



Contrat de rivière Têt et Bourdigou 2017-2022

Bilan de la mise en œuvre 1^{ère} période : 2017 2019
Avenant à la programmation pour la 2^{ème} période : 2020 - 2022



Partenaires techniques et financiers :



SOMMAIRE

VOLET 1 : PRÉSERVER, REDEVELOPPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS VERSANTS.....	5
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS.....	5
1.1.1 <i>Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique – 1B.CB.....</i>	5
1.1.2 <i>Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval – 1B.MO.....</i>	7
1.1.3 <i>Objectif 1C : Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – 1C.....</i>	8
1.1.4 <i>Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 1.....</i>	9
1.2 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISEES.....	9
1.2.1 <i>Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique.....</i>	9
1.3 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES A JOUR ET REPORTEES.....	11
1.3.1 <i>Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique.....</i>	11
1.3.2 <i>Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval.....</i>	12
1.3.3 <i>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Ripisylve et invasives.....</i>	13
1.3.4 <i>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Zones humides.....</i>	14
1.4 PRÉPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS.....	15
1.4.1 <i>Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique.....</i>	15
1.4.2 <i>Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval.....</i>	16
1.4.3 <i>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Zones humides.....</i>	16
1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 1.....	21
1.5.1 <i>Bilan 2017-2019 :.....</i>	21
1.5.2 <i>Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :.....</i>	21
VOLET 2 : AMÉLIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES.....	24
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS.....	24
1.1.1 <i>Rappel sur l'organisation de la gestion de l'assainissement et du pluvial sur le bassin versant de la Têt.....</i>	26
1.1.2 <i>Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 2.....</i>	27
1.2 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISEES.....	28
1.2.1 <i>Amélioration de l'assainissement des eaux usées.....</i>	28
1.2.2 <i>Lutte contre la pollution d'origine pluviale.....</i>	30
1.2.3 <i>Lutte contre la pollution par phytosanitaires.....</i>	30
1.2.4 <i>Lutte contre d'autres pollutions et suivi qualité.....</i>	31
1.3 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES A JOUR ET REPORTEES.....	32
1.3.1 <i>Amélioration de l'assainissement des eaux usées.....</i>	32
1.3.2 <i>Lutte contre la pollution d'origine pluviale.....</i>	33
1.3.3 <i>Lutte contre la pollution par phytosanitaires.....</i>	34
1.3.4 <i>Lutte contre d'autres pollutions et suivi qualité.....</i>	34
1.4 PRÉPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS.....	36
1.4.1 <i>Amélioration de l'assainissement des eaux usées.....</i>	36
1.4.2 <i>Lutte contre la pollution d'origine pluviale.....</i>	38
1.4.3 <i>Lutte contre la pollution par phytosanitaires.....</i>	38
1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 2.....	44
1.5.1 <i>Bilan 2017-2019 :.....</i>	44
1.5.2 <i>Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :.....</i>	44
VOLET 3 : AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE DES EAUX SUPERFICIELLES.....	47
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS.....	47
1.1.1 <i>Rappel sur l'organisation de la gestion quantitative sur le bassin versant de la Têt.....</i>	49
1.1.2 <i>Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 3.....</i>	50
1.2 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISEES.....	50
1.2.1 <i>Améliorer les connaissances.....</i>	51
1.2.2 <i>Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation.....</i>	51
1.2.3 <i>Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable.....</i>	51
1.2.4 <i>Organiser la gestion partagée.....</i>	52
1.2.5 <i>Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource.....</i>	53
1.3 BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES A JOUR ET REPORTEES.....	54
1.3.1 <i>Améliorer les connaissances.....</i>	54

1.3.2	Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation.....	55
1.3.3	Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable.....	56
1.3.4	Organiser la gestion partagée.....	57
1.3.5	Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource.....	57
1.4	PREPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS.....	58
1.4.1	Améliorer les connaissances.....	58
1.4.2	Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation.....	58
1.4.3	Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable.....	59
1.4.4	Organiser la gestion partagée.....	60
1.4.5	Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource.....	60
1.5	SYNTHESE DU VOLET 3.....	67
1.5.1	Bilan 2017-2019 :.....	67
1.5.2	Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :.....	67
VOLET 4 : ANIMER, FEDERER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER.....		70
1.1	RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS.....	70
1.2	BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISEES.....	71
1.2.1	Animer, fédérer.....	71
1.3	BILAN DE LA 1ÈRE PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES A JOUR ET REPORTEES.....	72
1.3.1	Animer, fédérer.....	72
1.3.2	Suivre le contrat.....	73
1.3.3	Sensibiliser et communiquer.....	74
1.4	PREPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS.....	78
1.5	SYNTHESE DU VOLET 4.....	78
1.5.1	BILAN 2017-2019 :.....	78
1.5.2	PROGRAMMATION 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :.....	78
BILAN GLOBAL DU CONTRAT DE RIVIERE SUR 2017-2019 ET SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION POUR LA PERIODE 2020-2022.....		80
1.1	BILAN.....	80
1.2	LA PROGRAMMATION 2020-2022.....	81
Figures		
Figure 1 : Bilan et Programmation financière du volet 1.....		20
Figure 2 : Synthèse financière du volet 1 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022.....		23
Figure 3 : Organisation de l'assainissement sur le bassin versant.....		27
Figure 4 : Bilan et programmation financière des actions du volet 2.....		43
Figure 5 : Synthèse financière du volet 2 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022.....		46
Figure 6 : Carte des usages sur le bassin versant de la Têt et points de gestion de la ressource en eau.....		50
Figure 7 : Bilan et Programmation financière des actions du volet3.....		66
Figure 8 : Synthèse financière du volet 3- bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022.....		69
Figure 9 : Bilan et programmation financière des actions reportées ou mises à jour du volet 4.....		77
Figure 10 : Synthèse financière du volet 4 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022.....		79
Figure 11 : bilan financier du contrat sur la période 2017-2019.....		80
Figure 12 : Bilan de l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau au contrat rivière sur 2017-2019.....		81
Figure 13 : Evolution de la programmation 2020-2022.....		82
Figure 14 : Taux global de financement des actions par volet du contrat de rivière.....		82
Annexes		
Annexe 1 : Tableau de synthèse financière du contrat de rivière Têt-Bourdigou.....		84
Annexe 2 : Cartographie des canaux du bassin versant de la Têt impactés par les dégâts de la crue des 22 et 23 janvier 2020.....		85

Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

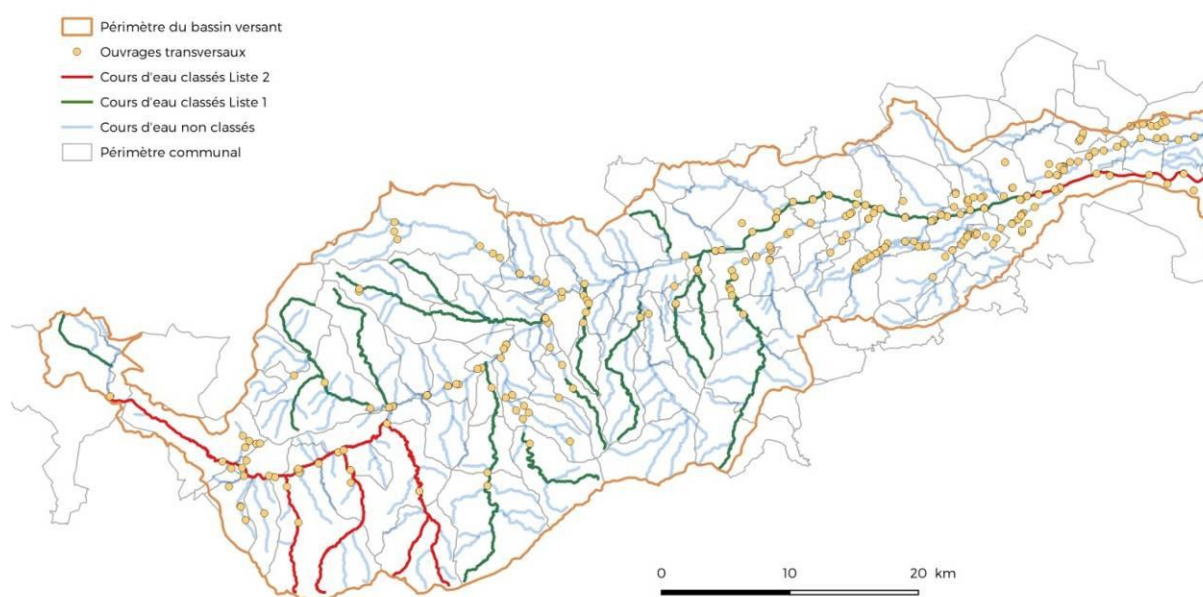
1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Trois sous volets pour répondre aux enjeux observés sur le fonctionnement des milieux aquatiques :

- Le rétablissement de la continuité écologique /1B.CB
- La restauration d'un transit sédimentaire équilibré sur la Têt aval /1B.MO
- La préservation, restauration et valorisation des milieux aquatiques : milieux rivulaires et zones humides /1C

1.1.1 Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique – 1B.CB

Sur le bassin versant de la Têt les cours d'eau concernés par le classement au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement sont les suivants :



	Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau
Liste 2	La Têt du barrage des Bouillouses à la rivière de Mantet	FRDR229
	La Riberola	FRDR10036
	Torrent la Carança	FRDR11174
	Rivière de Mantet	FRDR12032
	La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223
Liste 1	La Tête de sa source à la retenue des Bouillouses	FRDR230
	la riberola	FRDR10036
	torrent la Carança	FRDR11174
	rivière de Mantet	FRDR12032
	Rivière de Cabrils	FRDR228

Evol	FRDR11690
Rivière de Rotja	FRDR227
rivière de Cady	FRDR10240
ruisseau la Ilitéra	FRDR11459
rivière de Caillan	FRDR10324
ruisseau le Iliscou	FRDR10725
rivière de llech	FRDR10371
La Têt du barrage de Vinça à la Comelade	FRDR224
rivière de tarérach	FRDR11309
Bolès amont de Bouleternère	FRDR986a
La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223

A noter : la Riberole, la Carança et le Mantet sont concernés à la fois par un classement liste 1 et liste 2

Enjeux	Une centaine d'ouvrages entravent plus ou moins la libre circulation des sédiments et des poissons avec comme conséquence un appauvrissement de la qualité des milieux et un déséquilibre fonctionnel des cours d'eau.
Objectifs	Adapter les ouvrages existants pour permettre les circulations, en particulier sur les secteurs du bassin versant où les enjeux morphologiques (incision) et biologiques (existence d'habitats propices à la vie et reproduction) sont importants.
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	<p>La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) propriétaire de plusieurs prises d'eau sur la Têt a réalisé les aménagements nécessaires à la montaison et/ou dévalaison des truites sur 3 ouvrages présents sur des cours d'eau classés liste 2 : la Salitte (ouvrage ROE45793) et la Riberole (ouvrages ROE45969 et ROE45970)</p> <p>PMM a réalisé les études avant projet pour l'aménagement de 2 ouvrages présents sur le tronçon de Têt aval classé en cours d'eau Liste 2 : le passage à gué du palais des expositions et le radier du Pont Joffre</p>
Actions qui étaient programmées en 2017 pour la 1 ^{ère} phase du contrat (2017-2019)	<p><i>Cf. fiches actions 1BCB1 à 1BCB4 dans le recueil</i></p> <p>Travaux sur les ouvrages placés sur des masses d'eau amont classées en cours d'eau Liste 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 prises d'eau (Carança, Paillat, Thuès Fontpédrouse, Thuès Olette) – SHEM - 2 ouvrages dans la traversée de Perpignan (passage à gué du palais des Expositions, radier du pont Joffre) – PMM <p>Travaux sur des ouvrages Liste 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuil de Millas, ancien ouvrage Grenelle – Direction des Routes du Sud Ouest - Passage à gué de Pézilla, placé sur la ZAP Anguille – CD66 <p>Études sur le seuil RFF (non ROE) actuellement Liste 1 et placé sur la ZAP Anguille</p> <p>Études sur 3 seuils en Liste 2 à l'amont de Vinça : Canal de Soulane ROE46354, prise d'eau agricole Thuès Carança ROE49903, Canal LLar et Canaveilles ROE46353</p> <p>Animation d'un groupe de travail pour favoriser l'émergence de nouveaux projets en lien avec la continuité biologique et des outils de communication. Structures à associer notamment : la FDPPMA et l'association MRM (migrateur Rhône méditerranée)</p>

1.1.2 Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval – 1B.MO

La prise en compte des enjeux de dynamique fluviale et de continuité écologique est primordiale car elle conditionne le bon état des milieux aquatiques. Les mouvements de l'eau et des sédiments sont les moteurs de l'hydrosystème. Leur préservation est la base de la constitution de boisements naturels et diversifiés, de niveaux écologiques élevés et d'une qualité paysagère naturelle. Les liens entre morphologie, dynamique fluviale et gestion des boisements sont donc très étroits.

Les intérêts vont au-delà du seul cours d'eau. Ils concernent aussi les nappes (l'incision modifiant potentiellement les communications entre le niveau superficiel et souterrain), le littoral dont l'érosion constatée au moins depuis les 10 dernières années souligne le besoin en sédiments sableux. L'articulation entre ces différentes synergies sera donc à maintenir pour assurer la continuité entre les problématiques continentales et littorales. Enfin, le volet "aléas" maritimes et actions portant sur le littoral sera également ajusté à la lumière de la révision des PPR littoraux (actions du PAPI) et de la mise en œuvre de la SLGRI et du PAPI 3^{ème} génération.

Enjeux	Entre Néfiaçh et l'A9 la Têt est en situation de déséquilibre : le lit est incisé faute de matelas alluvial présent. Les conséquences sont multiples : bouleversement du style fluvial, perte de réserves en eau, risques de dégradation de la ressource en eau (AEP), perte de biodiversité, risque accru de déstabilisation des ouvrages construits en travers ou le long du cours d'eau (digues, seuils, ponts), disparition des forêts alluviales, diminution de capacité auto-épuration du cours d'eau, réchauffement des eaux, etc.
Objectifs	Stopper le phénomène d'incision en activant une série de leviers : <ul style="list-style-type: none"> - recharger en sédiments - stabiliser le fond du lit - autoriser l'érosion latérale - adapter les pratiques d'entretien de la végétation ligneuse (cf. objectif 1C) - étudier la possibilité de reconstituer des crues moyennes morphogènes - Redonner un espace de mobilité au cours d'eau.
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	Le CD66 a expérimenté en 2014, 2015 et 2016 la réinjection de matériaux en aval du barrage de Vinça. Le résultat est positif et a tout intérêt à s'inscrire dans la durée, en synergie avec le projet de restauration morphologique plus en aval. Le SMBVT a démarré une étude de suivi de la topographie du lit de la Têt aval (secteurs incisés) avec l'acquisition de nouvelles données du profil en long et en travers. Cette action de surveillance va permettre de qualifier et de suivre l'évolution du phénomène d'enfoncement.

<p>Actions qui étaient programmées en 2017 pour la 1^{ère} phase du contrat (2017-2019)</p>	<p><i>Cf. fiches actions 1BMO1 à 1BMO3 dans le recueil</i></p> <p>Réinjection sédimentaire en aval de Vinça : définition puis mise en œuvre d'un protocole pour 4 ans – CD66</p> <p>Suivi topographique : poursuite de l'acquisition de données et interprétation - SMBVT</p> <p>Stabilisation du fond du lit puis recharge sédimentaire par érosion latérale (demande du Comité d'agrément) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de la restauration du lit de la Têt aval sur un tronçon de 11km, puis définition d'un projet pilote sur 1km - SMBVT - Étude des possibilités de recharge sédimentaire par érosion latérale des berges - SMBVT <p>Animation d'un comité technique pour mutualiser connaissances et expériences, se concerter, assurer la coordination des actions et favoriser leur avancement</p>
---	---

1.1.3 Objectif 1C : Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – 1C

<p>Enjeux</p>	<p>Le bassin versant présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déficit d'entretien des berges et du lit (amont du bassin versant), ou des pratiques non coordonnées et pas toujours adaptées aux enjeux en présence (aval du bassin versant) alors même que la gestion de la ripisylve concentre des enjeux hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques. - des espèces invasives en développement qui menacent l'équilibre écologique des milieux - de nombreuses zones humides dont l'approche de gestion mérite d'intégrer l'ensemble des fonctionnalités de ces milieux et les services écosystémiques qu'ils assurent
<p>Objectifs</p>	<p>Mettre en place une gestion des milieux et des projets de restauration pour les plus dégradés. Assurer une maîtrise d'ouvrage cohérente sur les milieux aquatiques. Adapter les interventions aux enjeux en place.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Berges et lit : concertation sur les enjeux et modalités de restauration et d'entretien de ces milieux dans le contexte futur de la GeMAPI (cf. objectif A4) - SMBVT</p> <p>Invasives : chantiers annuels d'élimination réalisés sur l'amont - PNR</p> <p>Zones humides : Élaboration d'un programme d'action concerté sur les zones humides des Bouillouses - PNR</p>

Actions qui étaient programmées en 2017 pour la 1^{ère} phase du contrat (2017-2019)

Cf. fiches actions 1CRI1, 1CIN1, 1CZH1, 1CZH2, 1CZH3 dans le recueil

Berges et lit : Mettre en œuvre un plan de restauration et d'entretien de la végétation de la Têt et de ses affluents comprenant la gestion des invasives, et en interaction avec le projet de restauration morphologique visant à stopper l'incision de la Têt aval – SMBVT

Ce programme de travaux sera appuyé par une communication spécifique auprès des riverains expliquant les bonnes pratiques, car il est important que les actions menées par la collectivité et celles menées individuellement par les riverains soient cohérentes entre elles.

Invasives : Mettre en œuvre s'il y a lieu des campagnes spécifiques d'élimination des espèces au stade 2 d'invasion – SMBVT et PNR

Communiquer et former localement

Surveiller le réseau pour identifier tout nouveau développement

Zones humides :

- Mise en œuvre du programme d'action concerté sur les zones humides des Bouillouses (demande du Comité d'agrément)
- Élaboration puis mise en œuvre :
 - o d'une stratégie globale de gestion des zones humides du bassin versant –SMBVT
 - o d'un programme d'action pour l'estuaire du Bourdigou - PMM

1.1.4 Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 1

Comme le prévoit l'outil contrat de rivière, les représentants des maîtrise d'ouvrage sont réunis à l'occasion des réunions des comités techniques (1 comité par volet, réuni a minima 1 fois par an) et du comité rivière (1 réunion par an pour un bilan sur tous les enjeux du bassin versant et l'avancée des actions).

Afin de faire le bilan de la 1^{ère} période du contrat et de préparer l'avenant pour la 2^{ème} période, le SMTBV a réuni le comité technique « milieux naturels = volet 1 » le 27 mai 2019 à Perpignan, puis le 26 février 2020 toujours à Perpignan. Entre ces deux réunions s'est tenu un comité rivière en septembre 2019 qui a permis de sensibiliser au contexte particulier de la mi-contrat et de la collecte d'information sur de nouveaux projets ou sur l'actualisation de certaines actions.

1.2 BILAN DE LA 1^{ère} PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISÉES

Seuls certains projets de rétablissement de la continuité écologique ont pu être finalisées sur la 1^{ère} période du contrat.

1.2.1 Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique

Sur les 6 ouvrages visés par une obligation de rétablir la continuité écologique avant fin 2018, 3 ont fait l'objet de travaux d'aménagement sur la 1^{ère} période du contrat :

Le seuil de Millas - Ouvrage Liste 2 ROE 36320 – Maitrise d'ouvrage : DIRSO : A la signature du contrat de rivière, une première version de l'AVP avait déjà été partagée : Aménagement de la marche par enrochement sur toute la longueur + création de rampe à anguilles sur les berges (échancrures) + confortement de l'ouvrage. Les échancrures ont été dimensionnées pour le passage de l'anguille en période de basses eaux tout en limitant l'abaissement de la ligne d'eau (prise d'eau canal Corneilla).

La DIRSO a fait appel au SMTBV fin 2017 pour faciliter la prise de contact avec les acteurs locaux (commune, ASA du canal de Corneilla) pour la préparation de la consultation pour la phase travaux (accès, zones de stockage du matériel et des engins). Les travaux ont été réalisés à l'été 2018, suite à l'obtention des financements et des autorisations, mais la réalisation n'a pas été conforme au plan d'exécution. Reprise des travaux en septembre 2019 au niveau de la passe en rive droite pour supprimer une marche de 10cm en aval. Les travaux de rétablissement de la continuité ont été terminés l'été 2019.

La crue de fin janvier 2020 a emporté la berge en rive gauche et avec elle, une partie du seuil, la prise d'eau du canal de Corneilla et une partie du canal. Dans l'urgence et sans information par la DIRSO, l'ASA du canal de Corneilla a reporté sa prise d'eau en amont (travaux de creusement et entonnement réalisés en février-mars 2020) en attendant que le seuil soit reconstruit. La question reste de savoir si la DIRSO réalisera ces travaux de reconstruction (cf actions). Sur cet ouvrage, l'écoulement principal de la Têt se fait actuellement en rive gauche.

Le seuil de la prise d'eau de la Carança – Ouvrage Liste 2 ROE49904 - Maitrise d'ouvrage : SHEM : les travaux sont intervenus l'été 2019 une durée de 3 à 4 mois. Le contexte était particulier : site difficile accessible (haute montagne) et impact touristique (gorges de la Carança fréquentée sur la période des travaux). Le coût des travaux a donc été supérieur à celui annoncé en phase AVP. Par ailleurs, l'aménagement permet la dévalaison (montaison naturellement contrainte) mais également une amélioration du transit sédimentaire

Le seuil de la prise d'eau de Thuès Fontpédrouse – Ouvrage Liste 2 ROE 45966 – Maitrise d'ouvrage : SHEM : La technicité a été revue pour la dévalaison dans le PRO. Les travaux ont été réalisés l'été 2019. Des suivis piscicoles sont réalisés par la FDPPMA au niveau de Thuès et sur le pla des Aveillans. Le suivi dans le temps permettra de voir si les aménagements apportent des améliorations, bien que d'autres phénomènes entrent en ligne de compte (variation de l'hydrologie, impact des rejets, etc.)

1.3 BILAN DE LA 1^{ERE} PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES À JOUR ET REPORTEES

Nous présentons ici :

- les actions qui ont démarré mais se poursuivent sur la 2^{ème} période du contrat
- les actions qui devaient démarrer sur la 1^{ère} période du contrat mais qui ont glissé sur la 2^{ème} période 2020-2022

1.3.1 Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique

Passage à gué du palais des expositions ROE45481 et radier du pont Joffre ROE36184- Ouvrages Liste 2 - Maitrise d'ouvrage : PMMCU

Le 1^{er} AVP rendu en juin 2017, bien que satisfaisant l'enjeu de continuité sur les deux ouvrages, n'a pas été jugé conforme à l'esprit paysager du projet Es Têt (passe à poisson en rive gauche, jugée trop visible et accessible par les promeneurs). PMMCU a donc mandaté un nouveau groupement pour disposer de nouvelles études AVP et PRO. La solution technique a été présentée en juillet 2018 : échancrure centrale au niveau du radier du Pont Joffre pour mise en place d'une rampe à macro-rugosité et recentrage de l'écoulement principal de la Têt, consolidation de la rive gauche en cours d'érosion, confortement du passage à gué et suppression de la chute en aval par aménagement intérieur des dalots.

La proposition technique a fait l'objet de différents allers-retours avec la police de l'eau (dimensionnement de la passe à poisson) et les services de l'état (justification du besoin du renforcement de la berge sur digue classée). Le dossier d'autorisation environnementale unique assorti de la DIG a été réputé complet fin 2019 et l'enquête publique s'est tenue début 2020. Le SMTBV compétent en GeMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019 s'est vu transférée la maitrise d'ouvrage pour le renforcement de la berge (non comptabilisée dans ce volet puisque ne relevant pas d'un enjeu continuité).

Le montant estimatif des travaux a été revu à la hausse dans le PRO (1,9M€ contre 1,35M€ en 2017). D'un point de vue calendaire, les travaux initialement envisagés sur la période 2018-2019 seront réalisés sur 2020-2022 selon la chronologie suivante :

- Etiages 2020 et 2021 : travaux sur le passage à gué du Parc des Expositions et renforcement de la berge en rive gauche.
- Etiages 2021 et 2022 : travaux sur le radier du pont Joffre.

Passage à gué St Féliu-Pézilla ROE 45486 - Ouvrage Liste 1 – Maitrise d'ouvrage : CD66

Les études préalables ont été terminées en avril 2018. L'AVP proposé consiste à réaménager une travée du PG (déconstruction/reconstruction) sur 3 cadres avec abaissement du radier et mise en place d'un revêtement rugueux (tapis+macroplots) qui serait une passe pour toutes espèces. A ce stade, une étude géotechnique complémentaire s'est révélée nécessaire pour connaître la profondeur des marnes et valider la cote d'abaissement du radier (risque d'érosion régressive et d'affouillement de l'ouvrage en aval notamment). Selon les résultats de la géotechnie, la solution d'aménagement devra peut-être évoluer pour être une combinaison de celles déjà étudiées (bassins successifs, rampe).

Le CD66 prévoit dans son marché de maitrise d'œuvre, une expertise de l'AVP intégrant les résultats de la géotechnie. Ce marché devrait être lancé en 2020 pour des travaux programmés à l'étiage 2022. La maitrise d'œuvre et les travaux sont financés à 80% par l'Agence de l'eau (convention signée).

Seuil de la prise d'eau du Paillat ROE45971 - Ouvrage Liste 2 - Maitrise d'ouvrage : SHEM

La SHEM travaille actuellement à l'actualisation des études AVP et PRO pour un système de dévalaison (montaison naturellement contrainte). Le projet a légèrement glissé dans le calendrier. Le nouveau dossier technique sera bouclé pour l'automne 2020, avec une réalisation des travaux prévue été 2021. Le montant de travaux doit être encore affiné mais il sera vraisemblablement à la baisse par rapport aux prévisions de 2017.

Seuil de la prise d'eau de Thuès Olette ROE45960 - Ouvrage Liste 2 - Maitrise d'ouvrage : SHEM

Reprise des études pour la mise en œuvre d'une rampe de montaison. Le PRO sera communiqué fin mai 2020 avec des travaux programmés été 2020 (initialement envisagés en 2019). Seule la montaison sera traitée car la prise d'eau n'est pas utilisée, mais il convient de la conserver. Là aussi les travaux devraient être moins coûteux qu'estimés en 2017.

1.3.2 Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval

Mise en œuvre d'un plan de réinjection des matériaux à l'aval du barrage de Vinça – Maitrise d'ouvrage : CD66

Le CD66 a réalisé deux campagnes de réinjection à partir de matériaux de carrière (Néfiach) :

- Novembre 2017 : 1000t sur le site 4 (aval du seuil en amont du passage à gué de Néfiach) et 1000t sur le site 2 (aval du pont Ille sur Têt).
- Octobre 2018 : 1000t sur le site 4 et 2000t sur le site 5 (aval du passage à gué de Néfiach)

En 2019 : le marché a été infructueux et n'a pas permis de réinjection. En revanche, le CD66 a engagé cette année là une étude permettant le suivi des réinjections.

Début mars 2020, les premiers résultats de cette étude de suivi ont été partagés en comité de pilotage. Les campagnes de terrain ont été réalisées sur l'été 2019 sur 5 sites (1, 2, 3, 4 et 6) pour les données Carhyce et les photos géoréférencées et sur le site pilote (aval du site 2 = Ille-sur-têt à la hauteur de la déchetterie) pour les données biologiques: IBGN, Indice d'Attractivité Morphodynamique et pêche électrique. La crue morphogène de janvier 2020 a certainement fait évoluer la morphologie des sites. De nouveaux relevés ont été commandés pour l'étiage 2020 pour suivi. La réinjection de 2020 sur le site 1 (sortie du barrage) à partir de matériaux issus du barrage ne sera pas possible : compte-tenu du contexte sanitaire, la bathymétrie n'a pas été réalisée dans les temps pour une extraction des matériaux en juin. Le plan est donc reporté sur 2021-2022, avec une réinjection prévu de 2000T sur site 1 en juin 2021 et la même chose en 2022. En 2022 le plan de réinjection sédimentaire par le CD66 sera achevé. Une discussion sur une éventuelle reprise de cette action par le SMTBV doit être menée.

Mise en œuvre d'un suivi topographique de surveillance des phénomènes d'incision du lit de la Têt aval en vue de restaurer un profil d'équilibre - Maitrise d'ouvrage : SMTBV

La crue mophogène de janvier 2020 a causé d'importants déplacements de matériaux dans le lit mineur et le lit moyen de la Têt en aval de Vinça. Le SMTBV projette donc de réaliser une nouvelle campagne d'acquisition de données sur la topographie du fond du lit et l'étude de son évolution. Cette acquisition était déjà prévue dans le contrat pour venir enrichir le suivi du secteur incisé de façon généralisé (11km de linéaire). Elle va donc permettre de dire dans quels secteurs localement la tendance est à une certaine stabilité, ou au contraire au creusement, voir à l'inverse à l'accrétion. Ces données topographiques vont également alimenter les études en cours sur la restauration du lit : confirmation sur les capacités de transport de la Têt, calcul des cubatures pour revenir à un profil d'équilibre. Cette nouvelle campagne d'acquisition de données sera réalisée à l'automne 2020. Le montant prévisionnel a été revu à la hausse de façon à prévoir une acquisition sur un linéaire plus important (des gorges à la mer) et une analyse diachronique des résultats.

Etudes AVP et PRO pour la restauration du lit de la Têt aval – Maitrise d’ouvrage : SMTBV

Etude lancée en février 2019. Accueil positif du projet par les acteurs du territoire, mais questionnements sur les croisements d’emprise avec Es Têt dont les travaux étaient proches de démarrer. Mars/avril 2019 : campagne de terrain (expertise hydromorphologique, relevé granulométriques) et rencontres individuelles de l’experte en concertation avec les maires et acteurs. Sept 2019 : réunion du cotech et du copil pour présenter un diagnostic qualitatif et principes de restauration. Déc. 2019 : présentation en copil de l’avancement du diagnostic sur le volet hydraulique et hydrosédimentaire, présentation d’une ébauche du tracé du futur lit restauré. Février 2020 : organisation d’un cotech sur les enjeux écologiques sur l’emprise du projet. L’étude accuse du retard (sortie d’un co-traitant, arrêt maladie de l’hydromorphologue). Le diagnostic devrait être finalisé à l’été 2020 et l’AVP devrait être confronté aux membres du copil à l’automne 2020 à l’occasion d’ateliers locaux.

D’ici 2022, il est vraisemblable que l’étude PRO sur le site pilote de 2km sera finalisée et que les dossiers réglementaires pour la phase travaux seront bien avancés ce qui conduirait à une réalisation des premiers travaux de restauration du lit de la Têt aval dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière. Pour ce faire, le SMTBV devra engager une étude complémentaire sur les stocks sédimentaires en amont du secteur incisé en complément du pré-diagnostic qui sera réalisé dans l’étude en cours.

1.3.3 Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Ripisylve et invasives

Mise en œuvre d’un Plan Pluriannuel de Restauration et d’Entretien de la Végétation (PPREV) - Maitrise d’ouvrage : SMTBV

La mise en oeuvre de ce plan n’a pas encore démarré. Pour autant, le SMTBV, compétent en GeMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019, a poursuivi les actions d’entretien historiques sur certains linéaires (affluents de la plaine) à enjeux hydrauliques devenus propriétés du syndicat. Début 2019, le SMTBV a également repris les travaux d’entretien des berges et des atterrissements sur la traversée de la Têt dans Perpignan.

Les équipes du SMTBV se sont restructurées et préparent actuellement un dossier de DIC pour l’ensemble du bassin versant afin de pouvoir démarrer la mise en oeuvre du PPREV à l’automne 2020 et intervenir jusqu’en 2024.

Sur la partie montagneuse du bassin versant (périmètre CC Conflent Canigou et CC Pyr Cat), deux objectifs du PPREV : restaurer les ripisylves dépérissantes (maladies et invasions) sur 3 ans (43,3km), entretenir les ripisylves sur les secteurs à enjeux hydrauliques et écologiques sur 5 ans (69km dont la fréquence d’intervention est de 3 ou 5 ans). Fin 2020-début 2021, une première tranche de travaux de restauration devrait être réalisée (restauration sur 10km et entretien sur 5km). Le SMTBV a sollicité l’Agence de l’eau et cherche également à mobiliser des fonds départementaux, régionaux et européen pour le volet restauration. Le contexte post-crue et désembâclement de la Têt en aval de Vinça (travaux restant à réaliser), et de crise sanitaire liée au covid-19 (accumulation des chantiers reportés), peut potentiellement faire glisser ce calendrier de 6 mois.

Sur la Têt en aval de Vinça, le SMTBV intensifie également les échanges avec les ASCO (Têt à Millas, Têt à Saint Estève) et la DDTM au sujet des travaux sur les atterrissements. Deux dimensions à ces échanges :

- clarifier l’organisation de l’intervention (« qui fait quoi ») dans le contexte Gemapi et en tenant compte de l’historique des structures et imaginant des phases transitoires progressives
- faire évoluer les pratiques sur les atterrissements pour qu’elles soient davantage cohérentes avec les préconisations de l’étude de 2015 à l’origine du PPREV validé collégalement.

Ce travail d'échanges est à poursuivre et à renforcer notamment dans le double contexte actuel de post crue pour laquelle les désordres les plus importants se situent sur la Têt en aval de Vinça.

Lutte contre les espèces végétales invasives : élaboration d'une stratégie et mise en œuvre - Maitrise d'ouvrage : à déterminer

Le PNR a mené en 2018 une campagne expérimentale de lutte contre le Buddleia sur la Rotja, avec un volet de sensibilisation des riverains à la problématique invasives et à la réappropriation du cours d'eau. Le PNR envisage de reproduire ce format d'action pour lutter contre la Berce qui est en pleine émergence sur le bassin versant et pose un risque sanitaire réel. L'idée est de revenir plusieurs fois sur un même foyer pour endiguer sa progression. La Berce semble encore maitrisable sur le bassin versant de la Têt, par contre le Buddleia ne l'est plus. La lutte contre les invasives végétales ne prend sens que s'il y a un travail de restauration du milieu avec des plantations d'espèces autochtones. De même cette lutte est pertinente si de bonnes pratiques sont prises lors des travaux d'entretien pour éviter les disséminations. Lors du derniers comité technique, les acteurs ont convenu du besoin d'étudier la construction d'une stratégie. Un groupe de travail sur le sujet devrait se réunir d'ici la fin du 1^{er} semestre 2020 pour avancer sur cette idée.

1.3.4 Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Zones humides

Mise en œuvre d'un programme d'action concerté pour la préservation et la restauration des zones humides du site classé des Bouillouses

Le PNR des Pyrénées catalanes a porté l'élaboration du programme d'action. Cette démarche, initiée avant démarrage du contrat de rivière, a été menée en concertant les différents acteurs du territoire. Le comité de pilotage a validé un programme d'actions en mars 2018. Les différentes parties prenantes ont salué la qualité de cet outil qui répertorie une centaine d'actions. En revanche la mise en œuvre du programme a peiné à démarrer faute d'une gouvernance clairement définie.

Les échanges entre le CD66, propriétaire du site classé, et le PNR en repris et devraient aboutir très bientôt à une organisation pour la phase de mise en œuvre. Le CD66 en serait l'un des principaux maître d'ouvrage. La programmation validée en 2018 reste d'actualité. Une réactualisation des montants estimatifs sera probablement nécessaire.

Elaboration d'un plan de gestion du Bourdigou :

La zone naturelle Bourdigou, propriété pour partie du Conservatoire du Littoral, a fait l'objet sur la période 2010-2017 d'un plan de gestion correspondant à la déclinaison locale du DOCOB du site Natura 2000 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate ». PMMCU assure la gestion du site via convention passée avec le conservatoire du Littoral. Les actions réalisées jusqu'à aujourd'hui visent un objectif de restauration/préservation des habitats naturels côtiers, dont une zone humide d'intérêt située derrière le cordon dunaire.

En 2017, PMMCU a inscrit dans son accord-cadre la réalisation d'une étude visant à élaborer un nouveau plan de gestion de la zone naturelle du Bourdigou sur le principe d'améliorer le fonctionnement de la zone et donc en intégrant plusieurs enjeux : lutter contre l'érosion du trait de côte, assurer le maintien de la zone humide, améliorer le fonctionnement hydraulique (éviter les inondations). Cette étude devait démarrer en 2018. Le contexte du transfert de la GeMAPI a fait glisser ce calendrier. Or PMMCU nécessite un nouveau plan de gestion pour organiser son intervention sur ce secteur et devrait donc engager l'étude en 2020 par PMMCU en partenariat avec le SMTBV pour les enjeux GeMAPI.

Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides au regard des services rendus :

Cette étude n'a pas encore démarrée bien qu'en discussion depuis fin 2018. Le comité technique s'est réuni courant mai 2020 autour d'une nouvelle mouture de cahier des charges. La consultation est en cours et l'étude devrait être lancée fin 2020- début 2021.

1.4 PRÉPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS

1.4.1 Améliorer la dynamique fluviale et la continuité écologique

4 ouvrages liste 2 sont inscrits dans l'avenant du contrat sans pour autant qu'il soit clair que leur aménagement pour la continuité soit réalisé d'ici mi 2022 (pas d'estimatif du montant des travaux notamment). Cette inscription dans le dispositif contrat a plutôt vocation ici de faire un suivi de leur situation :

- **Le seuil de la prise d'eau du Canal de Llar et Canaveilles ROE46353 – commune de Canaveilles** : ouvrage situé sur la Têt en amont de la confluence avec le Jardo. Les travaux pour dévalaison devaient être réalisés à l'été 2019. L'épisode climatique de janvier 2020 a causé des dégâts sur le canal du fait des mouvements de terrain induits par les pluies intenses (mais aussi sur la prise d'eau ? à vérifier). La commune va donc être mobilisée dans l'immédiat sur ces réparations.
- **Le seuil de la prise d'eau Canal de la Soulane ROE46354 – commune de Fontpédrouse** : l'ouvrage est situé sur la Têt, en amont de la confluence avec la Riberole. Les travaux d'aménagement de la ras close ont été réalisés pour la dévalaison mais ont été détruits avec la crue de janvier 2020. Pas d'information dans l'immédiat sur une reprise de la ras close. Par ailleurs la possibilité de montaison reste à vérifier à l'étiage.
- **Le seuil de la prise d'eau agricole sur la Carança ROE49903 – commune de Thuès** : la DDTM a été en contact avec la mairie à l'été 2019 sur ce dossier. Un ouvrage RTM plus en aval semble également poser problème pour la montaison, mais n'est pas inscrit au ROE. Les démarches sont à approfondir sur ce secteur.
- **Le seuil de la prise d'eau hydroélectrique du Canal de Nyer sur le Mantet ROE66024 - SHCN** : depuis 10 ans et en partenariat avec la Réserve Naturelle Régionale et l'Agence de l'eau, la FDPPMA réalise un suivi piscicole sur ce secteur pour évaluer l'impact de l'ouvrage. La FDPPMA observe une augmentation de la biomasse piscicole mais la prise d'eau actuelle reste problématique pour les alevins certaines années. La SHCN a investi dans un système de caméras subaquatiques pour tenter de mieux comprendre le passage des poissons dans son installation. L'idée est d'améliorer les conditions de dévalaison des poissons par des mesures de gestion de leur ouvrage. Cet ouvrage en concession est suivi par la DREAL

4 autres ouvrages Liste 1 font actuellement l'objet d'initiatives locales pour améliorer la continuité piscicole, et sédimentaire pour certains d'entre eux :

- **Radier du pont SNCF Perpignan // Liste 1 et ZAP Alose méd. Lamproie m. – SNCF Réseau** : l'étude a démarré en 2019. Les acquisitions de données sont en cours (hydrologie pour dimensionnement passe à poisson, relevés bathymétriques sous l'arche centrale, sondages géotechniques cet été) et l'étude en phase PRO devrait être rendue pour la fin de l'année 2020. La réalisation des travaux est à ce stade envisagée pour l'été 2022 (à l'étiage).
- **Passage à gué de la RD618 sur Boulès au lieu dit « la Casa Nova » // Liste 1 – commune de Boule-d'Amont** : la commune a fait part début 2019 de son intérêt de refaire l'ouvrage et d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique local. Actuellement on observe un décrochement de 2m entre la cote du radier et le fond du lit à l'aval (rétention des

matériaux en amont et érosion/fosse de dissipation en aval) qui rend la montaison de la truite fario impossible. L'ouvrage doit faire l'objet d'un diagnostic par la méthode ICE.

- **Passage à gué sur le Cady au lieu dit « Mas Camo » // Liste 1 – commune de Corneilla-de-Conflent** : l'ouvrage, en mauvais état, est régulièrement obstrué (buse comblées par les matériaux de taille importante), diagnostiqué infranchissable par méthode ICE en mars 2020, et le transport solide est localement perturbé : la commune est contrainte d'effectuer un by pass annuel après chaque coup d'eau. La commune est volontariste pour étudier un dimensionnement de l'ouvrage permettant d'améliorer continuité et hydromorphologie.
- **Passage à gué sur la Rotja au niveau de la pisciculture // Liste 1 - FDPPMA** : Réfection du passage à gué ou remplacement par un pont submersible pour améliorer la situation de l'ouvrage (une marche s'est créée en aval avec l'érosion).

Enfin, dans le contexte de restauration de la continuité (3 ouvrages à Perpignan) et du lit (projet pilote 2km de l'A9 vers l'amont) de la Têt en aval de Vinça, la FDPPMA et l'association MRM ont l'intention de réaliser **une étude du suivi de la présence de l'anguille** pour évaluer si le front de montaison se déplace vers l'amont.

1.4.2 Restaurer la dynamique fluviale de la Têt aval

Les seuils de stabilisation du fond du lit construits par la DIRSO à l'époque de la réalisation de la RN116 (années 90), en anticipation de l'enfoncement du lit, sont en grande fragilité depuis la crue de janvier 2020 (seuil de Millas effondré partiellement en rive gauche, brèche dans le seuil du Soler en rive droite). La situation actuelle, sans parler d'une évolution vers un effondrement plus conséquent, implique :

- Une perturbation de l'usage irrigation qui s'est greffé aux ouvrages : canal de Corneilla à Millas, canal du Vernet et Pia au Soler, avec des prises d'eau pouvant se retrouver perchées ;
- Une évolution de la morphologie du lit de la Têt de part et d'autre de ces ouvrages. Ceux-ci créent des points durs sous forme de « marches » dans le profil en long de la Têt aval. En cas d'effondrement, et du fait des différentiels importants des niveaux du fond du lit (jusqu'à 7m sur le seuil du Soler), un phénomène d'érosion régressive (rattrapage de la pente aval par érosion en amont de l'ouvrage) pourrait créer/accroître l'incision du lit sur certains secteurs et donc provoquer le déchaussement des ouvrages latéraux, notamment la RN116.

La DIRSO, très mobilisée par les travaux sur la RN116 en zone de montagne (glissement de terrain à Sauto, et déformations à Villefranche de C.) est sensible à ces problématiques et devrait engager prochainement un diagnostic de l'état structurel des ouvrages et de leur influence dans la morphologie du lit vis-à-vis de la stabilité de la RN116. La reprise de ces deux seuils à long terme semble être la voie à privilégier avec un dimensionnement qui devra intégrer différents enjeux : stabilité des berges et morphologie du lit de la Têt, usage irrigation, continuité écologique.

1.4.3 Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels – Zones humides

Projet Eau-Biodiversité sur le secteur Bouillouses-Grave - initiative ONF en réponse à l'appel à projet Biodiversité de l'Agence de l'eau :

L'idée est d'améliorer la connaissance du fonctionnement du secteur Bouillouses/Grave, notamment des points noirs existants, pour envisager des mesures de gestion favorable à l'eau et à la biodiversité.

Tous les acteurs (PNR, SHEM, CD66, SMTBV) sont intéressés par cette démarche qui fait le lien entre hydrologie et biodiversité. En revanche le portage n'a pas pu être établi en 2020. L'idée est donc de reporter l'action et de la soumettre à l'appel à projet 2021, en reproposant la maîtrise d'ouvrage au SMTBV qui semble l'acteur naturellement le plus désigné.

Animation pour l'émergence d'actions sur les zones humides – CD66 :

Cette action portée par le CD66 consiste d'une part à animer un réseau départemental de techniciens intervenant sur les zones humides, de façon à faciliter les échanges et à identifier les besoins de formation. D'autre part, le CD66 anime un dispositif d'appui technique et financier auprès des collectivités pour des démarches de protection foncière des zones humides et pour des études/travaux de restauration et revalorisation.

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin. Total CR 2017-2019	Fin prév. CR 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total UE 2017-2019	Fin prév. UE 2020-2022
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022										
1B.CB1	REPORT / MISE A JOUR	RCE Passage à gué du palais des expositions et radier du pont Joffre // Liste 2 ROE 45481 et ROE 36184 Fin études + travaux	PMM	1 350 000	1 906 108	205 000	-	1 120 264	Aide passée en 2019	-	-	-	-	-	-
1B.CB2	BILAN	RCE Seuil de Millas // Liste 2 ROE 36320 Travaux Reprise de l'ouvrage ? (cf. action 1B.MO3)	DIRSO	300 000	<i>Cf. action 1B.MO3</i>	120 000	-	96 000	-	-	-	-	-	-	-
1B.CB5	REPORT / MISE A JOUR	RCE Passage à gué St Feliu-Pézilla // Liste 1 ROE 45486 études + travaux	CD66	250 000	250 000	31 863	-	-	50%	-	-	-	-	-	-
1B.CB3	BILAN	RCE Prise d'eau Carança // Liste 2 ROE49904 PRO + MOE + travaux	SHEM	539 865	-	995 000	-	366 000	-	-	-	-	-	-	-
1B.CB3	REPORT / MISE A JOUR	RCE Prise d'eau Paillat // Liste 2 ROE45971 PRO + MOE + travaux	SHEM	-	717 998	-	-	-	40%	-	-	-	10%	-	-
1B.CB3	BILAN	RCE Prise d'eau Thuès Fontpédrouse // Liste 2 ROE 45966 PRO + MOE + travaux	SHEM	259 305	-	665 000	-	132 000	-	-	-	-	-	-	-
1B.CB3	REPORT / MISE A JOUR	RCE Prise d'eau Thuès Olette // Liste 2 ROE45960 PRO + MOE + travaux	SHEM	384 219	384 219	-	-	-	40%	-	-	-	10%	-	-
1B.CB6	Nouvelle action - Période 2	RCE Prise d'eau du Canal de Liar et Canaveille ROE46353 // liste 2 Travaux	Commune de Canaveille		non défini				50%				10%		
1B.CB6	Nouvelle action - Période 2	RCE Prise d'eau Canal de la Soulane ROE46354 // liste 2 Travaux	Commune de Fontpédrouse		non défini				50%				10%		
1B.CB6	Nouvelle action - Période 2	RCE Prise d'eau agricole sur la Carança ROE49903 // liste 2 Travaux	Commune de Thuès		non défini				50%				10%		
1B.CB6	Nouvelle action - Période 2	RCE Prise d'eau hydroélectrique du Canal de Nyer sur le Mantet ROE66024 // liste 2 Travaux	SHCN		non défini				50%				10%		
1B.CB7	Nouvelle action - Période 2	RCE radier du pont SNCF Perpignan // Liste 1 ZAP Alose med. Lamproie m. Etudes et travaux	SNCF	-	615 792	116 492	-	58 246	50%	-	-	-	10%	-	-
1B.CB7	Nouvelle action - Période 2	RCE PàG Boulès // Liste 1 Etudes et travaux	Commune Boule d'Amont	-	200 000	-	-	-	non éligible	-	20% sur part sédimentaire et plafond sur passe poisson	-	10%	-	-
1B.CB7	Nouvelle action - Période 2	RCE PàG Cady // Liste 1 Etudes et travaux	Commune Corneilla-de-C.	-	250 000	-	-	-	50% dossier à présenter d'ici fin 2020 / début 2021. Risque non atteinte aspect continuité	-	20% sur part sédimentaire et plafond sur passe poisson	-	10%	-	-
1B.CB7	Nouvelle action - Période 2	RCE PàG Rotja // Liste 1	FDPPMA	-	reste à définir	-	-	-	non éligible	-		-	10%	-	-
1B.CB7	Nouvelle action - Période 2	Etude du front de montaison de l'Anguille sur la Têt aval	FDPPMA	-	20 000	-	-	-	50%	-		-	10%	-	-
		Sous total RCE		3 083 389	4 344 117	2 133 355	-	1 772 510	1 008 783	-	90 000	-	218 801	-	-

				Total €HT											
n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin. Total CR 2017-2019	Fin prév. CR 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total UE 2017-2019	Fin prév. UE 2020-2022
1BMO1	REPORT / MISE A JOUR	Mise en œuvre d'un plan de réinjection des matériaux à l'aval du barrage de Vinça	CD66	126 000	29 400	72 800	-	58 240	50% majorée à 70%	-	-	-	-	-	-
1BMO2	REPORT / MISE A JOUR	Actualisation des connaissances sur l'hydromorphologie de la Têt aval en vue de restaurer un profil d'équilibre	SMTBV	-	70 800	-	-	-	50% majorée à 70%	-	jusqu'à 20% en complément de l'aide AERMC	-	jusqu'à 10% en complément de l'aide AERMC	-	-
1BMO3	REPORT / MISE A JOUR	Restauration du lit de la Têt aval : Etude type AVP sur le linéaire incisé + PRO sur site pilote Etude et recharge latérale sur le linéaire en amont de l'incision	SMTBV	210 000	reste à définir	164 925	-	168 000	50%	-	20%	-	intervention hypothétique	-	-
1BMO3	Nouvelle action - Période 2	RCE et hydromorpho Ouvrage Liste 1 - Seuil du Soler : étude	DIRSO	-	reste à définir	-	-	-	50% si intégration des enjeux milieux et en lien avec l'étude hydromorpho menée actuellement sur Têt aval	-	20% si prise en compte enjeux milieu	-	intervention hypothétique	-	-
Sous total restauration hydromorphologique				336 000	100 200	237 725	-	226 240	80 080	-	7 080	-	- 9 940	-	-
1CRI1	REPORT / MISE A JOUR	Mise en œuvre du PPRE : Restauration de la ripisylve sur le BV amont	SMTBV	662 400	400 000	-	-	-	30% à condition d'un engagement sur une opération hydromorpho	-	20%	-	intervention hypothétique	-	20%
1CRI1	REPORT / MISE A JOUR	Mise en œuvre du PPRE : Entretien différencié de la ripisylve sur le BV amont (enjeux hydrau et éco)	SMTBV	-	194 000	-	-	-	30% à condition d'un engagement sur une opération hydromorpho	-	-	-	-	-	-
1CRI1	REPORT / MISE A JOUR	Mise en œuvre du PPRE : Entretien différencié des atterrissements sur la Têt aval (enjeux hydrau et hydromorpho)	SMTBV/AS CO	350 000	350 000	-	-	-	30%	-	20% en primo-intervention	-	10%	-	-
1CIN1	REPORT / MISE A JOUR	Lutte contre les espèces végétales invasives : élaboration d'une stratégie et mise en oeuvre	SMTBV, PNR, PMM, CEN	39 700	reste à définir	3 000	-	-	50% pour l'élaboration de la stratégie, 30% pour la mise en oeuvre	1 500	20% pour construction stratégie	-	10% pour construction stratégie	-	-
Sous total restauration du lit et des berges				1 052 100	944 000	3 000	-	-	283 200	1 500	150 000	-	35 000	-	120 000

				Total €HT											
n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin. Total CR 2017-2019	Fin prév. CR 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total UE 2017-2019	Fin prév. UE 2020-2022
1CZH1	REPORT / MISE A JOUR	Mise en œuvre d'un programme d'action concerté pour la préservation et la restauration des zones humides du site classé des Bouillouses	portage des actions et de l'animation restant à définir	216 165	216 165	-	-	-	50% majorée à 70%	-	-	-	jusqu'à 30% pour les travaux (aide plafonnée à 30K€) et les actions de sensibilisation (de type investissement et aide plafonnée à 10K€) taux variables pour l'acquisition foncière et aide plafonnée à 20K€	-	-
1CZH2	REPORT / MISE A JOUR	Plan de gestion du Bourdigou : élaboration	PMM en partenariat avec le SMTBV	60 000	50 000	-	-	-	70%	-	jusqu'à 20% en suivant les 6 axes du dispositif	-	jusqu'à 40% (aide plafonnée à 20K€)	-	-
1CZH3	REPORT / MISE A JOUR	Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides au regard des services rendus	SMTBV	80 000	80 000	-	-	64 000	-	-	-	-	-	-	-
1CZH4	Nouvelle action - Période 2	Projet Eau-Biodiversité Bouillouses/Grave	MOA à définir	-	-	-	-	-	70%	-	jusqu'à 10%	-	Jusqu'à 10% s'il s'agit d'investissement	-	-
1CZH5	Nouvelle action - Période 2	Animation actions ZH : maîtrise foncière, préservation	Collectivités candidates au dispositif d'accompa	-	reste à définir	-	-	-	50% pour les actions identifiées dans le PDPGZH	-	jusqu'à 20% en suivant les 6 axes du dispositif	-	taux et aides plafonnées selon dossiers (cf. 1CZH1 et 1CZH2)	-	-
Sous total gestion des zones humides				356 165	346 165	-	-	64 000	186 316	-	-	-	26 617	-	-
TOTAL VOLET 1				4 827 654	5 734 482	2 374 080	-	2 062 750	1 558 378	1 500	247 080	-	270 477	-	120 000

Figure 1 : Bilan et Programmation financière du volet 1

1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 1

Nb : se reporter au tableau ci-après

1.5.1 Bilan 2017-2019 :

Les investissements réalisés sur les actions « milieux aquatiques » représentent près de la moitié de ceux imaginés à la rédaction du contrat, soit 2 374 000€ HT. Les actions ayant progressé sur cette première période portent sur l'objectif de restauration de la continuité écologique et du rétablissement d'un transit sédimentaire équilibré (volet 1B).

Les investissements sur la continuité écologique ont été supérieurs aux prévisions pour les 3 projets finalisés. En effet, les études au stade projet et d'exécution ont révélé des coûts de réalisation finalement plus importants que prévus (contraintes supplémentaires liées à la configuration des sites, aux périodes possibles d'intervention, etc.). Plusieurs autres projets de continuité écologique prévus pour être aboutis avant fin 2018 (limite initiale des arrêtés préfectoraux pour les ouvrages de Liste 2) ont pu bénéficier d'un report de délai ce qui montre que la dynamique est là mais que nous sommes face à des projets au long court.

La restauration du transport solide sur la Têt aval consiste actuellement en 3 projets qui sont pluriannuels étant donné la situation de déséquilibre sédimentaire à rattraper. Les projets ont bien démarré en début de 1^{ère} période et sont actuellement plus en difficulté dans leur mise en œuvre (retards et reports de certaines missions).

Enfin, les actions de préservation, valorisation et restauration des milieux naturels – ripisylves et zones humides – n'ont pas fait l'objet d'engagement financier sur cette 1^{ère} période mais l'investissement humain a bien été présent de façon à progresser dans l'organisation des missions sur le bassin versant dans le contexte GeMAPI et à préparer les actions qui seront finalement engagées en 2^{ème} période de contrat.

Sur cette première partie du contrat l'aide accordée par l'Agence de l'eau atteint près de trois quart celle qu'elle s'était engagée à honorer.

1.5.2 Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :

Le prévisionnel révisé pour cette période est trois fois plus important que celui estimé en 2017. Cette augmentation conséquente tient au report d'actions structurantes inscrites initialement en 1^{ère} période comme la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique à Perpignan (2 ouvrages liste 2) et la mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant.

Les investissements prévus concernent en premier lieu le rétablissement de la continuité écologique, bien que tous les projets ne soient pas encore chiffrés. 14 ouvrages pourraient être aménagés sur le bassin versant sur les deux ans à venir. Sur la Têt aval, si les travaux à Perpignan sont réalisés, le front potentiel de colonisation par l'anguille et l'Alose feinte de méditerranée sera augmenté de 1,75km dès 2021 et de 8km (6,25 supplémentaires avec les travaux sur le pont rail) en 2022.

Cette 2^{ème} période du contrat verra les premiers travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la partie montagneuse du bassin versant comme identifié dans l'étude de 2015, ainsi que la préparation des premiers travaux de restauration du lit de la Têt aval sur un secteur pilote. La

stratégie sur les invasives devrait également se préciser et donner lieu à un programme d'action multi-maitrise d'ouvrage. Enfin les zones humides vont bénéficier elles-aussi de la définition d'une stratégie pour prioriser les actions par rapport aux services rendus et d'un accompagnement du Département qui pourrait permettre d'anticiper cette stratégie en jouant un rôle de catalyseur à l'échelle communale.

PERIODE 1							
	Prévisionnel projet 2017-2019 à la signature	Prévisionnel Projets 2017-2019 réactualisé :	Réalisé projets 2017-2019		Prévisionnel AERMC 2017-2019	Réalisé AERMC 2017-2019	
Volet et sous volet							
TOTAL VOLET 1 Préserver, redévelopper les fonctionnalités des rivières	4 827 654	4 827 654	2 374 080	49%	2 867 488	2 062 750	72%
Restauration continuité écologique		3 083 389	2 133 355	69%	1 993 356	1 772 510	89%
Restauration hydromorphologie		336 000	237 725	71%	268 800	226 240	84%
Restauration et entretien ripisylve		1 052 100	3 000	0%	393 570	0	0%
Restauration et préservation ZH		356 165	0	0%	211 762	64 000	30%
TOTAL hors Accords cadre PMM et appels à projets	3 041 654	3 101 654	2 064 417	67%	1 438 687	884 246	61%

PERIODE 2						
	Prévisionnel projets 2020-2022 établi en 2017	Prévisionnel projets 2020-2022 réactualisé	Prévisionnel AERMC 2020-2022	Prévisionnel CR 2020-2022	Prévisionnel CD66 2020-2022	Prévisionnel Feder 2020-2022
Volet et sous volet						
TOTAL VOLET 1 Préserver, redévelopper les fonctionnalités des rivières	1 977 081	5 734 482	1 558 378	247 080	270 477	120 000
Restauration continuité écologique	717 998	4 344 117	1 008 783	90 000	218 801	-
Restauration hydromorphologie	126 000	100 200	80 080	7 080	- 9 940	-
Restauration et entretien ripisylve	1 038 800	944 000	283 200	150 000	35 000	120 000
Restauration et préservation ZH	94 283	346 165	186 316	-	26 617	-
TOTAL hors Accords cadre PMM et appels à projets	1 891 081	3 828 374	1 558 378	247 080	270 477	120 000

Figure 2 : Synthèse financière du volet 1 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022

Volet 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS

<p>Enjeux</p>	<p>La qualité des eaux du bassin versant de la Têt, globalement bonne, présente néanmoins des dégradations locales ou temporelles (notamment en lien avec la gestion quantitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Malgré les gros efforts des collectivités sur l'amélioration de la gestion des eaux usées ces dernières années, les rapports de suivi qualité font encore état, tout au moins localement et pour des périodes critiques (pluies importantes entraînant des surverses des réseaux d'eaux usées ou des by-pass, étiage limitant la dilution et les capacités autoépuratives du cours d'eau), de pollutions d'origine anthropique et impactant le milieu. - Le ruissellement urbain et agricole est également à l'origine d'une pollution chronique des cours d'eau, en substances dissoutes mais également en macro-déchets lesquels terminent leur course sur les berges et en mer et polluent durablement le milieu et les écosystèmes par fragmentation (microplastiques). <p>Par ailleurs, la concentration en phytosanitaires mesurée dans la Têt à l'embouchure est en augmentation depuis 1997. Une pollution en PCB est observée sur la Basse depuis 2009.</p> <p>Les données sur la qualité des eaux superficielles en différents lieux du bassin versant et leurs évolutions en lien avec les interventions des maitres d'ouvrage et les grands changements du territoire sont des indicateurs indispensables pour suivre l'état des cours d'eau et pour guider les politiques d'investissement notamment en matière d'assainissement</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Optimiser les systèmes d'assainissement (traitements tertiaires complémentaires pour les stations les plus importantes, agrandissement ou réhabilitation des systèmes de traitement non conformes en équipement ou en rejet, lutte contre l'apport d'eaux claires parasites par réhabilitation des réseaux fuyards, amélioration de la gestion des systèmes d'assainissement en cas de pluie).</p> <p>Maîtriser le ruissellement par une évolution des pratiques agricoles et de la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives visant la désimperméabilisation et l'infiltration au plus près du point de chute).</p> <p>Poursuivre la réduction du recours aux phytosanitaires pour la production agricole et l'entretien des espaces publics.</p> <p>Supprimer la pollution en PCB de la Basse désormais identifiée et réaliser des analyses post curage pour suivi.</p> <p>Enfin, capitaliser l'information sur la qualité en plusieurs points du bassin versant et dresser des bilans réguliers est indispensable pour mieux cibler les zones problématiques et concentrer les efforts, mesurer les gains et améliorer la connaissance du milieu.</p>

<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Sur ces deux années, les collectivités compétentes en assainissement ont réalisé d'importants investissements pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités et/ou la performance de traitement de stations existantes : Thuir, Sainte-Marie, Baho – CC Aspres, PMM - Connaître l'état et le fonctionnement des réseaux d'assainissement et ainsi planifier des opérations de réhabilitation – Syndicats d'assainissement et PMM pour Perpignan, Bompas, Canohès, Le Soler, Saint-Estève et Toulouges <p>Concernant la pollution en phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 communes du bassin versant se sont engagées dans des démarches zéro phyto (élaboration puis mise en œuvre d'un PAPPH) notamment via un soutien technique et financier du CD66 et de l'Agence de l'eau - Canet en Roussillon, Catllar, Fuilla, Llupia, Nohèdes, Olette, Pézilla-la-Rivière, Ponteilla, Prades, Torreilles, Toulouges, Baixas, Canohès, Fuilla - La CA66 s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence pour une agriculture durable. Dans ce cadre, la CA a démarré des diagnostics chez des organisations de producteurs et des caves pour faire émerger des projets agri-environnementaux <p>Concernant la pollution en PCB :</p> <p>Une étude diagnostique a été réalisée par la DREAL et l'Agence de l'eau pour aller plus loin dans l'identification de l'origine du relargage.</p> <p>Par ailleurs, un partenariat a été engagé entre le PNM du Golfe du Lion et le SMBVT pour mieux appréhender la pollution en macro-déchets observée à l'embouchure et identifier des moyens d'action.</p> <p>Pour le suivi qualité, le CD66 pilote l'acquisition et l'interprétation des données pour les cours d'eau du bassin de la Têt par temps sec tous les 3 ans. Une campagne a été réalisée sur la période 2016-1^{er} semestre 2017.</p> <p>PMM avait démarré un suivi analytique renforcé sur la Têt en amont et en aval de ses installations de traitement des eaux usées pour évaluer l'efficacité de ses derniers investissements en matière de traitement et donner des recommandations sur de futurs travaux à réaliser.</p>
<p>Actions qui étaient programmées en 2017 pour la 1^{ère} phase du contrat (2017-2019)</p>	<p><i>Cf. fiches actions 2A1 à 2A5 et 2B1 dans le recueil</i></p> <p>En termes d'actions sur l'assainissement, étaient prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux d'amélioration du traitement : <ul style="list-style-type: none"> o tertiaire (pour le paramètre phosphore) pour les stations de Perpignan et Prades – PMM et SIVU Conflent o par mise aux normes / extension des systèmes pour Calce, Baho, Marquixanes, Corneilla – PMM, SIVU du Conflent, SIVOM du Cady - des créations de station de type Filtres Plantés de Roseaux sont programmées sur 7 communes de l'amont du bassin versant – Trévillach et Fillols (SIVU du Conflent), ainsi que pour les communes de Prunet et Belpuig, Nohèdes, Boule d'Amont et Souanyas - des études complémentaires (SDA) sur les réseaux des communes du secteur Vinça Canigou, Villeneuve-la-rivière, Pézilla-la-Rivière - des opérations de réhabilitation de réseaux, notamment pour lutter contre les apports d'eau claires parasites qui entraînent des dysfonctionnements du système d'épuration – SIVOM du Cady, SIVU du Conflent, PMMCU <p>Vis-à-vis de la problématique de pollution d'origine domestique par temps de pluie, PMM programmait une étude/schéma directeur eaux pluviales pour le périmètre concerné par la STEP de Perpignan.</p>

Concernant la réduction de l'usage des phytosanitaires :

- la démarche « Zéro Phyto » allait se poursuivre au niveau des collectivités, avec notamment comme moteur l'application de la loi Labbé
- le CD66 allait lancer un appel à projet pour la mise aux normes des aires de remplissage communales des pulvérisateurs
- la CA66 prévoyait de réaliser un bilan des diagnostics agricoles et d'accompagner la mise en place de projets agri environnementaux pré-identifiés

Concernant la pollution en PCB :

La Basse devait faire l'objet d'une nouvelle campagne de mesures pour mieux localiser l'origine de la pollution et définir le mode d'intervention sur la source principale.

Sur les macro-déchets, le groupe de travail devait poursuivre l'acquisition de connaissances sur les flux terre-fleuve-mer et proposer des outils de sensibilisation auprès du grand public.

Une campagne de suivi qualité temps sec est était programmée pour être engagée 2020 par le CD66.

Les résultats du suivi analytique renforcé de la Têt sur le périmètre de PMM devaient être présentés début 2018 et servir à approfondir la définition des opérations du SDA en cours de rédaction.

Remarque concernant le lien entre qualité de l'eau et qualité hydromorphologique du cours d'eau :

Les pollutions constatées sur la Têt aval (phénomène d'accumulation des pollutions en queue de bassin versant), avec la répercussion sur les eaux littorales, pourraient être atténuées par une dilution plus importante (hydrologie) mais aussi par un meilleur état physique du milieu (hydromorphologie et continuité écologique) : l'incision du lit généralisée sur 11km et sa chenalisations, la présence d'ouvrages latéraux et transversaux, ainsi que les pratiques d'entretien actuelles des ripisylves qui ne sont pas compatibles avec une régénération équilibrée de boisement de qualité, sont pour beaucoup dans ces perturbations. Cet objectif de restauration du milieu aquatique en tenant compte de l'enjeu inondation est pris en compte dans le plan de gestion développé par le SMTBV dans le volet 1 du contrat.

Concernant la gestion quantitative, le volet 3 du contrat et son PGRE va contribuer à restaurer l'équilibre entre les besoins des usages et les besoins du milieu, et ainsi contribuer à des conditions hydrologiques favorables au bon fonctionnement du milieu rivière.

Remarque concernant le lien entre eaux superficielles et eaux souterraines :

La qualité et la quantité des eaux des nappes du Pliocène et du Quaternaire sont un enjeu croissant sur la Plaine du Roussillon vis-à-vis de différents usages, et en particulier celui de l'alimentation en eau potable. Les communications entre la nappe du Quaternaire et l'hydrosystème de surface (cours d'eau et canaux) sont avérées. Le Syndicat mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon travaille à des objectifs de qualité. Il est à espérer que les outils qui sont déployés (SAGE, classement en Zone de Répartition des Eaux) permettent de répondre à cet enjeu, conjointement aux actions menées sur les eaux superficielles.

7.7.7 Rappel sur l'organisation de la gestion de l'assainissement et du pluvial sur le bassin versant de la Têt

Sur le bassin versant de la Têt, trois des huit intercommunalités disposent de la compétence assainissement. Il s'agit de PMMCU, de la CC Corbières Salanque Méditerranée et de la CC Aspres (26% des communes du bassin versant). Sur le reste du territoire, la compétence est

restée à l'échelon communal, avec sur certains secteurs des transferts maintenus à des syndicats de coopération intercommunale d'eau et d'assainissement :

- SIVOM des 2 Corbères (2 communes)
- SIVU du Conflent (20)
- SIVOM du Cady (3),
- SIAEPA du Cambre d'Aze (3)

Après une période d'incertitude en 2019 sur la possibilité de maintenir ces syndicats, il semble plutôt clair aujourd'hui que les communes souhaitent, en majorité, conserver cette organisation jusqu'en 2026, au moment le transfert de la compétence deviendra obligatoire (cf. volet 4).

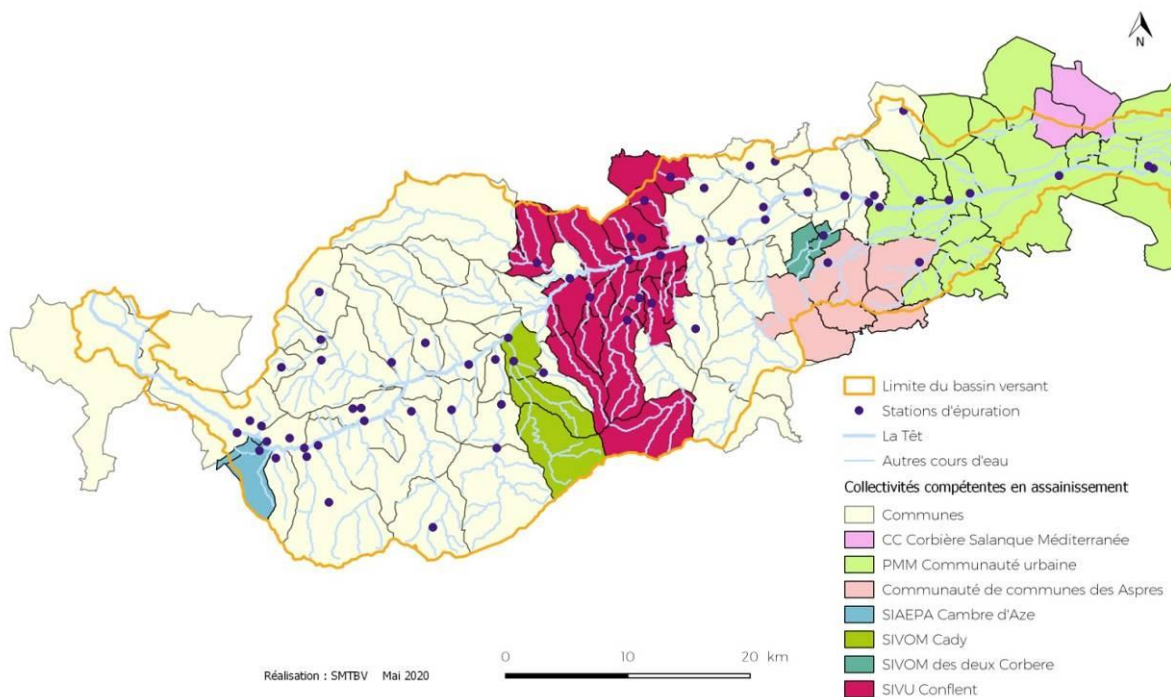


Figure 3 : Organisation de l'assainissement sur le bassin versant

Ainsi, de nombreuses communes ont mal réagi à l'annonce des nouvelles modalités de financement du « petit cycle » par l'Agence de l'eau (11^{ème} programme). Les élus sont très surpris que l'AERMC vienne influencer sur un processus de décentralisation des compétences, qui ne la regarde pas, en favorisant financièrement le transfert des compétences eau et assainissement des communes à l'échelon intercommunal à fiscalité propre.

1.1.2 Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 2

Comme le prévoit l'outil contrat de rivière, et comme le suppose son essence même, les représentants des maîtrise d'ouvrage sont réunis à l'occasion de comités techniques (1 comité par volet, réuni a minima 1 fois par an) et de comité rivière (1 réunion par an pour un bilan sur tous les enjeux du bassin versant et l'avancée des actions).

Afin de faire le bilan de la 1^{ère} période du contrat et de préparer l'avenant pour la 2^{ème} période, le SMTBV a réuni le comité technique « qualité = volet 2 » le 6 juin 2019 à Saint Feliu d'Amont, puis le 5 février 2020 à Ille-sur-Têt. Entre ces deux réunions s'est tenu un comité rivière en septembre 2019 qui a permis de sensibiliser au contexte particulier de la mi-contrat et de la collecte d'information sur de nouveaux projets ou sur l'actualisation de certaines actions.

1.2 BILAN DE LA 1ERE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISÉES

Nous détaillerons ici uniquement les actions qui ont été terminées sur la période 2017-2019. Certaines d'entre elles ont pu être engagées avant le démarrage du contrat.

Il s'agit ici d'un bilan technique. Pour les éléments financiers, se reporter au tableau en fin de sous chapitre.

1.2.1 Amélioration de l'assainissement des eaux usées

Petites communes sans dispositif de traitement :

- Fillols : la station (construction de la filière de traitement -filtre planté de roseaux- et installation de réseaux de transfert) est en service depuis août 2019.

Deux actions en finalisation : autrement dit, la dimension financière est terminée mais l'action n'est pas complètement mise en œuvre sur le terrain.

- Commune de Prunet et Belpuig : deux STEP prévues (deux hameaux). Le financement est bouclé et l'autorisation administrative a été obtenue. Les travaux n'ont pas encore démarré du fait de difficulté d'acceptabilité par la population (réticences fortes liées à des questionnements sur la solution d'assainissement et sur une crainte de l'évolution du prix de l'eau)
- Commune Boule d'Amont: situation équivalente à celle de Prunet et Belpuig (contexte social et avancement du projet). La maîtrise d'œuvre est active et le financement est bouclé. Les travaux débuteront au 2^{ème} trimestre 2020.

Ces deux projets méritent d'être suivis en 2020.

La CU Perpignan Métropole Méditerranée (PMMCU) :

Pour mémoire, PMMCU disposait d'un autre outil de programmation pluriannuelle pour ses investissements dans l'amélioration de la gestion de l'eau : un accord cadre avec l'Agence de l'eau établi sur 2018-2019. Pour plus d'information sur la réalisation des actions, il peut être utile de s'y reporter.

- STEP de Calce : il s'agissait d'une priorité 1 du SDA. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés sur la période juin 2018 - juin 2019
- Réhabilitation de réseaux selon la programmation du SDA : sur 2018 et 2019, la collectivité a réhabilité 3 072ml de réseaux d'assainissement pour le système lié à la STEP de Perpignan. Sur les autres communes (Canohès, Le Soler, St Estève, Toulouse, Sainte Marie, Villelongue), les travaux sur réseaux diagnostiqués en priorité 1 représentent 6 402ml. Les apports en Eaux Claires Parasites (ECP) supprimés n'ont pas pu être évalués.
- SDA de Baho : l'étude est terminée. Elle a fourni une aide à la décision pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux sur la STEP (réhabilitation, cf. point 2.3.1)

En finalisation :STEP de Perpignan – mise en conformité pour les boues et le phosphore) : l'action financièrement la plus importante dans le contrat de rivière Têt Bourdigou. Les travaux ont démarré en septembre 2018 et sont encore en cours. La tranche conditionnelle pour améliorer la qualité bactériologique ne sera pas engagée suite aux résultats du suivi qualité rendus début 2019.

La CC des Aspres :

Ses actions n'avaient pas été initialement inscrites au contrat. Il semble important de les reprendre ici pour valoriser le travail réalisé sur l'ensemble du bassin versant.

- STEP Thuir : les travaux de reconstruction avec augmentation de capacité et traitement complémentaire du phosphore ont été achevés en 2019.
- Réhabilitation de réseaux : Plusieurs opérations ont été conduites sur la période 2017-2019 dans le centre ancien de Thuir (avenue Fauvelle tranche 1, rue Arago, rue du Souvenir, rue Cerdagne, bd Violet , avenue du Roussillon, rue Salanque). Ainsi que la liaison Terrats Lllupia
- Etude pour la mise en place de convention de déversement pour les rejets industriels: Démarrée en 2017 est en finalisation. 25 à 40 établissements sont concernés.

Le SIVOM des 2 Corbère :

- Remplacement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sur la rue de l'école à Corbère: Collecteurs vieillissants et fuyards (120ml de canalisation principale et 100ml de reprise de branchements). Les travaux intervenus au 2^{ème} semestre 2018
- Remplacement des réseaux d'eaux usées rues Joffre, Lyautey et Foch à Corbère-les-Cabanes : réseaux étaient identifiés fuyards dans le SDA de 2008. Travaux réalisés de juin 2017 à mai 2018. 404ml de réseau EU remplacés

Le SIVU du Conflent :

- STEP de Trévillach (périmètre Vinça-Canigou): Cette commune était uniquement équipée d'un décanteur. Les travaux de construction d'une station FPR (200 EH) et des collecteurs de transfert des effluents ont été réalisés sur le 2^{ème} semestre 2019. La STEP devait être inaugurée fin février 2020.
- STEP de Prades (périmètre Conflent) : Le traitement complémentaire du phosphore, mis en œuvre fin 2017, conduit à de bons résultats au 1^{er} semestre 2019, après une phase de rodage

Le SIVOM du Cady :

- Réhabilitation de réseaux à Vernet-les-Bains : 100ml sur la rue Vieillefontaine en 2017, en anticipation des conclusions du SDA en cours
- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de 1.5M€ sur 2018-2026 issue de la révision du SDA. 2018 : lancement d'un MBC pour 4ans : 2018 : 200ml de réseaux BV Clémenceau à Vernet, suppression d'un apport d'eaux claires météoriques, allée du Parc EP + EU, 2019 : P1 SDA : RD47 La Trilla à Corneilla 70K€ (200ml?), 17,5% ECP supprimées en quasi autofinancement

Le SIAEPA du Cambre d'Aze :

Ses actions n'avaient pas été initialement inscrites au contrat. Il semble important de les reprendre ici pour valoriser le travail réalisé sur l'ensemble du bassin versant.

- Elaboration d'un SDA : elle est en cours et le SDA sera normalement achevé en septembre 2020. Il comprend la réalisation de plans géoréférencés classe B et la réalisation d'un SDEP. Sur ce point, le syndicat est maître d'ouvrage du schéma SDEP, même si les communes sont compétentes en matière de pluvial. En revanche, les travaux qui découleront du SDEP ne seront pas à la charge du syndicat.
- Travaux sur les réseaux d'eaux usées: en 2018, renouvellement de 260ml sur le lotissement Plein Soleil à La Cabanasse. En 2019, toujours à La Cabanasse, renouvellement de 175ml dans les rues Joliot-Curie et Delcasso et création d'un

réseau de 79ml de la Jassette St-Pierre-dels-Forcats (non aidée). Cette même année, en co maitrise d'ouvrage avec la commune de St Pierre dels Forcats, renouvellement des réseaux AEP - EU et création de réseau EP sur 218ml rue des Lilas.

1.2.2 Lutte contre la pollution d'origine pluviale

Le SIVOM des 2 Corbère :

- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales : réalisés à l'occasion d'une réfection de la voirie sur la rue Joffre et les abords de l'église à Corbère les C.

Le SIAEPA du Cambre d'Aze : Comme mentionné plus haut, le SIAEPA disposera fin d'année 2020 d'un SDEP

1.2.3 Lutte contre la pollution par phytosanitaires

En zone non agricole :

Elaboration et mise en œuvre des PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles) : L'Agence de l'eau a aidé en 2018 :

- la commune de Villefranche de Conflent pour l'élaboration du document ;
- les communes de Baho et Villeneuve la R. pour la mise en œuvre ;
- les communes de Baixas, Canohès, Fuilla pour l'acquisition de matériel.

En 2019, dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention, l'Agence n'a pas renouvelé l'accompagnement financier.

En revanche, à l'échelle régionale, la FREDON Occitanie anime une labellisation qui est un moteur intéressant dans l'évolution des pratiques. De nombreuses communes adhèrent à la démarche qui permet de valoriser cette évolution par de la communication auprès du public. Ainsi sur les 104 communes du bassin versant :

- 6 communes sont actuellement au niveau 2 de la charte : Clairà, Perpignan, Peyrestortes, Toulouges, Canet, Saint-Nazaire
- 4 communes sont au niveau 3 : Le Soler, Villeneuve la rivière, Montalba-le-C., Corbère
- 8 communes sont au niveau 4 (= Terre Saine, soit la suppression totale des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an) : Baixas, Baho, Calce, Canohès, Llupia, Mantet, Ponteilla, Prades

Autrement dit 17% des communes du bassin versant font connaitre leurs pratiques qui vont au delà du respect de la loi Labbé sur leurs espaces publics.

Par ailleurs, le Conseil départemental qui est propriétaire de voiries (routes départementales) et d'espaces verts est également engagé dans la charte et se situe au niveau 3.

A l'échelle intercommunale, PMM est un relais complémentaire, et plus local, de la FREDON pour accompagner les communes vers le « zéro phyto ». Jusqu'en 2019, cet accompagnement comprenait le pilotage des études pour la construction des PAPPH et la formation des agents.

Nous n'avons pas d'autres informations sur les pratiques à l'échelle intercommunale (voiries).

En zone agricole : La Chambre d'agriculture a accompagné l'émergence de démarches agroenvironnementales sur certains secteurs du bassin versant et a finalisé un diagnostic des pratiques (cf. 2.3.3).

Captage prioritaire de Pia (zones agricoles et non agricoles): la commune a été accompagnée par le CD66 pour la délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC). Celui-ci a été validé collégialement mi 2019. Un premier diagnostic a été proposé et en cours de validation pour servir de socle à la construction d'un plan d'action. Le dossier est repris par la CC Salanque Méditerranée.

1.2.4 Lutte contre d'autres pollutions et suivi qualité

Suivi analytique pluriannuel renforcé sur la Têt aval (dont temps de pluie) par PMM pour évaluer l'efficacité des investissements et cibler les points noirs. L'étude, financée avant démarrage du contrat, a été finalisée en octobre 2018. Globalement, les investissements réalisés ces dernières années par PMM sur l'assainissement sont positifs sur la qualité de l'eau de la Têt. L'étude a notamment permis de mettre en évidence qu'il n'y avait pas besoin de mettre en place un traitement bactériologique complémentaire sur la STEP de Perpignan (enjeu baignade sur le littoral).

1.3 BILAN DE LA 1^{ERE} PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES À JOUR ET REPORTEES

Nous présentons ici :

- les actions qui ont démarré mais se poursuivent sur la 2^{ème} période du contrat
- les actions qui devaient démarrer sur la 1^{ère} période du contrat mais qui ont glissé sur la 2^{ème} période 2020-2022

1.3.1 Amélioration de l'assainissement des eaux usées

Petites communes sans dispositif de traitement :

- **Commune de Nohèdes** : Le diagnostic géotechnique réalisé fin 2017 a permis de conforter l'emplacement de la STEP. La difficulté principale à progresser est le coût de l'installation (topographie accidentée et habitat dispersé) qui va au-delà du potentiel financier de la commune. La maîtrise d'œuvre est active début 2020. Les travaux prévus en 2018 interviendront finalement en 2021. Le montant prévisionnel a été actualisé. Le montage financier reste à établir
- **Commune de Souanyas** : Deux systèmes sont à installer (2 hameaux). Le Satese prévoit de faire un nouveau point avec la commune. Le Maire avait clairement exprimé que les travaux ne pourraient pas être réalisés sans un co-financement extérieur de 80%. Pas de visibilité donc sur un montant prévisionnel actualisé et un calendrier estimatif.

PMMCU :

- Les schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales (SDAEP) pour les communes de Villeneuve de la R. et de Pézilla la R. sont reportés en 2021 et leur montant prévisionnel est revu à la hausse
- STEP de Baho : la 2^{ème} tranche de travaux de réhabilitation prévue initialement en 2019 est reportée en 2021. Le SDA finalisé en a mis en évidence que seule la réhabilitation de la canalisation de sortie de STEP était nécessaire. Le montant prévisionnel est revu à la hausse.
- STEP de Pézilla-la-R. : suite à une étude de faisabilité portant sur l'optimisation de la STEP, la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation consistant à améliorer la filière boue démarrera en 2020. Puis, comme dans la situation de Baho, le SDA permettra d'affiner la 2^{ème} tranche de travaux qui consistera à agrandir la station

Nb : Les éléments présentés ici proviennent du nouvel accord cadre conclu avec l'Agence de l'eau pour la période 2020-2022.

Le SIVU du Conflent :

- Etude diagnostic / SDA sur le périmètre Vinça-Canigou (10 communes) : Elle est nécessaire car l'ancien schéma est vieux. Sur le périmètre de la STEP de Vinça, les travaux réseaux pour réduire les eaux claires parasites sont urgents car la STEP est aujourd'hui saturée. Le Syndicat devait démarrer cette étude en 2019. Elle est reporté à une date qui n'est pas encore connue, mais devrait intervenir d'ici la fin du contrat rivière.
- STEP de Marquixanes : agrandissement et réhabilitation. Le foncier nécessaire a été trouvé pour le traitement des boues. Une étude complémentaire (étude de sol et de génie civil) est en cours sur la faisabilité de la construction de ce traitement complémentaire (problématique d'accès par la présence d'un ravin à franchir). Les travaux de réhabilitation

sont devenus urgents suite à la crue de janvier 2020. En effet le bas de la station s'est effondré et le lit de séchage a été en partie emporté. Le montant prévisionnel des travaux est revu à la baisse (attention toutefois il ne comporte pas les réparations éventuelles liées à la crue de janvier 2020). Ces derniers devraient être réalisés en 2021 (initialement prévus en 2018), mais l'urgence de la situation peut faire évoluer ce calendrier.

Le SIVOM du Cady :

- Maîtrise des apports en STEP via l'installation de débitmètres et la mise en place de convention de rejet : 2 débitmètres ont été installés en 2017 aux Thermes avant démarrage du contrat rivière, permettant depuis 2018 le relevé et la facturation des rejets d'assainissement des Thermes à la STEP. En 2019, le SIVOM a fait l'acquisition et la pose de 2 débitmètres pour suivre les eaux usées de l'école hôtelière et de la piscine municipale de Vernet les B. D'ici la fin du 1^{er} semestre 2020, la convention de déversement des Thermes sera approuvée en comité syndical, et les 2 débitmètres seront mis en route pour suivre les apports au réseau.
- STEP de Corneilla: projet d'extension et de réhabilitation. Il s'agit d'un point noir en assainissement sur le département. Le projet a pris du retard car il a fallu dans un premier temps finaliser le SDA. En 2019, l'étude hydraulique a fait ressortir deux options pour mise en conformité de l'installation : la réhabilitation ou la construction d'un nouveau système de traitement, avec des chiffrages bien plus importants que ceux imaginés initialement. Début 2020, le comité syndical a validé le projet d'une réhabilitation. Les travaux vont consister à mettre en place d'un nouveau clarificateur. Les travaux démarreront en 2020. L'extension de la filière boue et la déphosphatation sont différées.
- Programmation pluriannuelle de réhabilitation des réseaux : le SIVOM va poursuivre la réalisation de cette programmation dont l'objectif principal est la réduction des apports en eaux claires parasites. En 2020 : 2 opération de réhabilitation prévues sur le Bd des Pyrénées et l'avenue St Saturnin à Vernet. En moyenne 200 000€ HT seront investis par an pour des travaux sur les réseaux d'eaux usées jusqu'en 2026 (montants similaires sur les réseaux d'eau potable sur la même période).

Le SIAEPA du Cambre d'Aze :

- Poursuite du renouvellement des réseaux, in fine via le SDA (en finalisation): dans l'immédiat seule l'opération sur les réseaux EU 330ml du lotissement Patau au Col de la Perche (confirmé par les premières phases du SDA) est prévue pour 2021. Cette programmation est amenée à être complétée suite aux conclusions du SDA
- STEP la Cabanasse: renouvellement de l'équipement. En 2019, il y a eu reprise de la canalisation de sortie. En 2021, plusieurs opérations sont prévues: renouvellement de l'automate et de la télésurveillance de la STEP, ainsi que du débitmètre du by-pass des bassins tampons.

1.3.2 Lutte contre la pollution d'origine pluviale

PMMCU reporte la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales de Perpignan prévu en 2018 à 2020. Une étude de sol va démarrer cette étude ce qui témoigne d'une volonté de la collectivité d'aller vers un développement des techniques de gestion alternative (cf. 2.4.2). Rappelons que les schémas directeurs d'assainissement de Pézilla-la-R. et Villeneuve-la-R. prévoient également un volet pluvial (cf. 2.3.1)

1.3.3 Lutte contre la pollution par phytosanitaires

Mise aux normes des aires de remplissage communal : Appel à projet du CD66. Le dispositif d'aide perdure sur la 2ème période du contrat (50% d'un cout plafond de 10K€). Toutefois pas de visibilité sur des projets potentiels. Les cas de mise aux normes peuvent être très différents. Parfois contraintes lourdes, d'autres fois il s'agit seulement de mettre un dispositif anti-reflux (cf. étude du CD66). Pour mémoire 28 des aires diagnostiquées en 2014 sur le bassin versant de la Têt n'étaient pas aux normes. Sur la première période du contrat, la potence de St Estève a été refaite. Sur le secteur de la CC des Aspres seule la potence de Thuir est non conforme, mais le contexte est complexe. Elle est effectivement mal située (proche d'une agouille) et assez peu utilisée. Un déplacement ne la rendrait pas conforme.

Diagnostic des pratiques agricoles et accompagnement à l'émergence de nouveaux projets d'accompagnement agri-environnementaux : action de la Chambre d'agriculture inscrite dans son accord cadre avec l'Agence de l'eau sur 2016-2019. Un bilan de cette action a été présenté mi 2019. Le diagnostic a révélé des pratiques en évolution positive en arboriculture et une marge de progrès en viticulture. Il propose de poursuivre l'acquisition de connaissances et de mettre en place des actions collectives (pour démultiplier l'impact) auprès des coopératives et des EPCI (via des projets alimentaires territoriaux). Il a également conclu au besoin d'une animation pour développer une stratégie sur la poursuite des connaissances et la mise en œuvre d'un plan d'action. A ce jour, cette animation reste à définir.

1.3.4 Lutte contre d'autres pollutions et suivi qualité

Démarche de réduction des macro-déchets : Le PNM du Golfe du Lion réalise depuis plusieurs années un suivi du transfert des déchets des berges de la Têt au plages. Ce suivi va continuer. Par ailleurs le SMTBV est partenaire des initiatives associatives de ramassage de déchets (Citeco66, WCUD avec les Clubs Interservices). Le SMTBV a démarré en 2020 un partenariat avec CEFREM et Citeco66 pour l'étude des déchets au niveau du barrage flottant de la vanne dite de Torailles et l'optimisation du système de rétention. Les investissements sur cette problématique seront de l'ordre de la sensibilisation et de la communication du grand public (cf. volet 4)

Suppression de la pollution en PCB dans la Basse : l'origine de la pollution sur un affluent de la Basse, l'Ori, a pu être déterminée par des nouveaux prélèvements et analyses par la DREAL en 2017, et un plan d'action convenu début 2019 sous réserve de la signature d'une convention tripartite (CD66 pour le curage, Soper pour le traitement des matériaux extraits, Etat pour le suivi des opérations). Actuellement, le curage des quelques m³ de sédiments par le CD66 est a priori bouclé financièrement. En revanche, la date d'intervention n'est pas encore connue. Suite aux travaux une analyse des PCB sur sédiments sur la Basse aval et sur la Têt après confluence doit être envisagée. Le CD66 devrait pouvoir intégrer cette analyse dans le cadre de son suivi qualité en 2023.

Suivi qualité : prévu en 2020, le suivi qualité effectué par le CD66 sur le BV Têt se fera finalement en 2022 et 2023 (deux années consécutives pour répondre aux exigences du 11^{ème} programme de l'AERMC). Les analyses seront toujours faites selon les 2 référentiels (SEQ-Eau et bon état au sens de la DCE). Le CD66 souhaitent concerter les différentes parties prenantes pour bâtir un suivi répondant au mieux aux différents besoins (PCB Basse et Têt aval, suivi sectorisé Têt aval).

Mise en oeuvre des profils de baignade à Vinça : Les profils listaient différentes actions à mettre en place pour éviter les pollutions des eaux de baignades par les eaux usées. Le suivi des instruments de gestion est en place. Certaines actions pas encore mise en œuvre (dégrillage, pompage) et dépendent du SIVU du Conflent. Celui-ci prévoit des opérations sur ce secteur (cf. 2.4.1). Toutefois, notons que ces deux sites de baignade ne sont pas préoccupants pour l'ARS étant donné le classement 2019 de ces baignades en qualité excellente. Les seuls points gris ou noirs en baignade concernant le bassin versant Têt sont :

- La baignade du camping le Canigou sur le Llech classée en suffisante (le seul du département à ce niveau) en 2018
- les plages de la Crouste de part et d'autre de l'embouchure de la Têt toujours interdites à la baignade.

1.4 PREPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS

Les actions présentées ici sont celles qui n'avaient pas été identifiées en 2017 et viennent aujourd'hui se greffer à la programmation.

1.4.1 Amélioration de l'assainissement des eaux usées

Réalisation d'un SDA et d'une étude sur la STEP Bouillouses : lutte contre l'eutrophisation des zones humides sur le site classé. La commune des Angles reprend ce dossier par la réalisation d'une étude globale de son système d'assainissement : diagnostic des réseaux, étude de faisabilité pour mise en conformité de la STEP des Bouillouses, étude du raccordement de l'Hôtel Bones Hores à la STEP.

Cette étude démarrera en 2020 et apportera un premier chiffrage pour travaux en 2021, soit une réalisation de ces travaux plutôt sur la temporalité du 2ème contrat rivière.

Création d'une STEP à Olette : la commune a repris le projet début 2020, après avoir acquis en 2019 le terrain où la STEP sera construite. Elle réalisera en 2021 une étude de faisabilité qui permettra notamment d'affiner le coût des travaux.

Création d'une STEP à Urbanya : la commune reste dépourvue de système d'assainissement. Elle est située sur la vallée du Caillan qui souffre d'une situation hydrologique tendue à l'étiage et de l'absence d'assainissement sur les différentes communes (Nohèdes travaux à venir, Conat : pas de visibilité). Cette action reste à affiner et conforter avec la commune.

PMMCU :

- **Réhabilitation des réseaux d'eaux usées** : mise en oeuvre de la programmation pluriannuelle issue du SDA, réalisation des opérations en priorité 1. Opérations sur Canet, St Nazaire, Villelongue, Le Soler/Perpignan, Toulouges/Canohès/Perpignan, Bompas, Canohès, Le Soler, Perpignan, St Estève, Baho

Ces opérations proviennent du nouvel accord cadre conclu avec l'Agence de l'eau pour la période 2020-2022. Elles sont détaillées dans cet outil.

CC des Aspres :

- **Agrandissement de la STEP de Thuir à Llupia** : Suite à l'étude conjointe PMM-CC Aspres sur les rejets non domestiques, il est possible que la CC doive réaliser cet agrandissement, dans le cas où les actions sur les rejets non domestiques ne permettent pas de regagner suffisamment de capacité dans la STEP de Thuir.
- **Projet de réutilisation des eaux usées épurées (Reuse) sur la STEP de Thuir** : l'étude de faisabilité démarré fin 2019 concerne les 5 STEP de la CC dont celle de Thuir (25 000EH - rejet dans le BV Têt via l'Adou puis la Basse). L'idée est de substituer l'utilisation de la ressource pour l'irrigation. En fonction des résultats de cette étude, il est possible que des travaux soient programmés, mais encore trop tôt pour le confirmer.
- **Elaboration d'un SDA intercommunal** : la CC prévoit la réalisation de ce schéma en 2020 avec une réalisation jusqu'à la fin du contrat (2022).
- **Assainissement du Mas Janillou à Castelnou** : l'ouvrage (50 EH) est vétuste et de propriété inconnue. Les travaux de réhabilitation sont prévus en 2020.
- **Assainissement du Hameau de la ferme école à Thuir** : cet ensemble urbanisé (50 à 80EH) est dépourvu d'assainissement (au mieux un puits sec). L'étude d'équipement a été

réalisée par la CC création d'un assainissement collectif (50 à 80EH) démarrée d'ici fin du 1^{er} contrat de rivière

- **Réhabilitation du système de collecte des d'eaux usées** : en attendant le SDA intercommunal, plusieurs opérations sont prévues dans le centre ancien de Thuir où la densité de réseaux est forte les désordres (dommage sur les réseaux, mauvais branchements, rejets directs) sont nombreux et difficiles à localiser précisément.

Nb : La CC n'exclut pas de s'engager dans un contrat avec l'Agence de l'eau (contrat proposé dans le 11^{ème} programme, similaire à l'accord cadre conclu entre PMMCU et l'Agence de l'eau). Ce dispositif reste à étudier.

Le SIVOM des 2 Corbère :

- **Réhabilitation de réseaux** : fin de la mise en oeuvre de la programmation issue du SDA de 2018. Réalisation des travaux de priorité 1 avec Chemin de la Cabane, rues du Moulin, Aspres, Riberal

Sur le périmètre du SIVOM, les possibilités d'optimisation sont limitées ce qui explique que la programmation de travaux était réduite. Le SDA finalisé en 2019 a permis de vérifier l'efficacité des derniers investissements. Il n'y a donc pas d'action structurante pour la 2^{ème} période du contrat.

Le SIVU du Conflent :

- **Etude de définition de l'amélioration de l'assainissement pour le hameau de Marcevol** : L'ouvrage actuel (50EH) est vestuste hors le Prieuré accueille des groupes. L'étude devrait démarrer en 2020, puis attribution de la maîtrise d'oeuvre en 2021 et travaux en 2022 pour la station et sur la réhabilitation de la chasse hydraulique du village.
- **Etude de la faisabilité de la mise en place d'un traitement tertiaire sur la station d'épuration d'Estoher** : Un camping en aval de la STEP dispose d'un plan d'eau de baignade qui présente actuellement un problème de qualité. L'objectif de l'étude est d'analyser le cout/bénéfice d'un traitement complémentaire au niveau de la STEP.
- **Création d'une STEP à Valmanya** : la commune est actuellement dépourvue d'assainissement collectif. Le projet comporte la construction du système de traitement la réhabilitation des réseaux de collecte et la création du réseau de transfert.
- **Réhabilitation du système de collecte et de transport des eaux usées** :
 - sur le périmètre Vinça-Canigou, l'objectif est de réduire l'apport d'ECP (dysfonctionnement de la STEP de Vinça). En attendant l'étude diagnostic/SDA à venir, les opérations ont été priorisés par un maître d'oeuvre en 2019. Les premiers travaux en 2020 seront réalisés à Vinça (secteur du camping et de la zone de baignade notamment) avec 455ml de réseau réhabilité et à Rigarda (40ml). En 2021 et 2022, les opérations seront menées sur Tarerach, Finestret et Vinça (265ml de réseau réhabilités et 2 regards fuyards remplacés).
 - Sur le périmètre Conflent : là aussi l'étude diagnostic récente a révélé que l'enjeu est la réduction des ECP via des travaux sur les réseaux fuyards et la reprise des branchements. En 2020, plusieurs opérations sont prévues sur Prades visant un total de 282m³/j d'ECP supprimées. Sur la période 2021-2022, les travaux seront à Prades, Codalet, mais aussi sur la vallée de la Castellane (Molitg, Campôme) et la vallée du Lliscou (Claira et Villerach), ils devraient conduire à une suppression totale en ECP de 164m³/j.
- **Etude du déplacement du point de rejet de la STEP de Prades** : lors de l'été 2019, le rejet se faisait dans un bras de la Têt qui n'était plus alimenté en eau, ce qui a généré une pollution. L'emplacement actuel du rejet est dans un secteur où la Têt s'élargit (plusieurs chenaux) et où les écoulements évoluent selon l'évolution du lit avec les crues et les conditions hydrologiques à l'étiage. Pour s'affranchir de cette particularité physique, et

éviter que la situation se reproduise, l'étude doit évaluer la faisabilité de déplacer le rejet en amont, sur un secteur où le lit est mono-chenal.

- **Refonte de la filière boue sur la STEP de Prades avec création d'un épaisseur** : Depuis la mise en place du traitement du phosphore le traitement ne fonctionne plus aussi bien que les années antérieures et la production s'en ressent

Le SIAEPA du Cambre d'Aze :

- **Mise en œuvre de la programmation de travaux sur le système de collecte et de transport des eaux usées** : elle devrait démarrer en 2022, suite à la finalisation du SDA et à la constitution des marchés et dossiers. Il est trop tôt pour préciser cette programmation.

1.4.2 Lutte contre la pollution d'origine pluviale

En attendant la finalisation des SDEP de Perpignan, Pézilla la R. et Villeneuve la R., **plusieurs opérations de déconnexion des eaux pluviales au réseau sont prévues** sur d'autres secteurs de la communauté urbaine par **PMM** pour désengorger les réseaux et éviter les pollutions du milieu aquatique, mais également pour favoriser le retour de l'eau au sol :

- Ste Marie : densification des puits secs, 600m² déconnectés. Travaux prévus sur 2020-2022
- Canet : création tranchée infiltration secteur Cote Vermeille, 8160m² en 2021
- Canet en R. : création d'un puits infiltration secteur Tramontane 2600m² en 2021
- Canet en R. : création d'une tranchée infiltration secteur Sanils 5600m² en 2022

1.4.3 Lutte contre la pollution par phytosanitaires

Captage prioritaire de Pia : La CC Salanque Méditerranée avait repris le diagnostic sur l'aire d'alimentation de captage pour proposer un programme d'actions visant à réduire les pollutions en nitrates et phytosanitaires. Toutefois la compétence eau et assainissement n'est finalement pas transféré des communes à l'EPCI. Il est donc probable que la suite de la démarche sur le captage de Pia soit reprise par la commune. Des actions devraient émerger d'ici 2022 en zone non agricole et en zone agricole mais il est encore trop tôt pour les préciser. Elles seront portées par différentes maitrises d'ouvrage.

Captage prioritaire de Trévilach : Le SIVU du Conflent a réalisé une étude de définition de l'aire d'alimentation du captage et de la vulnérabilité du captage. Prochaine étape : l'élaboration d'un plan d'actions.

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT					
				Prévisionnel 1ère période S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	Fin prév. AERMC 2020-2022	Fin prév. CD66 2020-2022
2A1	BILAN	Lutte contre l'eutrophisation des ZH du site classé des Bouillouses : hôtel restaurant Les Bones Hores	Commune Angoustrine						
2A1	BILAN	Lutte contre l'eutrophisation des ZH du site classé des Bouillouses : STEP des Bouillouses	Commune Les Angles						
2A1	Nouvelle action - Période 2	Réalisation d'un SDA + étude STEP Bouillouses	Commune Les Angles		96 200		-	50%	30%
2A1	BILAN	Construction de 2 STEP de type FPR + collecteurs EU : MOE puis travaux	Commune de Prunet et Belpuig	199 120	-	199 445	-	-	-
2A1	BILAN	Construction STEP FPR + réseaux EU : Diag géotech pour confirmer stabilité ouvrage PRO, MOE puis travaux	Commune de Boule d'Amont	210 980	-	289 389	-	-	-
2A1	MAJ	Construction STEP FPR : Diag géotech pour confirmer stabilité ouvrage, MOE puis travaux	Commune de Nohèdes	195 950	240 000	1 950	-	70% d'une assiette de 156450€	jusqu'à 50% et aide plafonnée à 100K€
2A1	MAJ	Construction 2 STEP FPR : Dimensionnement technique et financier des ouvrages, MOE puis travaux	Commune de Souanyas		<i>reste à définir</i>	-	-	70%	10%
2A1	Nouvelle action - Période 2	Construction d'une STEP : MOE et travaux	Commune de Olette	-	921 000	-	-	70%	10%
2A1	BILAN	Reconstruction d'une STEP FPR et travaux sur collecteurs	Commune Fillols	410 390	-	410 390	-	-	-
2A1	Nouvelle action - Période 2	Construction d'une STEP : MOE et travaux	Commune d'Urbanya		<i>reste à définir</i>	-	-	70%	10%
2A1	MAJ	SDAEP Villeneuve la R. - révision	PMM	40 000	53 500	-	-	50%	10%
2A1	MAJ	SDA Pézilla la R. - révision	PMM	80 000	106 000	-	-	50%	5 300
2A1	BILAN	Travaux STEP Calce	PMM	335 000	-	233 400	-	-	-
2A1	BILAN	STEP Perpignan : travaux de mise en conformité par ajout traitement P et boues	PMM	9 300 000	-	5 062 000	-	-	-
2A1	MAJ	Travaux STEP Baho : T2 suite au SDA	PMM	100 000	335 650	-	-	30%	-
2A1	MAJ	Travaux STEP Pézilla la R. : T1 agrandissement/optimisation T2 : extension	PMM	-	740 000	-	-	30%	-
2A1	BILAN	PPI réseaux : P1 Perpignan, Llupia, Calce, Villelongue-de-la-Salanque, Ste Marie, Bompas , Canohes, Le Soler, Saint Esteve, Toulouges, Saint-Nazaire	PMM	6 850 000	-	6 050 051	-	-	-
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux accord cadre 2020-2022 P1 du SDA - PAOT (gestion temps de pluie) Canet 2021 St anne 288K€, Cassanyes 714K€- St Nazaire 2021 Baléares 169K€- Bompas 2021 redim PR 376K€ Canet 2022 Château d'eau+remparts 410K€, grand large 715K€ pose 6 débitmètres sur 6 PR 30K€- Villelongue 2022 st Sébastien 220K€ rue du printemps	PMM	-	3 232 000	-	-	50%	-
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux accord cadre 2020-2022 P1 du SDA	PMM	-	12 968 579	-	-	30%	-

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT					
				Prévisionnel 1ère période S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	Fin prév. AERMC 2020-2022	Fin prév. CD66 2020-2022
2A1	BILAN	STEP Thuir - Travaux reconstruction : augmentation capacité + trait. Phosphore	CC Aspres	-	-	-	-	-	-
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP de Thuir - agrandissement Llupia	CC Aspres	-	<i>engagement à confirmer</i>	-	-	non éligible (extension réseau de collecte)	engagement à confirmer
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP de Thuir - projet REUSE	CC Aspres	-	<i>reste à définir</i>	-	-	70%	10%
2A1	Nouvelle action - Période 2	Réalisation d'un SDA intercommunal	CC Aspres	-	300 000	-	-	50%	30% (max aide = 100 000)
2A1	Nouvelle action - Période 2	Assainissement hameaux : réfection Mas Janillou- Castelnou 50EH	CC Aspres	-	65 000	-	-	50% mais non sollicitée	30% mais non sollicitée
2A1	Nouvelle action - Période 2	Assainissement hameaux : création installation ferme école Thuir 50-80EH	CC Aspres	-	350 000	-	-	a priori non éligible. Hors ZRR - Ne fait pas partie de la liste des step PAOT décliné du PDMactuel	éligible si c'est une solution collective. Aide pouvant aller jusqu'à 50%
2A1	BILAN	Etude pour la mise en place de convention déversements industriels	CC Aspres	-	-	170 000	-		
2A1	BILAN	PPI travaux réseaux centres anciens	CC Aspres	-	-	1 612 000	-		
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux centres anciens	CC Aspres	-	1 264 000	-	-	30% d'une assiette et si issus d'un SDA et avec avis DDTM de l'intérêt des travaux	en complément de l'Agence, jusqu'à 20% (commune urbaine) et aide plafonnée à 200K€ par opération
2A1	BILAN	Travaux réseaux rue de l'école	SIVOM Deux Corbère	78 469	-	78 469	-		
2A1	BILAN	Travaux réseaux EU (et AEP) rues Joffre, Lyautey et Foch	SIVOM Deux Corbère	198 686	-	169 568	-		
2A1	MAJ	PPI travaux réseaux (P1 SDA 2018)	SIVOM Deux Corbère	-	-	258 645	-		
2A1	BILAN	Etude puis travaux STEP FPR Trévillach (200EH)	SIVU Conflent (VC)	300 000	-	350 000	-		
2A1	MAJ	Etude diag réseaux périmètre Vinça Canigou (60km)	SIVU Conflent (VC)	215 000	185 000	-	-	50%	30%
2A1	Nouvelle action - Période 2	Amélioration assainissement hameau Marcevol - étude de définition, MOE en 2020 puis travaux en 2021 (STEP + chasse hydraulique)	SIVU Conflent (VC)	-	170 200	-	-	70%	30%
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP Estoher - Etude traitement tertiaire	SIVU Conflent (VC)	-	15 200	-	-	70%	30%
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP Valmanya - construction	SIVU Conflent (VC)	-	355 000	-	-	70% pour les réseaux et 30% pour l'unité de traitement	jusqu'à 40% pour les réseaux, aide max de 200K€ - jusqu'à 30% pour l'unité de traitement, aide max de 400K€
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux 10 communes secteur Vinça Canigou	SIVU Conflent (VC)	-	430 000	-	-	jusqu'à 70% (ZRR) pour les P1	en complément de l'Agence, jusqu'à 40 %, aide maximale de 200k€ (dépôt par tranche)

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT					
				Prévisionnel 1ère période S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	Fin prév. AERMC 2020-2022	Fin prév. CD66 2020-2022
2A1	BILAN	STEP Prades - Travaux traitement Phosphore	SIVU Confient (C	75 000	-	75 000	-	-	-
2A1	MAJ	STEP de Marquixanes - Travaux agrandissement+réhab	SIVU Confient (C	800 000	693 000	23 000	-	70%	10%
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux 9 communes secteur Confient	SIVU Confient (C	-	510 150	-	-	70% (communes en ZRR) pour le renouvellement de réseaux 30% pour la reprise de branchement	en complément de l'Agence, jusqu'à 40 % (communes rurales), aide maximale de 200k€ (dépôt par tranche), sauf trvx dans Prades (20% : commune urbaine)
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP Prades - étude déplacement du point de rejet	SIVU Confient (C	-	33 550	-	-	70% avec constat pollution Police de l'eau + validation solution par le SATESE	10%
2A1	Nouvelle action - Période 2	STEP Prades - Refonte filière boues Phase 1 de 2	SIVU Confient (C	-	221 000	-	-	70%	10%
2A1	BILAN	Travaux réseaux - anticipation sur conclusions SDA - T1 et 2 renouvellement à Vernet les Bains	SIVOM Cady	180 000	-	34 800	-	-	-
2A1	BILAN	Maitrise des apports à la STEP de Corneilla - installation de débitmètres et conventions	SIVOM Cady	-	-	18 661	suivi en DSP et régie	-	-
2A1	MAJ	STEP de Corneilla 8100EH. Extension/réhabilitation (phase 1)	SIVOM Cady	70 000	1 503 800	21 000	-	70% d'une assiette (928 571€)	jusqu'à 50% et aide max de 400K€
2A1	MAJ	STEP de Corneilla 8100EH. Extension/réhabilitation (phase 2)	SIVOM Cady	-	reste à définir	-	-	-	-
2A1	MAJ	PPI travaux réseaux issue du SDA (réduire les apports ECP)	SIVOM Cady	-	335 400	315 000	-	70% d'une assiette	jusqu'à 40% et aide max de 400K€
2A1	BILAN	Elaboration du SDA	SIAEPA Cambre d'AZE	-	-	39 110	-	-	-
2A1	MAJ	PPI Travaux réseaux	SIAEPA Cambre d'AZE	-	151 003	180 381	-	aides passées en 2019	aides passées en 2019
2A1	Nouvelle action - Période 2	PPI travaux réseaux suite au SDA	SIAEPA Cambre d'AZE	-	reste à définir	-	-	70%	10%
2A1	MAJ	STEP La Cabanasse - Renouvellement équipement	SIAEPA Cambre d'AZE	-	44 985	9 680	-	70%	10%
Sous total amélioration de l'assainissement				19 638 595	25 320 217	15 601 939	-	5 466 566	1 395 842

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	Fin prév. AERMC 2020-2022	Fin prév. CD66 2020-2022
				Prévisionnel 1ère période S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période 2020-S1 2022				
2A2	BILAN	Travaux réseaux EP : rue Joffre + abords de l'église à Corbère les C.	Commune Corbère les Cabanes	80 000		74 612	-		-
2A2	MAJ	Améliorer la connaissance sur la gestion des EP : éval faisabilité infiltration sur CU 150K€ 2020, étude sol Perpignan 75K€ 2020 + SDEP Pézilla et Villeneuve	PMM	100 000	385 000	-	-	192 500	38 500
2A2	Nouvelle action - Période 2	Déconnexion des EP : Canet (cote vermeille 190K€ 2021, tramontane 20K€ 2021, sanils 160K€ 2022) Le Soler (?), Ste Marie (50K€/an)	PMM	-	520 000	-	-	295 000	-
2A1	BILAN	Elaboration du SDEP	SIAEPA Cambre d'AZE	-	-	18 500	-	-	-
		Sous total lutte contre la pollution d'origine pluviale		180 000	905 000	93 112	-	487 500	38 500
2A3	BILAN	Elaboration puis mise en oeuvre PAPPH	Communes	50 000	-	35 120	-	-	-
2A3	BILAN	Accompagnement technique des communes et suivi (Régie)	PMM	-	-	-	-	-	-
2A3	MAJ	Mise aux normes aires de remplissage communales. Appui à 50% par le CD66	Communes / ASA	non défini	non défini	10 000	-	-	-
2A3	MAJ	Diagnostic des pratiques agricoles. Emergence de nouveaux projets d'accompagnement agri-environnementaux	CA66	en régie	reste à définir	-	-	-	-
2A3	BILAN	Captage prioritaire : diagnostic et élaboration d'un plan d'action	Mairie de Pia puis CC Corbières Salanque Méditerranée	22 250	-	22 500	-	-	-
2A3	Nouvelle action - Période 2	Captage prioritaire : mise en œuvre du plan d'action	multimaitrise d'ouvrage restant à définir		reste à définir		-	70%	10%
		Sous total Lutte contre la pollution phytosanitaire		72 250	-	67 620	-	-	-

				Total €HT					
n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Prévisionnel 1ère période S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	Fin prév. AERMC 2020-2022	Fin prév. CD66 2020-2022
2A4	MAJ	Animation d'une démarche de réduction des macro-déchets	SMBVT, PNM Golfe du Lion	5 000	cf. volet 4 pour la sensibilisation. Autres actions = régie	-	-	-	-
2A5	MAJ	Pollution en PCB de la Basse : suppression par curage/évacuation puis suivi	Convention tripartite CD66/Etat/Soper	-	reste à définir	-	-	50% sur suivi	-
2B1	MAJ	Suivi qualité des cours d'eau : 2017 puis 2020 2022 et 2023	CD66	-	180 000	-	-	90 000	-
	BILAN	Suivi analytique pluriannuel renforcé sur la Têt aval (dont temps de pluie)	PMM	-	-	-	-	-	-
	MAJ	Mise en œuvre profils de baignade - Vinça anticiper dysfonctionnement PR du camping : installer dégrillage, augmenter capacité pompage, réaliser suivi rigoureux des instruments de gestion	Commune de Vinça / SIVU Conflent / CC Conflent Canigo	-	non défini	-	-	-	-
		Sous total autres pollutions et suivi qualité		5 000	180 000	-	-	90 000	-
		TOTAL VOLET 2		19 895 845	26 405 217	15 762 671	-	6 044 066	1 434 342
		TOTAL VOLET 2 hors accord cadre PMM		3 090 845	8 064 488	4 417 220	-	3 532 386	1 387 867

Figure 4 : Bilan et programmation financière des actions du volet 2

1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 2

Nb : se reporter au tableau ci-après

1.5.1 Bilan 2017-2019 :

Rappelons que dans la programmation initiale, les actions d'amélioration des systèmes d'assainissement représentaient 92% des montants prévisionnels du volet 2. Ainsi les actions de lutte contre les pollutions d'origine pluviale et contre les pollutions phytosanitaires, bien que représentant un enjeu sur le bassin versant, notamment sur la Plaine du Roussillon, étaient relativement peu nombreuses et impliquaient des moyens financiers relativement réduits.

Le bilan montre que les engagements financiers ont été tenus à 80% au global. L'agence est allée bien au-delà des aides qu'elle s'était engagée à honorer à la signature du contrat. Les enveloppes mobilisées ont été deux fois supérieures à celles inscrites. Ces aides ont là encore essentiellement servi à financer des actions d'amélioration des systèmes d'assainissement.

A l'occasion des comités techniques et des comités rivière, tenus en moyenne une fois par an, certains acteurs ont regretté que le manque d'actions en matière de gestion des eaux pluviales visant la dimension qualitative. Les SDEP ne considèrent que la dimension quantitative alors même que les problèmes de pollution dans les cours d'eau ne viennent plus de la gestion de l'assainissement par temps sec mais bien par temps de pluie, avec le chargement des eaux lors du ruissellement sur voirie (pollution en macro-déchets et pollution dissoute).

Un autre enjeu soulevé lors de ces réunions et qui n'apparaît pas à l'heure actuelle (ou trop peu) dans les initiatives des maîtres d'ouvrage est la gestion des eaux pluviales (ou au moins d'une partie) par des techniques autres que le tuyau : techniques de surface intégrées à l'aménagement urbain (noues, jardin de pluie, etc.) où l'infiltration est favorisée et qui auraient la vertu d'abattre une partie de la pollution.

Des aspects organisationnels semblent être en partie responsables de ces situations : actuellement la compétence pluviale est à l'échelon communal pour tout le bassin versant, par ailleurs les services d'aménagement urbain n'intègrent pas aujourd'hui le parcours de l'eau dans leurs réflexions en le considérant d'emblée souterrain. Par ailleurs d'autres acteurs du bassin versant, et c'est surtout vrai pour l'aval de Vinça, sont aussi concernés par la gestion des eaux pluviales : les ASA qui sont très peu responsabilisées sur cette question. En effet de nombreux canaux servent d'exutoire aux eaux pluviales de voiries ou de toitures, avec les autres difficultés que cela peut engendrer d'un point de vue quantitatif (débordement) et qualitatif (usages).

1.5.2 Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :

Sur cette 2^{ème} partie du programme, l'engagement prévisionnel des maîtres d'ouvrage porte à nouveau majoritairement sur l'amélioration des systèmes d'assainissement, avec un investissement prévu évalué à plus de 25M€ sur un total, toutes actions « qualité » confondues, de 26,4M€.

Aucune action pour lutter contre les pollutions phytosanitaires n'a été recensée lors de la préparation de l'avenant. Cela ne veut pas dire que rien n'est envisagé de la part des catégories d'acteurs concernées (agriculteurs, chambre d'agriculture, collectivités, particuliers) mais qu'aucune étude complémentaire, action d'animation globale, ou action structurante par sa dimension et son impact potentiel, ne transparaît et que les actions locales ne sont pas connues.

De la même façon, seules quelques actions visant à réduire la pollution du milieu par le ruissellement ont été inscrites (905K€), alors même que les eaux pluviales sont aujourd'hui au cœur de plusieurs problématiques : accentuation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de pluies extrêmes et des épisodes de sécheresse, problème de qualité des eaux de baignade suite à une pluie, flux croissant des déchets de voirie/by pass des eaux usées dans le milieu par saturation des systèmes classiques d'assainissement, problème de qualité de l'eau pour l'irrigation agricole, phénomène d'îlots de chaleur en ville, etc. Comme mentionné plus haut, plusieurs catégories d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble doivent être mis autour de la table pour progresser sur ces sujets et proposer des actions qui peuvent signifier aussi une amélioration du cadre de vie, la restauration de milieux.

A l'occasion de l'élaboration du 2^{ème} contrat de rivière, il serait intéressant d'élargir la consultation et de proposer de bâtir une stratégie d'action sur l'enjeu de la gestion alternative des eaux pluviales et de la réduction du recours aux phytosanitaires, qui sont par ailleurs des sujets qui interpellent de plus en plus les élus et le grand public.

PERIODE 1							
Volet et sous volet	Prévisionnel projet 2017-2019 à la signature	Prévisionnel Projets 2017-2019	Réalisé projets 2017-2019		Prévisionnel AERMC 2017-2019	Réalisé AERMC 2017-2019	
TOTAL VOLET 2 Améliorer et suivre la qualité des eaux de surface	19 895 845	19 895 845	15 729 271	79%	1 015 662	2 372 589	234%
assainissement		19 638 595	15 568 539	79%	955 362	2327323	244%
pluvial		180 000	93 112	52%	0	9250	0%
phyto		72 250	67 620	94%	57 800	36016	62%
autres pollution et suivi		5 000	0	0%	2 500	0	0%
Volet 2 hors Accords cadre PMM et AP	3 090 845	3 090 845	4 417 220	143%	182 262	797 204	437%

PERIODE 2						
Volet et sous volet	Prévisionnel projets 2020-2022 établi en 2017	Prévisionnel projets 2020-2022 réactualisé	Prévisionnel AERMC 2020-2022	Prévisionnel CR 2020-2022	Prévisionnel CD66 2020-2022	Prévisionnel Feder 2020-2022
TOTAL VOLET 2 Améliorer et suivre la qualité des eaux de surface	160 000	26 405 217	6 044 066	0	1 434 342	0
assainissement	0	25 320 217	5 466 566		1 395 842	
pluvial	80 000	905 000	487 500		38 500	
phyto	0	0	-		-	
autres pollution et suivi	80 000	180 000	90 000		-	
Volet 2 hors Accords cadre PMM et AP	80 000	8 064 488	3 532 386	0	1 387 867	0

Figure 5 : Synthèse financière du volet 2 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022

Volet 3 : Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Enjeux	<p>Sur le bassin versant de la Têt, des déséquilibres structurels existent entre la ressource disponible et la demande en eau pour les usages et le milieu. Les épisodes d'étiage chroniques sont régulièrement gérés par la prise d'arrêtés sécheresse.</p> <p>Par ailleurs, les besoins sont globalement en augmentation au regard d'une ressource de plus en plus tendue, faisant face au changement climatique</p>
Objectifs	<p>Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif, autrement dit de limiter l'occurrence des périodes de crise et passer à une gestion équilibrée permettant la satisfaction conjointe des usages et du milieu à travers la fédération et la concertation de l'ensemble des préleveurs.</p>
Bilan des actions engagées sur 2015-2017	<p>Depuis deux ans, les acteurs se sont mobilisés sur plusieurs axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de la connaissance sur les débits des cours d'eau et les débits prélevés par la mise en place de stations et dispositifs de comptage (47 canaux équipés) –ASA et SMBVT - La réalisation d'économies d'eau par la réfection de canaux et la réhabilitation de réseaux d'alimentation en eau potable – Syndicats et régies - La réalisation d'économies d'eau par le cuvelage des canaux d'irrigation ou le passage du gravitaire au sous pression – ASA, communes, SIC - L'optimisation de la gestion et la recherche d'un meilleur partage de la ressource qui s'est traduit par l'élaboration concertée d'un Plan Local de Gestion de la Ressource (PLG) sur le bassin versant de la Rotja et la mise en œuvre du PLG Lentilla - SMBVT - La sécurisation de l'approvisionnement : sur des secteurs déficitaires par des solutions alternatives (substitution, etc.) – forages du Cady - La CA66 s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence pour une agriculture durable. Dans ce cadre, la CA s'est engagée à participer activement à la construction concertée d'outils de partage de la ressource
Actions programmées	<p>Construit sur ces axes de travail, le premier plan de gestion de la ressource en eau de la Têt a été validé en septembre 2019 par l'ensemble des acteurs du territoire (MISEN+ Commission Gestion Quantitative). Sa durée de mise en œuvre est de 3 ans avec un programme d'actions et de mesures chiffré à 8,9M€ soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau, le Département et la Région Occitanie.</p> <p>D'autres chantiers réglementaires pilotés par les services de l'État se poursuivront en coordination avec ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision de l'arrêté cadre sécheresse prévue fin 2017 (rénovation des seuils et mesures de restrictions). L'arrêté a été mis à jour en mai 2018 - La finalisation des relèvements des valeurs de débits réservés avec une priorité sur l'axe Têt amont et les vallées du Cady et de la Castellane pour 2020-2021 - La révision des autorisations de prélèvements à la suite de la mise en œuvre du PGRI. Le chantier devrait débuter en 2020-2021.

Remarque concernant le lien entre ressource en eau superficielle et souterraine

Les connexions établies entre cours d'eau et nappes souterraines posent la nécessaire question du partage de la ressource en eau à l'échelle d'un système global. D'ordinaire, la période d'étiage pour les cours d'eau a lieu entre juillet et octobre, quand la ressource naturellement disponible diminue et que les besoins agricoles sont au plus forts. Les nappes quant à elles, et plus particulièrement la couche profonde du Pliocène, voient leurs réserves diminuer année après année sous les pressions cumulées des usages et d'une recharge naturelle moins efficace. Ces étiages, sont pour l'ensemble des ressources, des périodes particulièrement sensibles et sujettent aux déséquilibres (concentration de polluants, conditions physicochimiques dégradées, etc.) Une stratégie concertée se met en place afin de protéger et sécuriser nos ressources. Ainsi, le Syndicat des Nappes du Roussillon a validé en mars 2020, son SAGE avec comme mesures règlementaires phares, des prélèvements fixes dans les Nappes du Pliocène et une priorisation des nappes pour l'usage AEP. Des expérimentations de recharges des nappes à l'aide des eaux superficielles via les canaux d'irrigation sont également à l'étude en concertation avec le syndicat de la Têt et les acteurs du territoire.

Remarque sur le lien entre zones humides et manque d'eau

Véritables zones tampons, ces milieux remarquables par leur biodiversité typique, agissent comme des réservoirs naturels en stockant l'eau, en la filtrant et en la relarguant de manière diffuse au cours de l'année. Si leurs fonctions sont encore peu reconnues, leur présence sur l'ensemble du bassin versant de la Têt, offre des services multiples à nos activités humaines. Elles peuvent ainsi permettre de mieux appréhender les périodes d'étiage mais également de mieux faire face aux épisodes d'inondation. Leur recensement, leur diagnostic et leur préservation sont donc primordiales. Dans cet objectif, le SMTBV lance un diagnostic à l'échelle du bassin versant afin de répertorier et de prioriser les zones à enjeux (cf action// volet 1).

Remarque concernant le lien entre hydromorphologie et usages de l'eau

Au fil du temps, l'homme a continuellement aménagé les cours d'eau pour bénéficier de ses usages (moulins, artisanat, irrigation, extractions de matériaux etc.) ou au contraire pour s'en protéger (endiguement, ponts,..). Particulièrement visible sur le bassin versant de la Têt, la multiplicité d'ouvrages (ponts, seuils, passages à gué, barrages, prises d'eau), est dépendant du faciès de nos cours d'eau. Or depuis plusieurs années, la partie aval de la Têt s'incise, notamment sur le secteur du Soler de manière prononcée et continue (cf volet 1). Il y a donc nécessité à restaurer le lit de la Têt sur ce secteur. Sans cette prise de conscience, les conséquences sont multiples : une biodiversité du milieu décroissante du fait de la faible attractivité des espèces par manque d'habitats, un risque de pollution et/ ou de déversement des nappes dans nos cours d'eau par connexions ponctuelles, enfin, des usages connectés aux ouvrages actuels menacés. L'étude menée par le Syndicat de la Têt (cf action // volet 1) doit permettre de proposer des solutions de restauration du milieu par la mise en œuvre de travaux.

Remarque en lien avec le changement climatique

Si la ressource sur le bassin versant de la Têt est globalement abondante dû à son régime pluvio-nival, il tend à masquer les forts contrastes hydrologiques qui subviennent au cours de l'année. En dehors des périodes printanières de fonte de neige et des pluies abondantes d'automne, on assiste à des étiages parfois sévères des cours d'eau et des nappes souterraines, engendrant la prise d'arrêtés sécheresse récurrente. Le changement climatique va venir tendre des périodes déjà extrêmes. D'après les derniers rapports du GIEC, les tendances sont à la baisse de l'enneigement, qui sera localisé en altitude, des pluies moins longues mais plus intenses et au contraire, un réchauffement plus marqué en été (de 3 à 5°C) avec des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes. De nombreux acteurs financiers se mobilisent en proposant des appels à projet pour réduire la vulnérabilité des territoires au changement climatique comme le plan d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau. A l'échelle locale, la Chambre d'Agriculture mène actuellement plusieurs études d'opportunité de retenues collinaires au regard des besoins futurs des cultures.

1.1.7 Rappel sur l'organisation de la gestion quantitative sur le bassin versant de la Têt

Dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée Corse 2016-2021 (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), le bassin versant de la Têt est identifié comme un territoire en déséquilibre quantitatif. L'étude de définition des « volumes prélevables » menée en 2012 sur la Têt a permis d'améliorer les connaissances sur les besoins et les ressources en eau disponible, d'évaluer le déficit et de poser les bases d'une concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

Pour rappel, 99% des usages liés à la ressource superficielle sont dédiés à l'agriculture. Un vaste réseau de canaux de presque 8 fois le linéaire de la Têt est aujourd'hui géré par 150 ASA, mais également quelques communes et un syndicat intercommunal.

En novembre 2019, l'ensemble des acteurs du territoire a reçu par courrier, l'approbation du PGRE par le Préfet des Pyrénées Orientales. Cependant, ce dernier annonce son souhait de classer la Têt aval en zone de répartition des eaux (ZRE) au motif que les efforts consentis à travers ce premier plan de gestion sont insuffisants pour retrouver l'équilibre quantitatif à l'horizon 2021. Les élus et acteurs du PGRE se sont émus de cette décision qui remet en cause le travail de concertation et de conciliation établi lors du PGRE. Ainsi, l'ACAV, la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes des Aspres (porteur d'un projet de substitution de la ressource en compensation d'un projet d'extension) et le SMTBV ont chacun sollicité le Préfet par courrier, pour la tenue d'une réunion officielle concernant ce classement.

Le deuxième usage est l'alimentation en eau potable, principalement des communes en amont du barrage de Vinça ne bénéficiant pas des ressources souterraines de la plaine du Roussillon. Les prélèvements en rivière ou via des sources de faible profondeur sont actuellement gérés en régie par 41 communes et via transferts par 3 syndicats d'eau potable (SIVU Conflent, SIAEPA du Cambre d'Aze et SIVOM du Cady). Avec les nouvelles modalités de financement du 11^e programme de l'Agence de l'Eau, de nombreuses communes ayant gardé la compétence à l'échelle locale se retrouvent en difficulté pour obtenir des aides qui sont favorisées à l'échelon intercommunal. Leur inscription dans le PGRE et le contrat de rivière est donc primordial mais non contractuel pour l'Agence de l'Eau.

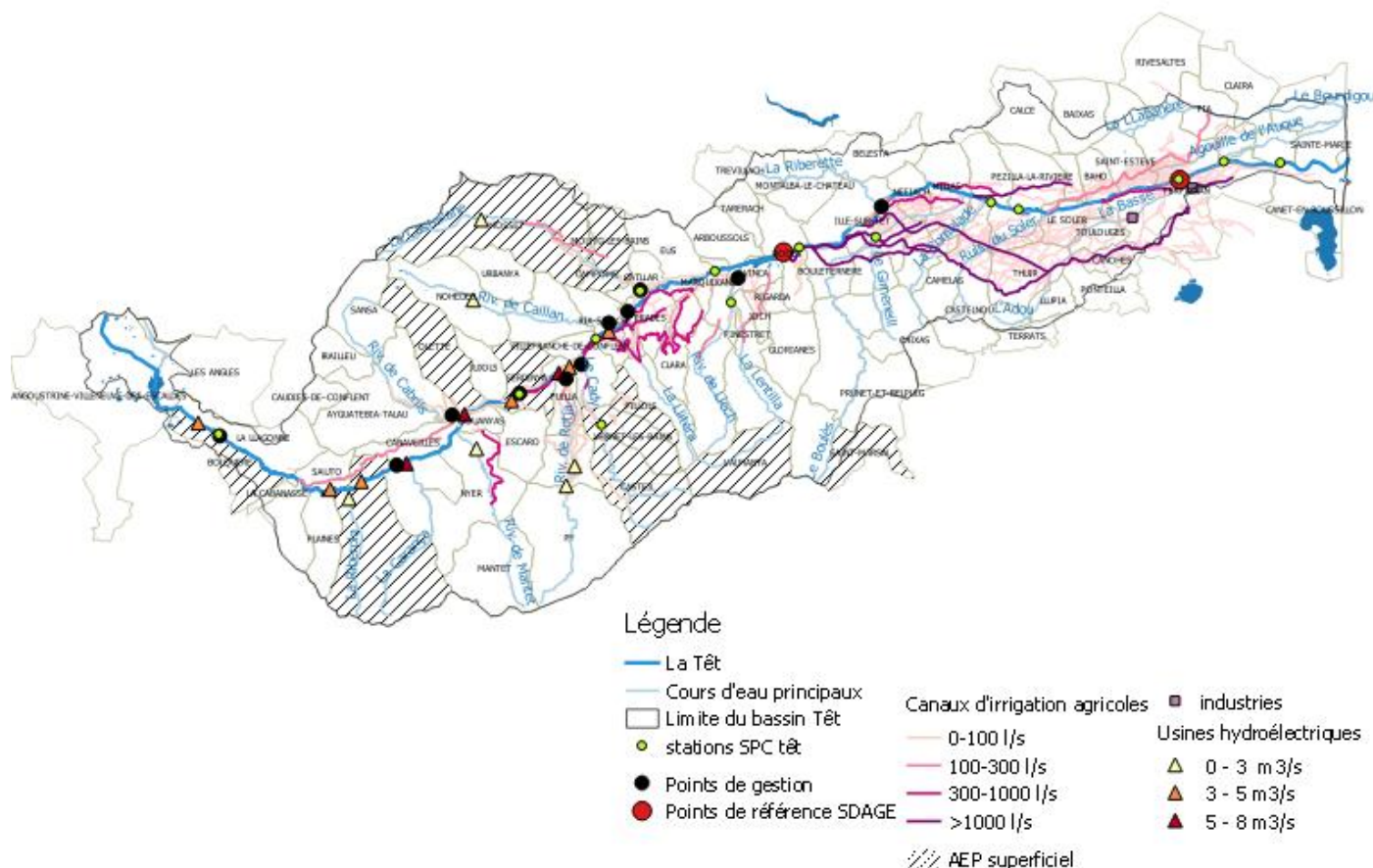


Figure 6 : Carte des usages sur le bassin versant de la Têt et points de gestion de la ressource en eau

1.1.2 Méthodologie suivie pour le point d'étape – volet 3

Comme le prévoit l'outil contrat de rivière, et comme le suppose son essence même, les représentants des maitrise d'ouvrage sont réunis à l'occasion de comités techniques (1 comité par volet, réuni a minima 1 fois par an) et de comité rivière (1 réunion par an pour un bilan sur tous les enjeux du bassin versant et l'avancée des actions).

Concernant le volet 3, le PGRE vaut pour document pilote sur cette thématique. L'organe clé qui la chapeaute est la Commission Gestion Quantitative. Elle suit et arbitre les actions proposées par les différents maitres d'ouvrage du territoire qui permettent la résorption du déficit quantitatif et le maintien de son équilibre à long terme. Elle permet également aux financeurs de s'engager sur des modalités d'aides auprès des porteurs de projet. La dernière réunion de la commission s'est tenue le 6 septembre 2019.

1.2 BILAN DE LA 1ERE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISÉES

Nous détaillerons ici uniquement les actions qui ont été terminées sur la période 2017-2019. Certaines d'entre elles ont pu être engagées avant le démarrage du contrat.

Il s'agit ici d'un bilan technique. Pour les éléments financiers, se reporter au tableau ci-après.

1.2.1 Améliorer les connaissances

Installation de 3 stations hydrométriques : En partenariat avec la DREAL Service de Prévention des Crues-SPC et le Syndicat de la Têt, le Département a installé 3 stations hydrométriques entre 2016 et 2018 dans le cadre de ses missions d'investissement sur le territoire. Les sondes ainsi que les échelles limnimétriques ont été fournies par le SPC et l'étalonnage a été réalisé conjointement avec le SMTBV. Aujourd'hui les stations d'Ille (Têt), de Villefranche (Cady) et de Sahorre (Rotja) sont en service et permettent de fournir en temps réel les données de débit et de hauteur d'eau, disponibles via le site hydroréel. Avec la prise des compétences GEMAPI par les syndicats de rivière dans les Pyrénées Orientales, la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est aujourd'hui questionnée de même que le suivi global du réseau, aujourd'hui géré par la DREAL-SPC.

Campagnes de mesures de débits sur la Têt et ses affluents (en régie) : Chaque année en période d'étiage, le SMTBV réalise des campagnes de jaugeages en rivière à l'aide d'un courantomètre électromagnétique. Il s'agit de suivre les points de gestion stratégiques de la Têt (T4 et T6) de façon hebdomadaire mais également d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique sur certains secteurs peu connus. Ainsi en 2017, 2018, et 2019, des campagnes hebdomadaires ont été réalisées sur le bassin versant de la Rotja ; 7 points de suivi en rivière en 2017, ramené à 3 points clés (amont/milieu/aval).

1.2.2 Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation

Les travaux entrepris à la suite d'études globales ou de plans d'actions ont été finalisés pour les ASA suivantes, dans le cadre d'actions d'économies d'eau (principalement par des travaux de cuvelage ou de pose de tuyaux annelés).

- L'ASA Nouveau d'Olette
- L'ASA Ancien d'Olette dans le cadre de l'étude adéquation besoin ressource réalisée en 2012.
- L'ASA du Rech de Baix (Têt)
- Le SIC de Bohère : Ses actions n'avaient pas été initialement inscrites au contrat. Il semble important de les reprendre ici pour valoriser le travail important réalisé sur ce canal, le plus long du bassin versant et présentant des fuites importantes. Les travaux effectués en milieu de moyennes montagnes ont permis d'économiser 2,67Mm³ pour la Têt pour un investissement de plus d'1M€.
- L'ASA de Campôme : dans le cadre du programme d'actions issu de l'étude préalable sur la ressource en eau du bassin versant de la Castellane par le PNR en 2016.
- L'ASA de Mosset : dans le cadre du programme d'actions issu de l'étude préalable sur la ressource en eau du bassin versant de la Castellane par le PNR en 2016.
- L'ASA du Vernet et Pia : dans le cadre de son Contrat Canal.
- A noter, la création de l'union des canaux de Corbère et d'Ille sur Têt- UCIC en 2019

1.2.3 Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable

Elaboration de schéma directeurs AEP et diagnostics de réseaux :

- Commune de Fontpédrouse qui termine son schéma directeur débuté en 2015. Cette base de connaissance lui permettra de prioriser les travaux à réaliser.
- Commune de Sansa qui a terminé son étude diagnostic en 2018. Cette base de connaissance lui permettra de prioriser les travaux à réaliser.

Lors de la validation du contrat de rivière en 2017, la séparation sur la nature de la ressource captée n'avait pas été faite. Ainsi figurait :

- La commune d'Ille-sur-Têt qui a terminé son SDAEP en 2018
- La commune de Millas qui avait pour projet de mener à minima un diagnostic de ses réseaux

- Le syndicat de Bouleternère dont le SDAEP est en cours de finalisation après avoir débuté en 2018
- La Com.Com des Aspres

Pour ces MO, la ressource prélevée est issue de forage ou captage dans les nappes souterraines. Pour plus de cohérence et afin de ne pas être redondant, le syndicat des Nappes reprend ces opérations à son compte et fait le suivi et bilan des actions. Les deux outils sont des PGRE et permettent donc d'accéder aux financements. Cependant, cette distinction amène plus de clarté pour les MO et des conseils mieux adaptés sur les réglementations et les mesures en vigueur.

Travaux de réhabilitation des réseaux

Des travaux de recherche et de réhabilitation de conduites fuyardes ou vétustes ont été réalisés pour les communes suivantes :

- Commune de Fillols : réparation de tronçons fuyards
- Commune de Villefranche de Conflent : réhabilitation de réseaux
- Commune de Mosset : renouvellement de réseaux vétustes en 2018
- Commune de Ria-Sirach : travaux de réhabilitation de conduites fuyardes en 2018 et installation d'une télégestion en 2019 sur 17km dans le cadre d'un diagnostic.
- Commune de Thuès : travaux de réfection de conduite en 2018
- Commune de Nohèdes : travaux de remplacement d'une conduite fuyarde et pose d'un débitmètre
- Commune de Nyer : travaux de réfection de réseaux vétustes en 2019
- Commune de Souanyas : remplacement de vannes vétustes et pose d'un débitmètre

Des installations de compteurs et de débitmètre :

- Commune de Canaveilles : installation d'un compteur d'eau au site de son captage
- Commune de Sahorre : mise en place de dispositifs de télésurveillance

Le SIAEP du Cambre d'Aze :

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable fuyarde et vétuste de la rue des Lilas à St Pierre dels Forcats sur 245ml 92k€HT // dépôt octobre 2019- travaux 2019
- Déviation de la canalisation et suppression d'un tronçon fuyard et cassant rue de la Jassette à Saint Pierre dels Forcats sur 77ml 23k€HT // dépôt octobre 2019- travaux 2019
- Renouvellement de canalisations d'eau potable fuyardes rue Joliot Curie et Delcasso à la Cabanasse sur 200ml 93k€HT // travaux 2019
- En cours 2020 - Electrification et télésurveillance des réservoirs 149k€HT + mise en place chloration automatique // dépôt octobre 2019 - travaux 2019

1.2.4 Organiser la gestion partagée

Dans le cadre du Plan Local de Gestion de la vallée de la Rotja réalisé en 2017 par le SMTBV, l'ASA des canaux de la Rotja a entrepris la réalisation de travaux de rénovation sur plusieurs de ses canaux réunis en fusion. Il s'agit principalement de cuvelage sur les secteurs fuyards du réseau. L'opération a été terminée en 2018.

1.2.5 Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource

Aucune action spécifique n'avait été recensée à l'époque, cependant, la construction du plan de gestion de la ressource en eau, au même titre qu'il apparaît dans l'orientation précédente, peut-être cité ici. La mise en place d'indicateurs de suivi globaux et locaux permet de mieux suivre et ainsi d'anticiper les crises par la prise de mesures préventives. L'animation, la communication et la diffusion des informations font également partie de ce chapitre.

1.3 BILAN DE LA 1^{ERE} PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES À JOUR ET REPORTEES

Nous présentons ici :

- les actions qui ont démarré mais se poursuivent sur la 2^{ème} période du contrat
- les actions qui devaient démarrer sur la 1^{ère} période du contrat mais qui ont glissé sur la 2^{ème} période 2020-2022

1.3.1 Améliorer les connaissances

Renforcement du suivi hydrométrique : La DREAL-SPC, propriétaire et gestionnaire du réseau de stations hydrométriques sur le département des Pyrénées Orientales a lancé fin 2018 un audit de son réseau en concertation avec les syndicats de bassin. Les résultats ont été présentés lors d'une réunion technique le 9 décembre 2019 et proposent notamment la fiabilisation de certaines stations clés de gestion en période d'étiage et la suppression de stations non utiles en compensation. Un planning des opérations devrait prochainement être diffusé. De plus, la réunion technique a permis de présenter des outils de mesure développés entre autres par l'IRSTEA à destination des acteurs du territoire. Au vu du succès de la réunion, il est proposé de reconduire ce format régulièrement.

Fiabilisation de la station de la Rotja à Sahorre : installée en 2018, les deux ans de chroniques de hauteur d'eau ont permis de valider l'emplacement de la station ainsi que ses valeurs de hauteur d'eau. En collaboration avec le SMTBV, le SPC est en cours d'étalonnage de la station afin de faire correspondre aux hauteurs d'eau des valeurs de débit et permettre ainsi aux irrigants de mieux gérer leurs prélèvements au regard de la ressource disponible.

Fiabilisation de la station de Rodès (T5) : point retenu dans le SDAGE et donc règlementaire. Il s'agit de reprendre les réunions techniques avec le Conseil Départemental (propriétaire du barrage) et du SPC pour un choix définitif du point de suivi.

Poursuite de l'appui technique aux ASA pour l'équipement de leurs ouvrages de dispositifs de comptage : Le SMTBV intervient auprès des gestionnaires de canaux pour l'expertise et l'étalonnage de dispositifs de comptage (sonde, échelles limnimétriques, jaugeages ponctuels). En prévision cette année : le canal de Taurinya, les 3 Correcs, réflexion sur le canal de Millas-Néfiach, sur sollicitation.

Campagnes de jaugeages en période d'étiage estival ou hivernal : Dans le cadre de ses missions, le SMTBV effectue des jaugeages en rivière à l'étiage aux points de gestion clés les plus sensibles du bassin.

- Vallée du Caillan : suivi hydrologique prévu pour l'été 2020 via stage de 4 mois
- Suivi des points de gestion de l'axe Têt T4 (Prades) et T6 (Ille sur Têt) prévu pour l'été 2020
- Vallée de la Lentilla : évaluer l'impact projet pompage/turbinage si nécessaire
- en période hivernale si besoin, les débits état moins influencés par les prélèvements agricoles (période basses eaux hivernales) et non soumis à l'influence des UHE
- Sur sollicitation (autres syndicats,...)

Suivi du programme d'actions du SAGE Nappes 2012-2022 en lien avec la ressource superficielle (signé en juillet 2019) :

- Etude hydrogéologique de recharge artificielle des nappes quaternaires dans la vallée de la Têt en période hivernale – 2020, 3^e expérimentation à partir du canal de Corbère (injection

de 200l/s dans la nappe du Boulès et suivi de la réponse de la nappe par les mesures piézométriques (1ère expérimentation en 2018 à partir du canal de Perpignan et 1^e en 2019 à partir du canal de Corbère injection de 500l/s)

- Etude hydrogéologique et géophysique des alluvions quaternaires de Canet, Ste Marie et Elne
- Travaux de réalisation de 3 forages de reconnaissance dans le quaternaire - Canet en Roussillon, Elne et Ste Marie
- Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030
- Suivi et participation du projet DEM'EAUX Roussillon piloté par le BRGM

Etude Adéquation Besoins Ressources sur les canaux d'irrigation pour mettre en œuvre des travaux :

- ASA du canal des Moulins (Saint Féliu d'Avall) sur Le Boulès : les ASA du secteur viennent de fusionner, l'étude est donc reportée dans l'attente de la définition du nouveau périmètre d'étude
- Commune de Canaveilles, les nombreux enjeux autour du canal de Llar et Canaveilles nécessitent la réalisation d'une étude stratégique et la réalisation d'aménagement pour pérenniser l'ouvrage et ses usages
- ASA d'Encomomy (Serdinya) : une étude ABR est programmée par la mission canaux de la CA66
- ASA de Pézilla : étude terminée en 2018, la phase travaux est à lancer.

1.3.2 Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation

Les travaux entrepris à la suite d'études globales ou de plans d'actions sont en cours pour les ASA suivantes, dans le cadre d'actions d'économies d'eau (principalement par des travaux de cuvelage ou de pose de tuyaux annelés) :

- L'ASA Branche Ancienne de Prades : Sur la base de l'étude réalisée sur la motorisation des vannes sur différentes branches du canal avec la mise en place de compteurs, les travaux vont débiter d'ici 2020 ainsi que la pose de 400m restant de PEHD restant
- ASA Branche Nouvelle de Marquixanes dans le cadre de l'étude globale des canaux de Prades :
 - le raccordement de secours sur le canal de la Lentilla n'étant plus d'actualité, les travaux prévus n'ont pas été réalisés. Le scénario retenu est la réparation du seuil d'alimentation de la prise d'eau par le CD66, propriétaire de l'ouvrage (rôle de piège à sédiment pour le barrage de Vinça)
 - Instrumentation de points de mesures : échelle limnimétrique à minima, compteur/enregistreur
 - Sécurisation de l'ouvrage gravitaire par des campagnes de jaugeages à réaliser pour estimer les pertes par fuites (CA66, avril 2019) et des travaux d'étanchéification
 - Optimisation du réseau sous pression par estimation des pertes du réseau (via devis réalisés) et renouvellement des systèmes d'équipement si besoin (variateurs)
- ASA de Thuir dans le cadre de son contrat de canal :
 - Cuvelage effectué de la station de camélas au siphon sur 500ml, reprise du siphon de camélas et mise en sécurité du dispositif qui permet d'intervenir et de cesser le prélèvement en cas de crue
 - automatisation de la vanne de régulation pour la station de pompage de Camélas prévue d'ici novembre 2020.
 - A venir, cuvelage de 1.5km entre le siphon de camélas et le Mas Arago
 - Réfection passage sur siphon de Corbère, prévu à l'hiver 2020 en autofinancement
- ASA de Corbère dans le cadre de son contrat de canal : Malgré la perte de la labellisation contrat de canal (délais trop justes pour réaliser les actions au regard de la trésorerie

disponible), l'ASA poursuit le déroulé du programme d'actions avec le dépôt de dossiers d'économies d'eau chaque année.

- janv.-mars 2020 : 220ml sur les 600ml de cuvelage en béton armé effectués et installation de géomembrane sur des tronçons bétonnés fuyards pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage ; 2e tronçon prévu janvier-fév. 2021 : cuvelage/géomembrane
- Cuvelage sur la section propriété CD66 au niveau du passage du Riufagès : visite CD66 nécessaire à programmer
- Automatisation des vannes du Gimeneil (réalisée) et du Boulès (prévisionnelle)
- Confortement des berges du canal maître au niveau des gorges de la Guillera
- Etude et travaux de dispositifs de régulation et de comptage à la parcelle
- installation hydroélectrique sur le canal de Corbère avec retour dans le canal d'Ille

1.3.3 Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable

Elaboration de schéma directeurs AEP et diagnostics de réseaux :

- SIVU du Conflent: le SDAEP est toujours en cours (en 2 parties Conflent/Canigó),sa finalisation est prévue pour 2020

Travaux de réhabilitation des réseaux

Les travaux en cours concernent les communes suivantes :

- SIVU du Conflent :
 - Amélioration de la sectorisation et de la connaissance du service public d'eau potable sur l'ensemble du périmètre
 - Los Masos - descente vers Lloncet (460ml): Réhabilitation canalisations d'eau potable fuyardes (prioritaires schéma)
 - Codalet - rue du Canigou (95 ml) : Réhabilitation canalisations d'eau potable fuyardes (prioritaires schéma)
 - Vinça - Réhabilitation Canalisations d'eau potable fuyardes (prioritaires schéma) rue Léon Trabis (280 ml)
 - Prades - Reprise branchements AEP rue du Hameau
 - Prades - Remplacement de 4 réducteurs de pressions et équipement d'une vanne modulante Bld Louis Prat et réhabilitation de la chambre du réducteur du Baillanet
 - Arboussols - Travaux prescrits par l'hydrogéologue agréé - Forage Bosc de la Devèze
 - Arboussols - Travaux prescrits par l'hydrogéologue agréé - Forage Bargnassous
 - Sournia - Mise en place d'un traitement par chlore gazeux en sortie de réservoir
- SIVOM Vallée du Cady :
 - Travaux de renouvellement réseaux AEP tranche 7 - terminé
 - Travaux de renouvellement réseaux AEP tranche 8 - en cours
 - Réhabilitation du réseau d'eau potable route La trilla-RD47 à Corneilla de Conflent
- SIAEP Haute Cerdagne :
 - Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde l'étang de la pradeille au pla des aveillans sur 6km en 2 tranches
- SIAEP du Cambre d'Aze :
 - Renouvellement du réseau AEP du lotissement Patau au Col de la Perche sur 370ml- 2020-2022
 - Réhabilitation du réservoir RN116 - 2020-2022
 - Réhabilitation du génie civil des réservoirs syndicaux vétustes - 2020-2022

1.3.4 Organiser la gestion partagée

Elaboration et mise en œuvre du PLG Lentilla : animé par le SMTBV, le PLG a été mis à jour en 2018 pour prendre en compte le nouvel usage d'hydroélectricité du canal de la Plaine de la Lentilla dans le respect du partage de la ressource entre usages et milieu établi. Le dispositif doit être mis en place courant 2020 avec des essais en avril pour un turbinage opérationnel en hiver. Des actions de suivi sont également mises en place, cf. paragraphe 1.3.1.

Elaboration et mise en œuvre du PLG Rotja : pas de travaux prévus à ce jour. L'usine de Py et de Sahorre sont en cours de conformité par rapport au débit réservé par les services de l'Etat.

Elaboration et mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) global : animé par le SMTBV et construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, le PGRE a été validé en septembre 2019 pour une période de 2019-2021 avec bilan mi parcours (fin 2020). Programme de travaux cf. action 3B et de mesures de gestion cf. document PGRE

1.3.5 Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource

Aucune action spécifique n'avait été recensée à l'époque, cependant, la construction du plan de gestion de la ressource en eau, au même titre qu'il apparaît dans l'orientation précédente, peut-être cité ici. La mise en place d'indicateurs de suivi globaux et locaux permet de mieux suivre et ainsi d'anticiper les crises par la prise de mesures préventives. L'animation, la communication et la diffusion des informations fait également parti de ce chapitre.

1.4 PREPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS

Les actions présentées ici sont celles qui n'avaient pas été identifiées en 2017 et viennent aujourd'hui se greffer à la programmation.

1.4.1 Améliorer les connaissances

Etude de confortement des données hydrologiques aux points T5, 6 et 7 de la Têt : suite à la commission gestion quantitative de validation du PGRE en septembre 2020, l'ensemble des acteurs s'est prononcé en faveur d'une nouvelle analyse des débits biologiques à l'aval du bassin. En partenariat avec la DREAL, l'AERMC menera au cours de la mise en œuvre du PGRE 2020-2022, une analyse des débits naturels et biologiques au regard des dernières chroniques de données existantes. Les résultats seront comparés aux études volumes prélevables de 2012 et viendront compléter les connaissances et nourrir les discussions du PGRE.

Suivi de l'état qualitatif des zones sensibles et leur évolution : La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques s'engage depuis plusieurs années dans le suivi piscicole des opérations menées sur le territoire. Sur un calendrier 2020-2022, la FDPPMA effectuera un suivi des points T6 (Ille sur Têt) et T7 (Perpignan) selon la méthode IAM de caractérisation des habitats, couplée à des pêches électriques. L'objectif est de mesurer l'impact positif des mesures et travaux d'économies réalisés au cours du PGRE sur les milieux en période d'étiage.

Suivi des échanges nappes-rivière-karst de la rivière de Nohèdes : La Réserve Naturelle de Nohèdes effectue depuis une dizaine d'années, le suivi du fonctionnement hydrologique de la haute vallée du Caillan à travers un réseau de stations hydrométriques composé de 5 sondes de mesures hauteur/débit. Le maintien de la connaissance sur cette vallée est aujourd'hui mis en péril par manque de moyens financiers de la Réserve. Il est primordial qu'un suivi soit assuré dès l'été 2020 afin de maintenir et de poursuivre ces travaux. L'objectif étant d'élaborer un modèle robuste des écoulements dans le contexte de changement climatique et de l'étendre à l'échelle du sous bassin versant, c'est-à-dire jusqu'à la commune de Ria afin de bénéficier d'une connaissance fine et d'un suivi local à l'échelle de la vallée.

1.4.2 Optimiser le fonctionnement des canaux d'irrigation

Les travaux entrepris à la suite d'études globales ou de plans d'actions sont à venir pour les ASA suivantes, dans le cadre d'actions d'économies d'eau (principalement par des travaux de cuvelage ou de pose de tuyaux annelés).

- L'ASA Branche Ancienne de Marquixanes : Travaux de cuvelage d'environ 250m avec reprise du cuvelage existant, nouveau cuvelage et reprise de l'aqueduc très fuyard échelonné jusqu'en 2021.
- Le SIC du canal de Bohère :
 - du fait de l'importance de son linéaire et du contexte de moyenne montagnes, le canal de Bohère présente de nombreux tronçons encore fuyards. Un gisement d'économies d'eau sur la section en aval de Ria-Sirach serait intéressant à réaliser le cuvelage du linéaire. A chiffrer.
 - Une discussion est ouverte avec la SHEM, gestionnaire de la prise d'eau au niveau de la Têt qui alimente l'usine hydroélectrique du Mas Lastourg. L'objectif est d'installer et d'automatiser deux vannes : une au niveau de la prise d'eau gérée par la SHEM pour le respect du débit réservé, et l'autre à l'intersection canal d'irrigation/usine hydroélectrique qui serait gérée par le SIC pour l'arrivée d'eau au canal. A chiffrer.

Cependant, ces opérations risquent de prendre un certain retard en raison des importants dégâts subis par le canal après la crue de janvier 2020 2M€ de travaux prévus financés à 100%.

- L'ASA du Bac de Joncet : travaux de cuvelage avec réfection des vannes et du siphon inscrits dans son étude ABR prévu en 2020.
- L'ASA du Sola : dernière tranche de cuvelage à réaliser.
- L'ASA de la Llitera : Travaux de cuvelage et de réfection des vannes à réaliser sur les canaux du Sacrista, de la Plane, de Llongadère et El Moli. Prévus pour 2020.
- L'ASA d'Eus Marquixanes : Travaux de cuvelage prévus en 2020.
- L'ASA Têt et Llose : travaux de cuvelage prévus en 2020.
- L'ASA de la ville de Mosset : travaux de cuvelage sur les 5 km du linéaire ciblés en très mauvais état. Un projet de microcentrale est également à l'étude à l'emplacement de l'ancienne usine communale en contrebas du canal.
- L'ASA D'Ille sur Têt :
 - Etanchéification par pose d'une géomembrane sur le secteur de la tête morte dont le cuvelage est très ancien (réalisé dans les années 1960) et présente de nombreuses et importantes fuites ainsi que sur la traversée de la zone urbaine dans laquelle le canal passe sous la chaussée et sous des habitations : tranche 1 : 230ml effectués début 2020 avec pose géomembrane bitumeux, reste 2e tranche 2021 : 1km de cuvelage mais secteur compliqué situé au niveau de l'alimentation de la fontaine St Jules. Possibilité de ne pas cuveler une partie du canal pour drainer l'eau de source arrivant de Bouleternère.
 - Automatisation de la vanne de la prise d'eau : l'opération est dépendante du projet d'hydroélectricité sur Corbère, l'entreprise prenant à sa charge les frais d'installation puisque la décharge de l'usine se ferait dans le canal d'Ille sur Têt. Coût sans financement extérieur : 160 000€ pour amener électricité jusqu'à la prise d'eau + 180 000€ pour automatiser la vanne.
 - Mise en place d'échelles limnimétriques sur les branches du canal : opération en régie. Au moins 2 échelles situées avant que le canal n'entre en souterrain à l'entrée d'Ille, et à la sortie où il y a séparation du canal en deux branches.
- L'ASA Peu del Tarres : La prise d'eau dans la Têt dessert un lac où prélèvent le canal de Tarres (30l/s) et le canal de l'Ille (70l/s) non régularisé
 - Equipement d'une vanne de régularisation située en amont du lac, travaux prévu fév. 2020.
 - Régularisation du canal de l'Ille par la DDTM
- L'ASA de Perpignan/Las Canals : Etude et travaux d'automatisation de la prise d'eau du canal en évitant ainsi que le court-circuitage de 200 ml, 2020-2022
- L'ASA de Pézilla la Rivière : travaux de modernisation du canal suite à l'étude réalisée en 2019
- L'ASA des 4 Cazals : projet de fusion entre les canaux des 4 Cazals, de St Jacques et du Moulin de Canet. Mais un blocage subsiste, le ruisseau de Canet, ne souhaitant pas fusionner et de nombreux changements de présidence des ASA ayant eu lieu. Le bureau d'étude ASAInfo avait proposé un accompagnement juridique (spécificité périmètre urbain) pour de la fusion. Relance en 2020.

1.4.3 Optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable

Elaboration de schéma directeurs AEP et diagnostics de réseaux :

- Commune d'Olette : Etude pour l'amélioration en eau potable du hameau d'Evol et Thuir d'Evol avec pour objectif de substituer la prise d'eau en rivière par des forages prévue en 2020.
- Commune d'Ayguatebia Talau : mise à jour du SDAEP

Le SIAEP du Cambre d’Aze :

- Prévion d’un nouveau SDAEP en cours 2020-2021

Travaux de réhabilitation des réseaux

Les travaux réalisés concernent les communes suivantes :

- SIVOM Vallée du Cady :
 - Réhabilitation de réseau d’eau potable boulevard des Pyrénées – 2020-2022
- Commune de Souanyas : Travaux de réhabilitation de canalisation – Village
- Commune de Rodès : Pose de vannes sectorielles
- Le SIAEP du Cambre d’Aze :
 - mise en place et renouvellement de vannes sectorielles 2020-2022

1.4.4 Organiser la gestion partagée

La propriétaire de la microcentrale hydroélectrique de Py va entamer fin août des travaux de restauration pour améliorer la continuité écologique du secteur ainsi que le respect du débit réservé.

Ajuster la gestion des barrages des Bouillouses et de Vinça aux enjeux actuels : Etude d’optimisation et d’intégration des nouvelles chroniques de débit des Bouillouses et de Vinça dans le plan de gestion des barrages par le Conseil Départemental. Sa mise en œuvre est prévue pour 2020-2021.

1.4.5 Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource

La Chambre d’Agriculture mène depuis 2018 deux études :

- Etude sur l’impact du changement climatique sur les cultures dans les Pyrénées Orientales
- Etude d’opportunité de retenues collinaires sur le bassin versant de la Têt

Une réunion plénière a eu lieu fin 2019 pour présenter la méthodologie de travail et les premiers résultats

Par ailleurs, depuis 2020, le département accompagne les communes et intercommunalités dans l’acquisition foncière des zones de sauvegarde en AEP ainsi que dans les travaux de protection de captage prescrits par arrêté préfectoral

..

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022		
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022												
3A1	Nouvelle action - Période 2	Etude de confortement des données hydrologiques aux points T5,6 et 7 de la Têt (débits naturels, biologiques etc.)	AERMC	en régie	en régie												
3A1	MAJ	Audit SPC du réseau stations hydrométriques départemental SPC, SMTBV : Fiabilisation de la station de Sahorre en terme de hauteurs d'eau (Rotja) SMTBV, CD66, SPC, AERMC : Fiabilisation de la station T5 SMTBV campagnes régulières à T6-Ille sur Têt et T4 Prades // poursuite du suivi si sites toujours praticables après la crue 2020	CD66/SPC/SMTBV/AERMC	en régie	en régie												
3A1	MAJ	Aider les gestionnaires à s'équiper de dispositifs de comptage Installer des échelles en rivière pour affiner la gestion des usages	SMTBV, ASA Canal d'Ille, ASA Canal de Thuir, ASA Canal de Millas Néfiach, ASA Canal de Corneilla			10 000	1 000	0	-								
3A2	BILAN	Renforcer le suivi hydrométrique sur le bassin versant de la Têt : - Création et tarage de 3 stations hydrométriques : Cady, Rotja, Ille-sur-Têt	CD 66 / SPC partenaire SMBVT			10 000	-	10000	0	0	0	0					
3A2	MAJ	Campagnes de jaugeages en période d'étiage estival ou	SMTBV	en régie	en régie												
3A3	MAJ	Suivi du programme d'actions du SAGE Nappes 2012-2022 : Etude hydrogéologique de recharge artificielle des nappes quaternaires Etude hydrogéologique et géophysique des alluvions quaternaires de Canet, Ste Marie et Elne Travaux de réalisation de 3 forages de reconnaissance dans le quaternaire - Canet en Roussillon, Elne et Ste Marie Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030 Suivi et participation du projet DEMEAUX Roussillon piloté par le BRGM	Syndicat Mixte des Nappes, SMTBV	cf. SAGE Nappes													
3A4	MAJ	Etude Adéquation Besoins Ressources sur les canaux d'irrigation pour mettre en œuvre des travaux	ASA du canal des Moulins, Commune de Canaveilles, ASA d'Encomomy, ASA de Pézilla			15 000	60 000	15000		1500		1500	6000	1500	6000	7500	30000
3A5	Nouvelle action - Période 2	Suivi de l'état qualitatif des zones sensibles et leur évolution pour mesurer l'impact des économies d'eau sur les milieux	FDPMA66														
3A2	Nouvelle action - Période 2	Suivi des échanges-nappes-rivière-karst de la rivière de Nohèdes	Réserve Naturelle de Nohèdes				3 465										
		Sous total amélioration des connaissances				35 000	64 465	25000	0	1500	-	1500	6000	1500	6000	7500	30000

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022										
3B1	BILAN	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA Nouveau Olette	109 900	-	109900		10990	0	10990	0	10990	0	54950	0
3B1	BILAN	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA Ancien Olette	39 400	-	39400		3940	0	3940	0	3940	0	19700	0
3B1	BILAN	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA du Rec de Baix (Têt)	46 620	-	46620		4662	0	4662	0	4662	0	23310	0
3B1	BILAN	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	ASA de Campôme et Mosses (Castellane)	460 680	-	460680		46068	0	46068	0	46068	0	230340	0
3B1	BILAN	Plans d'action canaux : animation préalable, études globales et mise en œuvre des plans d'actions	Union d'ASA Roija d'Amunt	-											
3B1	MAJ	Plans d'action canaux : /travaux motorisation des vannes /pose PEHD	ASA Branche Ancienne de Prades	32 000	216 150	32000		3200	21 615	3200	21615	3200	21615	16000	108075
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plan d'action canaux : à la suite de l'étude ABR travaux de cuvelage	ASA Canal d'Encomary		9 664			0							
3B1	MAJ	Plans d'action canaux : /Instrumentation de points de mesures : échelle limnimétrique à minima, compteur/enregistreur /Sécurisation de l'ouvrage gravitaire : jaugeages à réaliser pour estimer les pertes par fuites, puis travaux d'étanchéification /Optimisation du réseau sous pression : estimation des pertes du réseau (via devis réalisés) puis renouvellement des systèmes d'équipement si besoin (variateurs)	ASA branche Nouvelle de marquixanes	89 278	166 946	0		0	16 695	0	16695	0	16695	0	83473
	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /Travaux de cuvelage d'environ 250m (reprise du cuvelage existant, cuvelage, et reprise de l'aqueduc très fuyard) sur 3 ans 2019-2021	ASA Branche Ancienne de Marquixanes		94 457			0	9 446	0	9446	0	9446	0	47229
3B1	MAJ	Plans d'action canaux : /Travaux à réaliser sur tronçons fuyards pour la section après Ria-Sirach gisement d'économies d'eau par cuvelage - à chiffrer /Installation de deux vannes automatisées /Echanges SIC/SHEM pour mettre en place l'opération d'automatisation Retard à prévoir en raison des importants dégâts subis par le canal après la crue de janvier 2020 2M€ de travaux prévus	SIC de Bohère			1321310		132131	-	132131	0	132131	0	660655	0
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /Travaux de cuvelage, réfection des vannes et du siphon	ASA du Bac de Joncet		22 533			0	2 253	0	2253	0	2253	0	11267
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /Dernière tranche de cuvelage à réaliser	ASA canal du Sola		20 037			0	2 004	0	2004	0	2004	0	10019
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /Travaux à réaliser (cuvelage, vanne) sur les canaux du Sacrista de la Plane, llongadère et El Moli /Jaugeages mission canaux CA66 2018 Prévu pour 2020 mais retard dû aux dégâts importants de la crue de janvier 2020	ASA de la Llitera		1 480 118			0	148 012	0	148012	0	148012	0	740059
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /travaux cuvelage	ASA d'Eus Marquixanes		89 945			0	8 995	0	8995	0	8995	0	44973

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022										
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /travaux cuvelage	ASA Têt et Llose					0	-	0	0	0	0	0	0
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /reprise et remplacement de vannes et de tronçons fuyards, réhausse du bancal PROJET : installation d'une microcentrale électrique à l'emplacement de l'ancienne usine communale en contrebas du canal de la Ville de Mosset	ASA de la ville de Mosset		670 000			0	67 000	0	67000	0	67000	0	335000
3B1	MAJ	mise en œuvre du programme d'actions /Automatisation de la vanne de régulation pour la station de pompage de Camélas /Cuvelage de 1.5km entre le siphon de camélas et le Mas aragon /Réfection passage sur siphon de Corbère en autofinancement	ASA de Thuir	202 700	1 600 000	396000		39600		39600	160000	39600	160000	198000	800000
3B2	MAJ	mise en œuvre du programme d'actions /Cuvelage /Automatisation des vannes du Boulès /Confortement des berges du canal maitre au niveau des gorges de la Guillera /Etude et travaux de dispositifs de régulation et de comptage à la parcelle /Installation hydroélectrique sur le canal de Corbère avec retour	ASA de Corbère	2 536 557	2 105 000	420000	173000	42000		42000	210500	42000	210500	210000	1052500
3B1	Nouvelle action - Période 2	/réfection passage sur siphon de Corbère, hiver 2020 en autofinancement /Etanchéification 230ml puis 1km	ASA d'Ille sur Têt		500 000		22000	0	50 000	0	50000	0	50000	0	250000
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /régularisation de la prise d'eau à prévoir (DDTM) /mise en place d'une vanne automatique Nécessité urgente d'une implication réglementaire de la DDTM sur ce dossier	ASA del Tarres		10 000			0	1 000	0	1000	0	1000	0	5000
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /Etude et travaux d'automatisation de la prise d'eau du canal /Etanchéification des prises d'eau secondaires sur les 95 oeils du canal /Seuils dans le canal pour optimiser le prélèvement	ASA de Perpignan/Las Canals		410 144			0	41 014	0	41014	0	41014	0	205072
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /travaux de modernisation suite à l'étude	ASA de Pézilla		259 400			0	25 940	0	25940	0	25940	0	129700
3B1	Nouvelle action - Période 2	Plans d'action canaux : /besoin étude gouvernance/stratégie pour programmer les travaux	ASA des 4 Cazals/jardins de St Jacques		15 000			0	1 500	0	1500	0	1500	0	7500
3B2	BILAN	pas de nouveau dépôt de travaux à ce jour Vigilance : seuil DIRSO abîmé par les crues, ayant entraîné une déconnexion en juin 2020. travaux d'urgence pour une ras close	ASA du Vernet et Pia	6 000	-	6000		600	0	600	0	600	0	3000	0
3B3	BILAN	Projet de contrat de canal	ASA du canal d'Ille/ACAV		-			0	0	0	0	0	0	0	0
		sous total optimisation des canaux		3 523 135	7 669 394	2 831 910	195 000	283 191	395 473	283 191	765 973	283 191	765 973	1 415 955	3 829 865

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT		Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022										
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune de Fontpedrouse	35 500	-	35500		21300	0	7100	0				
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	PMM	120 000	-	120000		72000	0	24000	0				
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune d'Ille sur Têt	16 950	-	20000		10170	0	4000	0				
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune de Millas	-	-			0	0	0	0				
3B4	Nouvelle action - Période 2	Etude pour l'amélioration en eau potable du hameau d'Evol et Thuir d'Evol - substitution superficiel par souterrain	Commune d'Olette	10 950	10 875			7613		0	2175				
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Syndicat de Boulternère	30 630	-	30630		18378	0	6126	0				
3B4	MAJ	Elaboration SDAEP	SIVU Conflent		71 935			0	35 968	-	14 387				
3B4	BILAN	Elaboration de schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	Commune de Sansa	16 000		16000		9600	0	3200	0				
3B4	Nouvelle action - Période 2	Mise à jour du SDAEP	Commune d'Ayguatebia Talau		15 700			0	7 850	0	3140				
3B4	Nouvelle action - Période 2	Elaboration des plans réseaux en classe B	SIAEPA du Cambre d'Aze		3 435				0 (<10 000€)		1717				
3B5	BILAN	Travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable (ressource souterraine)	PMM	440 000	-	440000		264000	0	88000	0				
3B5	Nouvelle action - Période 2	Travaux de renouvellement de canalisation	Commune de Railleu		414 505			0	281 579		41451				
	Nouvelle action - Période 2	Travaux de renouvellement de conduites fuyardes dans la traversée de Joncet	Commune de Serdinya-Joncet		194 492				113 455		38898				
3B5	MAJ	Réhabilitation Canalisations d'eau potable fuyardes (prioritaires schéma) /Los Masos : descente vers Lloncet (460 ml) /Codalet - rue du Canigou (95 ml)	SIVU Conflent (Conflent)	-	181 200			0	77 250	0	54360				
3B5	MAJ	Réhabilitation Canalisations d'eau potable fuyardes (prioritaires schéma) /Minça: rue Léon Trabis (280 ml)	SIVU Conflent (Canigou)		180 000			0	87 987		54000				
3B5	MAJ	Amélioration de la sectorisation et de la connaissance du service public d'eau potable sur l'ensemble du périmètre	SIVU Conflent		41 000			0	20 500		12300				
3B5	MAJ	Prades - Reprise branchements AEP rue du Hameau	SIVU Conflent (Conflent)		67 500			0	47 250		6750				
3B5	MAJ	Prades - Remplacement de 4 réducteurs de pressions et équipement d'une vanne modulante Bld Louis Prat et réhabilitation de la chambre du réducteur du Baillanet	SIVU Conflent (Conflent)		43 500			0	30 450		4350				
3B5	MAJ	Arboussols - Travaux prescrits par l'hydrogéologue agréé - Forage Bosc de la Devèze	SIVU Conflent (Canigou)		70 000			0	49 000		7000				
3B5	MAJ	Arboussols - Travaux prescrits par l'hydrogéologue agréé - Forage Bargnassous	SIVU Conflent (Canigou)		38 400			0	26 880		3840				

n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT											
				Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022
3B5	BILAN	Travaux de renouvellement des réseaux vétustes - programmation 2018	Commune de Mosset	469 462		469462		281677	0	93892	0				
3B5	BILAN	/Travaux de réhabilitation de conduites fuyardes - programmation 2018 /Installation d'une télégestion - programmation 2019 - 17k€ /Travaux sur réseau AEP et ouvrages hydrauliques suite à l'étude diagnostic - tranche 1	Commune de Ria-Sirach	169 667		16667		101800	0	3333	0				
3B5	BILAN	Travaux de réfection de la conduite source - prog. 2018	Commune de Thuès	46 234		46234		27740	0	9247	0				
3B5	Nouvelle action - Période 1 + Période 2	/Travaux de renouvellement réseaux AEP - programmation 2018 /Réhabilitation du réseau d'eau potable route La trilla-RD47 à Corneilla de Conflent - programmation 1ere période /Réhabilitation de réseau d'eau potable boulevard des Pyrénées - programmation 2e période	SIVOM Vallée du Cady	164 200	252 000	77200		98520	151 200	15440	50400				
3B5	BILAN	Travaux de réparation de réseaux fuyards	Commune de Fillols	25 000		25000		15000	0	5000	0				
3B5	MAJ	Travaux de renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde l'étang de la pradelle au pla des aveillans (2 tranches 6km) - tranches 4 et 5	SIAEP Haute Cerdagne	-	3 659 438		668100	0		0	365944				
3B5	BILAN	Travaux de remplacement d'une conduite fuyarde et pose d'un débitmètre	Commune de Nohèdes	8 358		8358		5015	0	1672	0				
3B5	BILAN	Travaux de réfection de réseaux vétustes - prog. 2019	Commune de Nyer	8 989		8989		5393	0	1798	0				
3B5	BILAN	Mise en place de dispositifs de télésurveillance - programmation 2019	Commune de Sahorre	8 984		8984		5390	0	1797	0				
3B5	BILAN	Remplacement de vannes vétustes et pose d'un débitmètre - programmation 2019	Commune de Souanyas	4 626		4626		2776	0	925	0				
3B5	Nouvelle action - Période 1 + Période 2	Travaux de réhabilitation de canalisation - Village	Commune de Souanyas		109 590				58 128		21918				
3B5	BILAN	Travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable	Commune de Canaveilles	3 045		3045		1827	0	609	0				
3B5	BILAN	Travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable	Commune de Villefranche de Conflent	20 000		20000		12000	0	4000	0				
3B5	BILAN	Travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable	Communauté de Communes des Aspres	149 156	-	149156		89494	0	29831	0				
3B5	Nouvelle action - Période 1 + Période 2	Pose de vannes sectorielles	Commune de Rodès		22 462				financé dans le cadre de l'appel à rebond		2246	1023442			
3B5	BILAN	Renouvellement de la canalisation d'eau potable fuyarde et vétuste de la rue des Lilas à St Pierre dels Forcats sur 245ml 92k€HT // dépôt octobre 2019- travaux 2019 Déviation de la canalisation et suppression d'un tronçon fuyard et cassant rue de la Jassette à Saint Pierre dels Forcats sur 77ml 23 k€HT // dépôt octobre 2019- travaux 2019 Renouvellement de canalisations d'eau potable fuyardes rue Joliot Curie et Delcasso à la Cabanasse sur 200ml 93k€HT // travaux 2019	SIAEPA du Cambre d'Aze	287 349		272880		155566		41914	0				
3B5	MAJ	Programme de travaux : /Renouvellement du réseau AEP du lotissement Patau au Col de la Perche - programmation 2019 /Réhabilitation du réservoir RN116 - programmation 2019 /réhabilitation du génie civil des réservoirs syndicaux vétustes - programmation 2019 En cours 2020 - Electrification et télésurveillance des réservoirs 149k€HT + mise en place chloration automatique // dépôt octobre 2019 - travaux 2019 - dernière situation à venir pas encore engagé par le SIAEPA mais déjà passé en	SIAEPA du Cambre d'Aze	391 736		148562		235042	-	29712	0				
3B5	Nouvelle action - Période 2	/mise en place et renouvellement de vannes sectorielles - programmation 2020	SIAEPA du Cambre d'Aze		22 352				15 646	0	2235				
Sous total optimisation des réseaux AEP				2 426 836	5 398 384	1 921 293	668 100	1 440 301	1 003 142	371 597	687 111	1 023 442	-	-	-

n° fiche action	Opérations	Maitres d'ouvrage	Total €HT												
			Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2022	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total Région 2017-2019	Fin prév. Région 2020-2022	fin Total FEADER 2017-2019	Fin prév. FEADER 2020-2022	
3C1.1	MAJ	Elaboration puis mise en oeuvre du PLG Lentilla	animateur SMTBV												
3C1.1	MAJ	ASA Lentilla /Recherche d'une solution de pompage temporaire pour cet été à partir de juillet /Hydroélectricité : installation construite. Essais si possible avant avril pour un turbinage opérationnel en hiver 2020 ASA du Llech : réflexion sur programme d'action	ASA Llech et ASA Lentilla												
3C1.2	MAJ	/Suivi PLG Rotja	animateur SMTBV												
	Nouvelle action - Période 2	/Mise en conformité de l'usine de Pypar rapport au débit réservé et à la continuité écologique	propriétaire privé sous MOE bureau d'étude Hydrétudes	135 575		135 575		-				-		-	
3C1.2	BILAN	Travaux d'économies d'eau issus du PLG Rotja	ASA Canaux de la Rotja	141 000	-	141000		14100	0	14100	0	14100	0	70500	0
3C2	MAJ	Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Têt	SMTBV	cf. PGRE											
3D	Nouvelle action - Période 2	Etude d'optimisation et d'intégration des nouvelles chroniques de débit des Bouillouses et de Vinça dans le plan de gestion des barrages	CD66	25 000		25000									
		Sous total Organiser la gestion et le partage		141 000	160 575	141 000		14 100	-	14 100	-	14 100	-	70 500	-
3D1	Nouvelle action - Période 2	Etude sur l'impact du changement climatique sur les cultures dans les Pyrénées Orientales Etude d'opportunité de retenues collinaires sur le bassin versant de la Têt	CA66	-	-										
	Nouvelle action - Période 2	Construction d'une piste sur site vierge avec apport d'eau des Bouillouses (nouvel usage et substitution)	SIVU de Font Romeu-Pyrénées 2000	-	-										
		Sous total recherches de solutions alternatives - sécurisation de la ressource		-	-										
		TOTAL VOLET 3		6 125 971	13 292 818	4 919 203		1 023 675	1 739 092	1 398 615	670 388	1 459 084	1 322 233	771 973	1 493 955

Figure 7 : Bilan et Programmation financière des actions du volet3

1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 3

Nb : se reporter au tableau ci-après

1.5.1 Bilan 2017-2019 :

Les actions réalisées ont fortement été revues à la hausse par rapport au prévisionnel notamment sur les actions d'optimisation des canaux d'irrigation et d'AEP avec une différence de plus d'1M€. Cet écart peut s'expliquer par l'amélioration de la connaissance et du suivi des projets en cours sur le territoire par rapport à 2017. Une meilleure communication s'établit également avec les maîtres d'ouvrage locaux et permet une remontée facilitée des informations. La réalisation des actions suit cependant bien la programmation établie avec une moyenne de 80%. Les opérations d'amélioration de la connaissance avancent particulièrement bien du fait que beaucoup sont réalisées sur fonds propres ou en régie.

De même pour les actions sur les canaux d'irrigation agricole, pourvoyeurs d'économies d'eau qui, malgré des contraintes techniques et financières, sont réalisées quasi annuellement par les gestionnaires grâce aux cadres donnés par les contrats de canaux et études. Il est à rappeler que le calendrier de travaux pour les canaux est restreint : hors période d'irrigation et de gel. Ce qui laisse peu de mois pour la réalisation de travaux et entraîne donc souvent des reports l'année suivante.

A travers la complétude par les gestionnaires d'eau et d'assainissement du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), les connaissances sur les rendements des réseaux d'eau potable se sont nettement améliorées ces dernières années. Sous l'impulsion du CD66-SATEP, l'année 2018 cumule ainsi un taux de remplissage de 98% du RPQS. En chiffres, sur les 3 500 000m³ d'eau distribuée, on compte des fuites de l'ordre de 1 300 000m³. Les rendements sont variables d'une année à l'autre mais on estime qu'environ 14 sur 64 Unités de Distribution (UDI) sont actuellement sous le seuil minimum de rendement exigé, soit un potentiel d'économie de l'ordre de 370 000m³ (en supposant que les UDI au-dessus du seuil minimum s'y maintiennent) (cf rapport SATEP).

Pour rappel, le volume distribué correspond au volume net en sortie de réservoir et non au prélèvement brut au lieu du captage, souvent non équipé de compteur. La distance entre ces deux infrastructures occasionne des fuites qui ne sont actuellement pas comptabilisées.

1.5.2 Programmation 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :

Le montant des actions prévues pour cette nouvelle programmation est trois fois supérieur au prévisionnel envisagé en 2017. Cette forte hausse est en grande partie due à l'effort d'animation pour la construction du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui a permis de monter un programme d'actions et de mesures sur la période 2019-2021, ainsi qu'à la mobilisation des UDI pour réaliser des travaux sur les réseaux d'AEP.

Suites aux épisodes pluvieux de la tempête Gloria en janvier ainsi qu'aux intempéries d'avril, de nombreux dégâts ont été constatés sur le linéaire de la Têt. Plus d'une trentaine de canaux ont été impactés, soit par les effets directs de la montée des eaux, soit par le ravinement et le ruissellement de pluies qui ont entraîné des éboulements sur le linéaire des canaux. Au total, pour le bassin versant de la Têt, les dégâts se chiffrent à plus de 5,5M€. Une aide pouvant aller jusqu'à 100% des partenaires financiers Agence de l'Eau (40%), Région (40%) et Département (30%) a été accordée dans le cadre de la reconnaissance de l'état catastrophe naturelle. Mais les travaux à entreprendre seront réalisés au détriment des actions prévues dans le programme PGRE. Le retard occasionné risque de remettre en question l'atteinte des objectifs d'ici 2021.

Les dégâts sur les structures d'alimentation en eau potable sont minimales. A ce jour, seul est recensé le captage de l'UDI de la Castellane (9k€ de travaux).

La problématique du partage de la ressource en période hivernale est soulevée depuis longtemps par les acteurs du territoire mais s'accroît ces dernières années avec le contexte réglementaire des débits réservés et le changement climatique. En effet, de nombreux forages et captages dépendent étroitement du fonctionnement des canaux d'irrigation. Sur l'amont des projets de convention entre gestionnaires de canaux et service d'eau et d'assainissement se mettent en place comme sur la commune d'Escaro en partenariat avec le SATEP pour sécuriser de la ressource AEP.

Si la tension sur la ressource et son nécessaire partage est globalement de mieux en mieux pris en compte dans les diagnostics des Plans Locaux d'Urbanisme, les programmes d'actions qui en découlent émettent très peu de règles et mesures à ce propos. Peu d'actions d'aménagement du territoire au regard de la ressource disponible sont ainsi proposés, contrairement aux efforts importants réalisés sur les améliorations de rendements des canaux agricoles et de l'AEP.

PERIODE 1							
Volet et sous volet	Prévisionnel projet 2017-2019 à la signature	Prévisionnel Projets 2017-2019	Réalisé projets 2017-2019		Prévisionnel AERMC 2017-2019	Réalisé AERMC 2017-2019	
TOTAL VOLET 3 Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	4 480 321	6 125 971	4 919 203	80%	764 813	1 739 092	227%
Connaissances		35 000	25 000	71%	16 000	1 500	9%
Optimiser canaux		3 523 135	2 831 910	80%	351 614	283 191	81%
Optimiser AEP		2 426 836	1 921 293	79%	383 099	1 440 301	376%
Gestion et partage		141 000	141 000	100%	14 100	14 100	100%
Solutions alternatives et sécurisation		0	0	NC	0	0	NC

PERIODE 2						
Volet et sous volet	Prévisionnel projets 2020-2022 établi en 2017	Prévisionnel projets 2020-2022 réactualisé	Prévisionnel AERMC 2020-2022	Prévisionnel CR 2020-2022	Prévisionnel CD66 2020-2022	Prévisionnel Feder 2020-2022
TOTAL VOLET 3 Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	4 415 036	13 292 818	1 398 615	771 973	1 459 084	3 859 865
Connaissances	0	64 465	-	6 000	6 000	30 000
Optimiser canaux	1 691 036	7 669 394	395 473	765 973	765 973	3 829 865
Optimiser AEP	2 724 000	5 398 384	1 003 142	-	687 111	-
Gestion et partage	0	160 575	-	-	-	-
Solutions alternatives et sécurisation	0	0	-			

Figure 8 : Synthèse financière du volet 3- bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022

Volet 4 : animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS

<p>Enjeux</p>	<p>De nombreux acteurs de l'aménagement et de l'eau interviennent sur le bassin versant de la Têt est avec des approches et des logiques de fonctionnement différentes.</p> <p>Bien que le syndicat de bassin soit encore jeune, son rôle de fédérateur et d'appui technique et stratégique est reconnu. Les dynamiques lancées sur le bassin versant (PAPI, contrat, PGRE) prennent de l'ampleur et impliquent une charge de travail croissante pour la structure.</p> <p>Certains tronçons hydrographiques sont orphelins de maîtrise d'ouvrage depuis de nombreuses années. Sur les autres secteurs, les interventions se font en silo, sans vision globale et intégrée du fonctionnement du cours d'eau.</p> <p>La réforme territoriale (lois NoTRe et MAPTAM) impose une réorganisation des compétences locales sur l'eau et les milieux aquatiques aux horizons 2018 et 2020 puis 2026.</p> <p>La Têt est encore perçue relativement négativement par ses acteurs et ses habitants. Il y a globalement une méconnaissance sur son fonctionnement et les services écosystémiques associés.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Afin de garantir l'atteinte des objectifs du contrat, et donc une réponse efficace et cohérente aux enjeux du bassin versant de la Têt, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'accorder sur la gouvernance en matière de gestion du grand cycle de l'eau (GEMAPI et item 12° de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant l'animation et la concertation dans une unité hydrographique) - préparer le transfert des compétences du petit cycle de l'eau (initialement attendue pour le 1^{er} janvier 2020 puis reportée en 2026) - renforcer les compétences et moyens d'interventions de la structure porteuse - suivre les projets, les évaluer et les faire évoluer au besoin - sensibiliser les acteurs et le grand public aux enjeux du bassin versant et aux initiatives engagées pour y répondre afin d'engager une dynamique de projets <p>A travers la mise en œuvre du contrat, un des objectifs recherchés est celui de faire rencontrer les porteurs des politiques d'aménagement ou de gestion portant sur, ou recoupant en partie, le bassin versant de la Têt, pour favoriser les synergies et la transversalité entre les différentes démarches territoriales qu'elles occupent tout ou partie du bassin.</p> <p>Enfin, communiquer et sensibiliser les différents publics sont des actions essentielles à la réussite du contrat. Elles permettent d'alimenter un effet d'entraînement des projets et d'asseoir une culture commune de l'eau et des milieux aquatiques et à la population de se réappropriier ces milieux.</p>
<p>Bilan des actions engagées sur 2015-2017</p>	<p>Pour appuyer sa mission de concertation, le SMBVT a mandaté une étude juridique et financière sur la réorganisation des compétences du grand cycle de l'eau (GeMAPI). Les différents scénarios ont été proposés et les discussions sont en cours pour stabiliser un schéma de gouvernance fin 2017 début 2018.</p> <p>La première édition d'un forum de sensibilisation des scolaires et du grand public au risque inondation et aux fonctionnalités de la rivière a été organisée par le SMBVT.</p> <p>Les commissions thématiques et groupes de travail ont poursuivi leurs travaux suite à la présentation de l'avant projet du contrat pour permettre d'aboutir à un document définitif validé en juillet 2017.</p>

Actions programmées sur la période 2017-2019

Cf. fiches action 4A1 à 4A4 puis 4B1, 4B2 et 4C1 dans le recueil

Il s'agit avant tout à court terme de clarifier l'organisation territoriale de demain sur le grand cycle de l'eau, puis de la mettre en place afin d'assurer une continuité d'intervention. Autrement dit, il s'agit de :

- Finaliser l'étude sur l'organisation locale de la compétence GeMAPI et mettre en œuvre le scénario validé
- Poursuivre l'agrandissement de l'équipe du SMBVT et faire évoluer les statuts de la structure pour la préparer à l'exercice de la compétence GEMAPI à partir du 1^{er} janvier 2018.

A moyen terme, les EPCI du territoire vont travailler sur les modalités du transfert des compétences eau et assainissement, ce qui entrainera probablement la programmation d'études et de travaux sur les réseaux (volets 2 et 3) dans la seconde partie du contrat.

Tout au long de la démarche, la structure porteuse s'attachera à faire vivre le contrat et à rendre compte de sa progression, notamment en réunissant régulièrement les acteurs.

Une action annuelle de sensibilisation des élus est prévue sous la forme d'une journée de terrain pour appréhender plus concrètement les enjeux de la rivière.

La sensibilisation des scolaires prendra la forme d'un projet d'EEDD qui sera emboîté dans une seconde édition du forum du SMBVT pour le jeune et grand public. D'autres outils de communication seront édités et diffusés (plaquettes, jeu, etc.)

En parallèle, la mise en œuvre du projet Es Têt de revalorisation des berges de la Têt aval sur le périmètre de PMM viendra consolider la « nouvelle culture de l'eau » en recréant du lien entre le fleuve et ses habitants à travers la création de cheminements doux.

1.2 BILAN DE LA 1ERE PERIODE DU CONTRAT - LES ACTIONS FINALISÉES

1.2.1 Animer, fédérer

La première période de mise en œuvre du contrat a vu se clarifier la gouvernance des compétences du grand cycle de l'eau. En revanche, sur le petit cycle de l'eau, l'évolution de l'organisation des compétences a été ajournée.

Déployer la compétence GeMAPI sur le bassin versant de la Têt :

L'étude Stratégique d'Organisation de la Compétence Locale de l'eau initiée en 2016 avec pour vocation de clarifier le paysage de la GeMAPI sur la Têt a été finalisée en 2019 par le vote des nouveaux statuts du SMTBV.

Un important travail de concertation et d'accompagnement a été nécessaire et mené en régie par le SMTBV sur plusieurs mois. En effet, animation et pédagogie se sont révélées nécessaires pour que les acteurs concernés s'approprient les tenants et aboutissants du transfert de la compétence et se projettent dans cette évolution territoriale.

Fin 2017 les deux syndicats hydrauliques existants dans la plaine du Roussillon (SMATA et SMBCC) ont acté le principe d'une fusion avec le SMBVT. Sur l'année 2018, la plupart des EPCI compétents en GeMAPI ont voté le transfert de cette compétence au syndicat de bassin versant. Le SMTBV appuyé par le groupement en charge de l'étude a proposé au Préfet de département une méthodologie et la rédaction des statuts pour la nouvelle structure. Le 1^{er} janvier 2019, le SMTBV devient la collectivité compétence en GeMAPI (hors gestion rattachée au littoral) sur le bassin versant de la Têt.

Transférer les compétences eau, assainissement et pluvial à l'échelon intercommunal à fiscalité propre :

Présentée fin 2017, la loi Ferrand a ouvert la possibilité de différer le transfert aux communautés de communes jusqu'à 2026 en faisant jouer une minorité de blocage avant le 1er janvier 2019.

Suite à cette annonce, les communes des CC Roussillon Conflent, Conflent Canigó et Pyrénées Catalanes se sont majoritairement positionnées pour conserver les compétences à l'échelle communale ou syndicale (SIAEPA du Cambre d'Aze, SIVOM du Cady, SIVU du Conflent, SIVOM de Deux Corbère). Les études dont ont été abandonnées. Elles seront probablement remises à l'ordre du jour dans le cadre du prochain cycle du contrat de rivière (2022-2027), sous réserve d'une nouvelle modification de la loi.

1.3 BILAN DE LA 1ERE PERIODE DU CONTRAT ET CONSTRUCTION DE L'AVENANT – LES ACTIONS MISES À JOUR ET REPORTEES

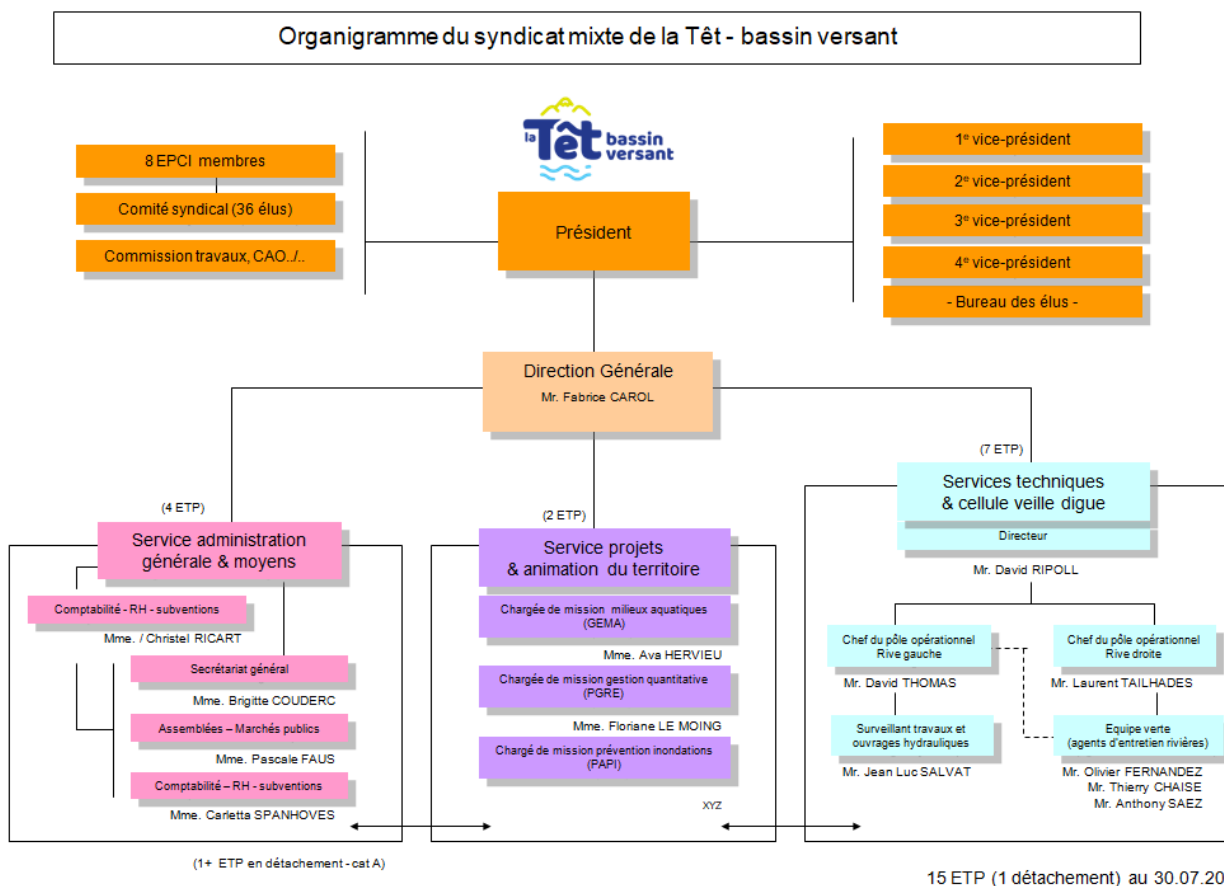
1.3.1 Animer, fédérer

Les actions à mettre à jour dans le cadre de l'avenant sont nombreuses dans ce volet, puisque l'animation et le suivi sont des actions récurrentes, au temps long qui vont se poursuivre dans la seconde période du contrat.

Renforcer la structure porteuse du contrat :

La mise en oeuvre du contrat de rivière suppose la prise en charge de nouvelles actions et responsabilités pour le SMTBV vis-à-vis de la gestion des systèmes d'endiguement et des milieux aquatiques. Ainsi deux recrutements avaient été envisagés au démarrage du contrat : un 2nd chargé de mission sur l'enjeu quantitatif pour l'accélération des démarches de partage de la ressource et d'un technicien rivière pour préparer le programme de restauration et d'entretien de la végétation des cours d'eau. A ce moment là, l'équipe technique du SMTBV était composée de 3 chargés de mission chapeautés par un directeur.

Toutefois, le chantier de structuration de la compétence GeMAPI, et notamment le bilan du transfert des ressources humaines des EPCI au syndicat, ont questionné le bien fondé de cette action (utilité d'un recrutement si un transfert de personnel est opéré). L'organigramme de la nouvelle équipe du syndicat s'est dessiné sur l'année 2019 (cf. figure ci-après). Le SMTBV a hérité d'agents techniques par la fusion avec le SMATA et le SMBCC inclus dans son périmètre, notamment d'une cellule d'intervention en rivière. Début 2020, la stratégie privilégiée d'un point de vue des ressources humaines (stabilisation du budget de fonctionnement à l'image de ce qui se passe pour toutes les collectivités territoriales) est de faire évoluer un agent technique en technicien rivière par des formations et mises en pratique. La construction d'un 2^{ème} PAPI et la montée en puissance des sollicitations pour la gestion des systèmes d'endiguement et l'entretien des cours d'eau requièrent le renforcement d'un service technique. Le chargé de mission PAPI évolue en tant que directeur de ce service et un nouveau chargé de mission sera recruté dans les prochains mois pour poursuivre l'animation du PAPI. De nouveaux recrutements seront potentiellement à envisager dans les prochaines années en fonction de l'évolution du niveau d'activité du syndicat.



Assurer la cohérence des politiques intra et inter bassin versant, créer et animer ds groupes travail technique et thématiques :

Il s’agit de l’objectif fondateur du SMTBV. Le syndicat anime plusieurs outils de concertation et de coordination des actions à l’échelle du bassin versant : PAPI, contrat de rivière, PGRE. Au delà du pilotage des études et travaux en maîtrise d’ouvrage directe, les chargés de mission accompagnent toutes les initiatives répondant aux enjeux de l’eau, soit sur sollicitation d’un maître d’ouvrage, soit suite à leurs observations/analyses de terrain. Ils conseillent et orientent sur les projets en développant les échanges et la coordination avec les autres structures du bassin versant intervenant sur ces sujets (collectivités, ASA, ASCO, institutionnels, association etc.).

1.3.2 Suivre le contrat

Réaliser le suivi annuel :

Le SMTBV anime la mise en oeuvre du contrat de rivière. Il fédère les parties prenantes, impulse une dynamique d’échanges et d’émergence d’actions, donne de la visibilité sur l’avancée et les premiers résultats de la démarche contrat. Ce dernier point est important puisqu’un bilan général permet à chaque acteur de resituer son action dans une mécanique plus globale, de se questionner sur d’éventuels liens à tisser avec d’autres acteurs ou projets, de comparer des méthodologies et des retours d’expérience sur des actions similaires pour faire évoluer son propre projet.

Le suivi du contrat a donc une utilité certaine, d’un point de vue financière mais également technique et organisationnelle. Le SMTBV participe aux réunions techniques des projets sur le bassin versant, échange avec les référents techniques pour donner le point de vue du syndicat, pour accompagner le projet mais également pour en recueillir les principales informations pour suivi. En complément le SMTBV réunit les acteurs techniques pour un bilan annuel de l’avancée

des projets du bassin versant. Cette réunion du comité technique donne lieu à un rapport et prépare la réunion du comité de rivière qui se tient tous les ans à l'automne.

Les documents du contrat (rapports, tableau de suivi des actions, supports de présentation de réunion) sont partagés avec les acteurs à l'issue des réunions. Ils sont également accessibles sur les site internet du SMTBV dans la rubrique « documentations ».

Evaluer le contrat :

Dans un souci d'efficacité de l'action publique et de gestion durable de la ressource en eau, l'Agence de l'eau demande l'évaluation des contrats de rivière qu'elle finance. Cette évaluation doit permettre d'identifier les points forts et les points faibles du contrat, en termes de conception, de mise en œuvre et de résultats. Puis cette évaluation est croisée avec le contexte réglementaire, administratif et politique et les avis formulés par les acteurs (entretiens à mener) pour faire émerger une série des recommandations et de prospectives sur la poursuite de la gestion de l'eau sur le territoire.

Il est prévu que le SMTBV réalise cette étude « évaluation prospective » en fin de contrat avec l'aide d'un prestataire (position neutre contrairement au SMTBV qui est partie prenante et serait juge et partie).

1.3.3 Sensibiliser et communiquer

Mettre en oeuvre un plan de sensibilisation et de communication :

Le SMTBV a travaillé sur cette dimension à travers l'outil PAPI de 2017 à 2019.

D'un point de vue sensibilisation par l'animation, le SMBVT a organisé deux étés de suite un projet multithématique « quand le ciel nous tombe sur la Têt » visant les scolaires et le grand public. 40 classes ont découvert la rivière Têt à partir d'un travail sur un livret pédagogique et d'une demi-journée d'ateliers de type forum avec des intervenants extérieurs spécialisés en éducation à l'environnement et au développement durable (10 ateliers en rotation sur 2 jours en 2017 et 2 jours en 2018)

Ces mêmes ateliers ont été proposés lors d'une journée à destination de tous les publics à Torreilles en juin 2017 et à Canet-en Roussillon en 2018, lesquelles se sont clôturées par une table-ronde sur le thème du risque inondation. La participation et la satisfaction ont été en rendez-vous, c'est pourquoi le SMTBV souhaiterait inscrire cette action dans la durée.

D'un point de vue outil de sensibilisation et de communication, le SMTBV a réalisé un important travail de réactualisation et d'enrichissement de son site internet. Le syndicat a également développé de nouveaux outils pour faciliter l'appropriation des particularités et enjeux du territoire auprès de différents publics : il a fait créer une maquette 3D du bassin versant représentant fidèlement la topographie et l'hydrologie du territoire. Cette maquette animée, à destination de tous les publics est un outil pour comprendre la notion de bassin versant, connaître la vallée de la Têt, aborder les problématiques du territoire en matière d'eau, faire réfléchir par le jeu sur le risque d'inondation. Deux guides et un flyer de présentation de ces derniers ont été produits pour communiquer, dans le cadre de la GeMAPI, sur les rôles de chacun (syndicat, commune, riverain, Etat) dans la gestion du cours d'eau, et sur les enjeux d'entretenir la végétation des cours d'eau pour le riverain. Le SMTBV a également mis en place l'édition et la diffusion d'une newsletter pour communiquer auprès des collectivités et des partenaires sur tous les projets du bassin versant.

Depuis début 2019, le SMTBV construit un nouveau plan de sensibilisation et de communication. Ainsi les actions prévues initialement au contrat sont reportées pour démarrer en 2020 et revues en profondeur pour répondre au mieux aux besoins d'informations sur les enjeux de l'eau et les projets du bassin versant.

Le plan de communication 2020-2022 a pour objectif principal de sensibiliser le jeune public au fonctionnement de la Têt et de ses affluents et de l'amener à réfléchir sur la relation homme-rivière déclinée à l'échelle du territoire. Deux actions sont donc exclusivement prévues à leur destination :

- 2 journées scolaires d'animations et de découvertes pour 20 classes de cycles 2 et 3

- 1 projet EEDD pour 10 classes de cycle 2 et 3

Le SMTBV souhaite également développer de nouveaux outils de sensibilisation et d'information à destination du grand public et des élus. L'objectif est de faire connaître et comprendre l'intérêt de retrouver un bon fonctionnement des rivières pour les territoires, d'aider à percevoir le croisement des enjeux posés par la rivière, et de faire tomber certaines idées reçues sur la notion de « bon entretien » de la végétation des cours d'eau.

Il s'agit également d'aller vers des outils en adéquation avec les comportements actuels d'information des publics : infographies, film alliant prises de vues et animations, saynète, visites de terrain etc.

				Total €HT												
n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Avancement technique / Bilan mi parcours	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2020	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin. Total CR 2017-2019	Fin prév. CR 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total UE 2017-2019	Fin prév. UE 2020-2022
4A1	MAJ	Fonctionnement de la structure porteuse du contrat	SMTBV	1 Directeur - chargé de mission contrat de rivière BILAN ET ACTUALISATION En poste avant 2017. Renforcement de ses missions de coordination, pilotage de l'équipe et lien avec les élus	760 200	576 200	374 047	-	198 010	de 50% à 70% d'une assiette basée sur le salaire brut chargé pour les 3 postes : chargé de missions intégrée, chargé de missions gestion quantitative, chargé de missions gestion des milieux aquatiques		-		-	38 544	40% du salaire brut chargé du poste PAPI
4A2	BILAN	Déploiement de la compétence GeMAPI sur la Têt et évolution du syndicat de bassin	SMTBV	TERMINE L'étude SOCLE démarrée en 2015 s'est soldée fin 2018 par l'écriture des nouveaux statuts du SMTBV résultant de la fusion du SMTBV avec le SMATA et le SMBCC et du transfert de la compétence GeMAPI (hors littoral) des EPCI du bassin versant au nouveau syndicat unique.			-			-		-		-		-
4A4	BILAN	Etude et mise en œuvre du transfert des compétences eau, assainissement et pluvial des communes aux EPCI	CC Conflent Canigó	ABANDONNE étude complémentaire pour inclure les autres dimensions du transfert de compétence	100 000	-	-			-		-		-		-
4A4	BILAN		CC Roussillon Conflent	ABANDONNE Etude et poste de SIGiste pendant 2 ans			-									
4A4	BILAN		CC Pyrénées Catalanes	ABANDONNE étude devait être engagée en octobre 2017 pour 6 mois la CC espère pouvoir déroger au transfert du fait des conditions topographiques (maintien des régies communales)			-									
4A4	BILAN		CC des Aspres	a déjà les compétences eau et assainissement une étude sur le transfert pluvial à venir			-									
4A3	MAJ	Cohérence des politiques intra-bassin BV, création/animation groupes de travail techniques et thématiques	SMTBV	A ACTUALISER Le SMTBV anime plusieurs outils de concertation et de coordination des actions à l'échelle du BV : PAPI, contrat de rivière, PGRE. Dans ce cadre, les chargés de mission accompagnent toutes les initiatives répondant aux enjeux de l'eau, soit sur demande, soit suite à des observations/analyses de terrain, en favorisant les échanges avec les autres structures du bassin versant intervenant sur ces sujets (collectivités, ASA, ASCO, institutionnels, association etc.)	en régie	en régie	en régie									
Sous total Animer et coordonner					1 155 200	576 200	374 047	-	198 010	296 935	-	-	-	-	38 544	-

				Total €HT												
n° fiche action		Opérations	Maitres d'ouvrage	Avancement technique / Bilan mi parcours	Prévisionnel 1ère période du contrat S2 2017-2019	Prévisionnel 2nde période du contrat 2020-S1 2020	Engagé 1ère période	Engagé 2nde période	fin. Total AERMC 2017-2019	Fin prév. AERMC 2020-2022	fin. Total CR 2017-2019	Fin prév. CR 2020-2022	fin Total CD66 2017-2019	Fin prév. CD66 2020-2022	fin Total UE 2017-2019	Fin prév. UE 2020-2022
4B1 4B2	MAJ	Suivi annuel du contrat Réaliser le bilan à mi-parcours du contrat et réajuster le document	SMTBV	A ACTUALISER Le SMTBV produit annuellement un bilan d'avancement du contrat. Le SMTBV organise et anime les réunions de comité technique et de comité rivière qui se tiennent a minima une fois pas an	en régie	en régie	en régie	-								
	MAJ	Evaluation du contrat	SMTBV		-	80 000	-	-		40 000		-		-		-
Sous total Suivre le contrat					-	80 000	-	-	-	40 000	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Projet EEDD	SMTBV	REPORTE ET REMANIE Tout le programme de sensibilisation et de communication est remanié Projet EEDD	32 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Forum annuel jeune et grand public	SMTBV	Forum annuel jeune et grand public	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Elaboration de livrets pédagogiques grand public	SMTBV	Elaboration de livrets pédagogiques grand public	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Elaboration de livrets pédagogiques jeune public	SMTBV	Elaboration de livrets pédagogiques jeune public	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Exposition itinérante	SMTBV	Exposition itinérante	8 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Organisation d'un visite annuelle de terrain pour les élus (bus)	SMTBV	Organisation d'un visite annuelle de terrain pour les élus (bus)	4 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de communication : Kit de jeu de rôle gestion quantitative	SMTBV	Kit de jeu de rôle gestion quantitative	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : journées scolaires	SMTBV	Journées scolaires (continuité animation proposée 2017 et 2018) : 2j d'animation en juin 2021 avec 10 ateliers par jour. Préparation dès juin 2020	-	20 000	-	-	-	-	-	2 000	-	-	-	12 000
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : projet EEDD	SMTBV	projet EEDD : projet pour 10 classes. 4 demi-journées par classe sur l'année. Mise à dispo de matériel pédagogique et utilisation de la maquette 3D du BV	-	30 000	-	-	-	6 000	-	-	-	-	-	18 000
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : films de présentation BV	SMTBV	Film de présentation du BV pour grand public et élus - 8 à 10min	-	20 000	-	-	-	-	-	2 000	-	2 000	-	12 000
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : vidéos travaux	SMTBV	4 vidéos sur les travaux GeMAPI. Sensibilisation sur la prise en compte intégrée des différents enjeux du BV	-	16 000	-	-	-	-	-	1 600	-	1 600	-	9 600
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : édition newsletter biannuelle	SMTBV	Edition newsletter biannuelle	-	8 200	-	-	-	-	-	820	-	820	-	4 920
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : panneaux d'information pour site	SMTBV	4 panneaux d'information extérieur pour explication d'action sur site : 1 panneau par enjeu	-	10 000	-	-	-	-	-	1 000	-	1 000	-	6 000
4C1	MAJ	Plan de sensibilisation et communication : animation maquette 3D	SMTBV	animation de la maquette 3D auprès des écoles demandeuses	-	6 000	-	-	-	-	-	600	-	-	-	3 600
Sous total sensibiliser, communiquer					82 000	110 200	-	-	-	6 000	-	8 020	-	5 420	-	66 120
TOTAL VOLET 4					1 237 200	766 400	374 047		198 010	342 935		-		-		-

Figure 9 : Bilan et programmation financière des actions reportées ou mises à jour du volet 4

1.4 PREPARATION DE L'AVENANT – LES NOUVELLES ACTIONS

Aucune nouvelle action n'est prévue sur ce volet pour la période 2020-2022. Il s'agit de poursuivre celles qui étaient déjà engagées ou d'initier celles ayant glissé dans le calendrier.

1.5 SYNTHÈSE DU VOLET 4

Nb : se reporter au tableau ci-après

1.5.1 BILAN 2017-2019 :

Sur la première période du contrat, les actions du volet 4 ont essentiellement concerné l'animation et le suivi du contrat. Après plusieurs mois de concertation, l'équipe du SMTBV a parachevé la mise en place d'une nouvelle gouvernance locale pour le grand cycle de l'eau fin 2018. Le syndicat de bassin versant s'est vu transféré la compétence GeMAPI et s'est organisé au niveau ressources humaines en 2019 pour répondre à ses nouvelles attributions.

L'équipe a poursuivi et poursuivra son travail d'accompagnement et de coordination des politiques locales de l'eau. En étant associé aux projets portés par différentes maitrise d'ouvrage, le SMTBV développe et entretient une vision globale des enjeux et de leur évolution. Il restitue cette information à l'occasion des réunions des comités techniques thématiques et du comité de rivière et permet ainsi d'éclairer les décisions à l'échelle du bassin versant. Il est donc primordial d'informer et de consulter le SMTBV pour que ce partage et un éventuel arbitrage soit réalisés.

D'un point de vue du petit cycle de l'eau, les communes ont fait le choix de ne pas remettre en question l'organisation existante. Cette décision, intervenue courant 2018, a permis aux syndicats intercommunaux de la zone montagneuse du bassin versant de disposer de nouvelles perspectives et de reprendre la mise en œuvre de leurs programmations d'études et de travaux. Le transfert des compétences est reporté à 2026.

Le bilan financier général est plutôt faible (30%) mais n'est pas à l'image du travail réalisé sur les enjeux du volet 4. Bien que les études de transfert de compétence et le plan de communication n'aient pas été réalisés comme prévu, les acteurs du territoire ont beaucoup échangé et phosphoré sur les questions de l'eau ces 3 dernières années du fait du contexte réglementaire, financier et politique particulier. Ce travail de réflexion et de réorganisation devrait apporter des réalisations sur le terrain dans les années à venir.

1.5.2 PROGRAMMATION 2020-2022 proposée dans l'avenant au contrat :

La programmation pour la seconde période du contrat s'inscrit dans une certaine continuité. Le SMTBV reste l'animateur de la politique locale de l'eau et poursuivra son travail de concertation et de conseil sur les projets touchant à la gestion de l'eau. Pour l'aider, le plan de sensibilisation et de communication a été remis à plat. Il prévoit de renouveler les animations sur les enjeux de l'eau auprès des plus jeunes (forum interclasse avec ateliers, projet EEDD sur l'année scolaire, animation en classe de la maquette 3D du bassin versant) et de nouveaux outils de communication (film sur le bassin versant, film sur les réponses apportées aux enjeux de l'eau, panneaux d'exposition sur site).

PERIODE 1							
Volets	Prévisionnel projet 2017-2019 à la signature	Prévisionnel Projets 2017-2019	Réalisé projets 2017-2019		Prévisionnel AERMC 2017-2019	Réalisé AERMC 2017-2019	
4/ Animer, communiquer et sensibiliser	1 237 200	1 237 200	374 047	30%	598 932	198 010	33%
Animer, coordonner et fédérer		1155200	374 047	32%	559 932	198 010	35%
Suivre le contrat		0	0	-	0	0	-
Communiquer		82000	0	0%	39 000	0	0%

PERIODE 2						
Volets	Prévisionnel projets 2020-2022 établi en 2017	Prévisionnel projets 2020-2022 réactualisé	Prévisionnel AERMC 2020-2022	Prévisionnel CR 2020-2022	Prévisionnel CD66 2020-2022	Prévisionnel Feder 2020-2022
4/ Animer, communiquer et sensibiliser	1 006 500	766 400	342 935	8 020	5 420	66 120
Animer, coordonner et fédérer	926 500	576 200	296 935	-	-	-
Suivre le contrat	80 000	80 000	40 000	-	-	-
Communiquer	0	110 200	6 000	8 020	5 420	66 120

Figure 10 : Synthèse financière du volet 4 - bilan 2017-2019 et programmation 2020-2022

Bilan global du contrat de rivière sur 2017-2019 et synthèse de la programmation pour la période 2020-2022

1.1 BILAN

L'avancement financier du contrat sur les deux premières années de mise en œuvre est globalement satisfaisant. Plus de 23 millions d'euros ont été investis sur le bassin versant, tous enjeux confondus, avec une atteinte à 73% des montants prévisionnels.

Ce bon résultat s'appuie sur la réalisation exemplaire des volets 2 « amélioration de la qualité des eaux » (79% de réalisation) - via majoritairement des actions d'optimisation de l'assainissement et déjà inscrites dans un accord-cadre avec l'Agence de l'eau pour les plus importantes - et 3 « optimisation et partage de la ressource » (80% de réalisation) lequel bénéficie d'une dynamique particulièrement active gravitant autour d'une animation PGRE et de financements attractifs encourageant les travaux d'économies d'eau.

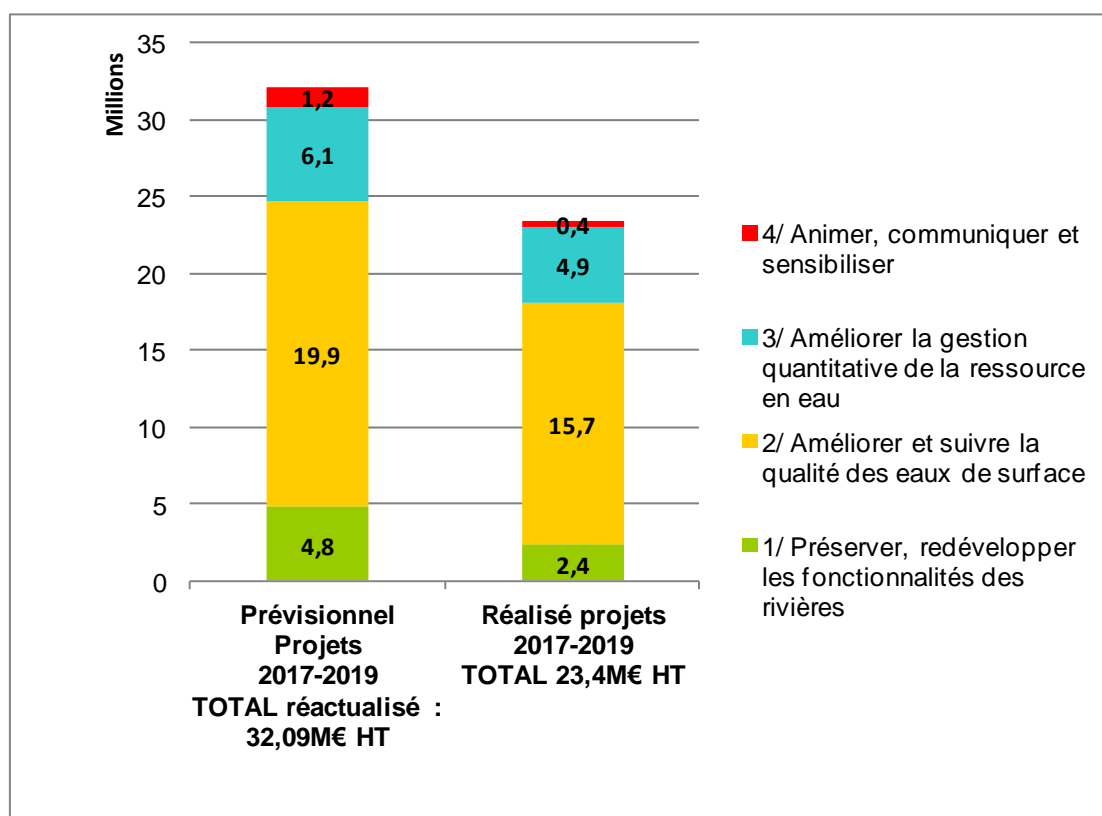


Figure 11 : bilan financier du contrat sur la période 2017-2019

L'Agence de l'eau est allée au-delà des aides inscrites initialement en 2017 (+ 1,124M€ supplémentaire accordé à la Têt). Elle a finalement pu financer des actions du petit cycle de l'eau (volets 2 et 3) ce qui semblait compromis en fin de 10^{ème} programme.

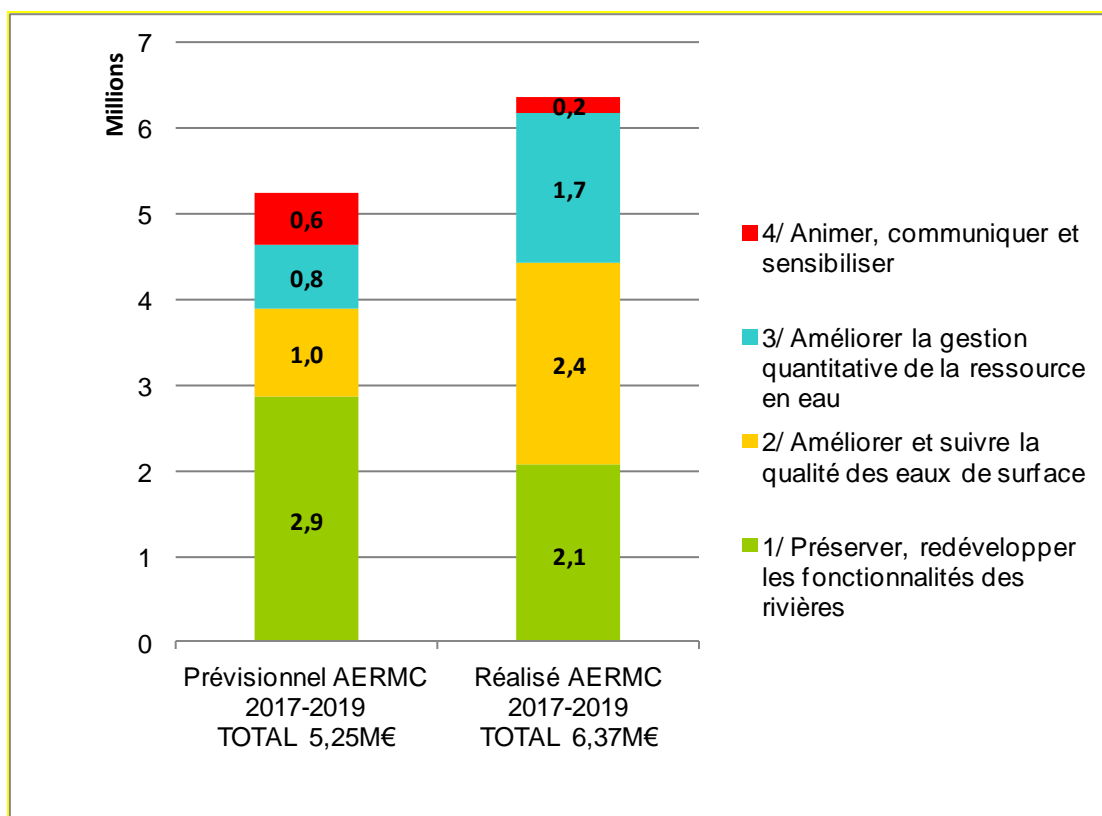


Figure 12 : Bilan de l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau au contrat rivière sur 2017-2019

Le détail de la réalisation financière sur la période 1 (2017-2019) figure en annexe.

1.2 LA PROGRAMMATION 2020-2022

Les échanges nombreux entre le SMTBV, structure animatrice du contrat, et les différents maîtres d'ouvrages (plus d'une centaine d'interlocuteurs au total pour l'ensemble du contrat) a permis de mettre à jour la programmation pour la période 2020-2022. Celle-ci est multipliée par six d'un point de vue des montants prévisionnels. Plus de 46 millions d'euros supplémentaires devraient être investis sur les deux ans à venir. Le petit cycle de l'eau (volets 2 et 3) concentrent encore la majorité des investissements.

Le volet 1 promet de prendre davantage d'ampleur sur cette 2^{ème} période. De nombreux projets touchant aux différents enjeux du fonctionnement des milieux aquatiques sont prévus. Ces projets seront accompagnés financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 27% au global, mais aussi par la Région (4%) et le Département (5%).

Le volet 2 est encore très axé assainissement avec un financement Agence de l'eau (23% au global) et Département (5%). Il est à regretter l'absence d'action d'envergure sur les thématiques de « gestion alternative des eaux pluviales » et « stratégie de réduction des produits phytosanitaires en zone agricole ».

Le volet 3 est particulièrement ambitieux (programmation PGRE) mais sa réalisation risque d'être compromise au niveau des actions sur les canaux d'irrigation du fait des investissements lourds et d'urgence à réaliser suite aux crues du 1^{er} semestre 2020 (Gloria et crue d'avril). Notons que ce volet bénéficie d'un accompagnement financier particulièrement encourageant : 56% des montants sont assurés par l'Agence de l'eau, l'union européenne, le Département et la Région.

Le volet 4 est peu modifié. Les évolutions organisationnelles de la structure animatrice de la gestion de l'eau sur le bassin versant seront mineures et s'inscriront dans la continuité de ce qui a été réalisé sur les deux premières années du contrat. Le SMTBV poursuivra sa mission de sensibilisation et d'information pour développer une nouvelle culture de l'eau auprès de différents publics (élus, scolaires, grand public). Ce volet

bénéficie également d'un financement intéressant : près de 55% des montants seront supportés par l'Agence de l'eau et l'union européenne.

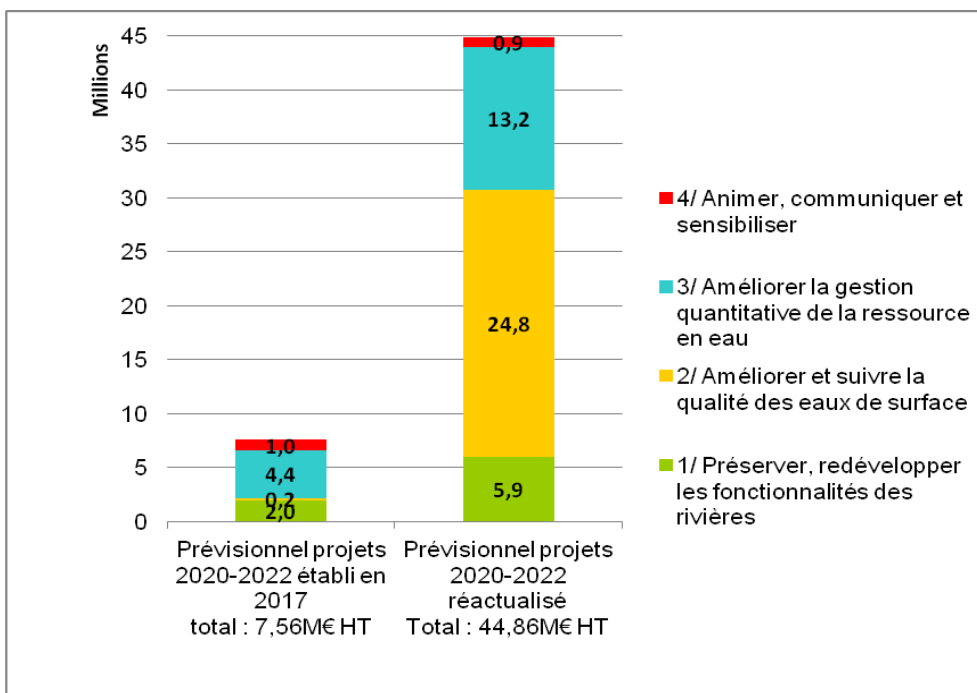


Figure 13 : Evolution de la programmation 2020-2022

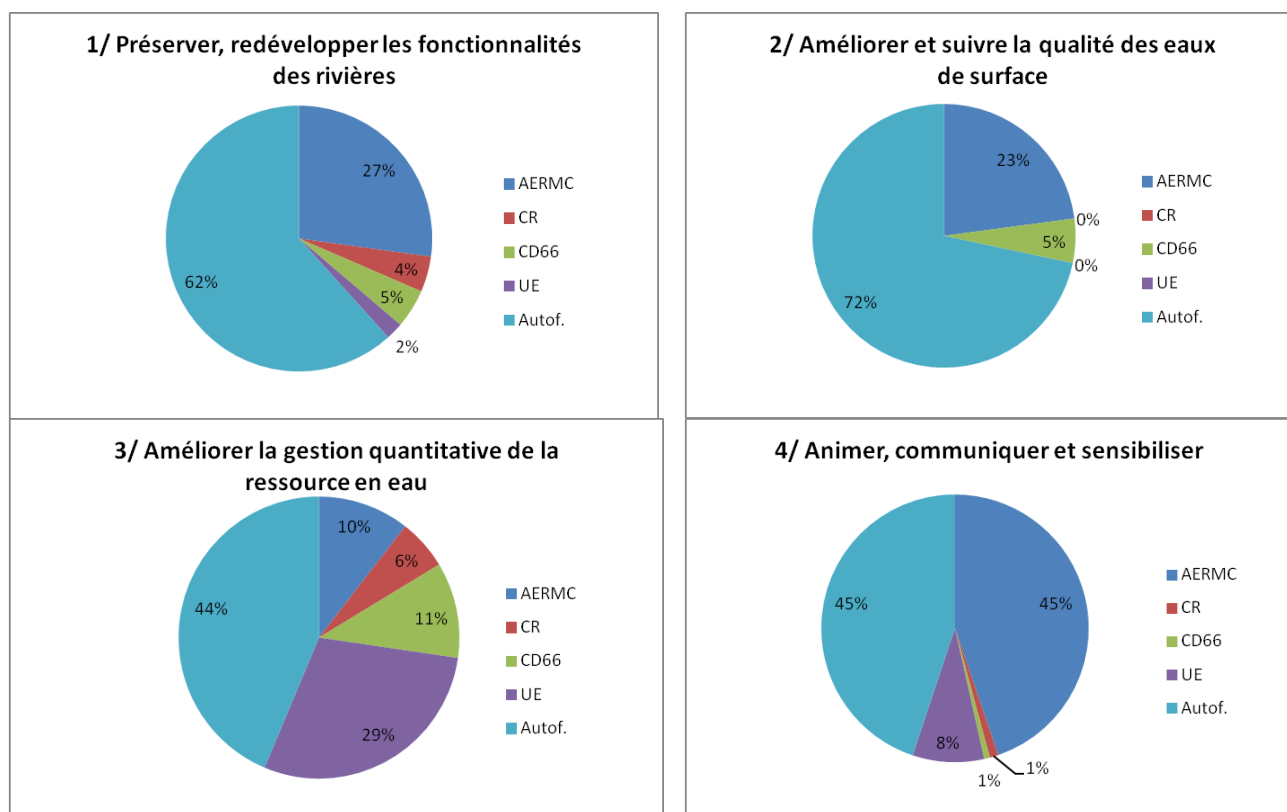


Figure 14 : Taux global de financement des actions par volet du contrat de rivière

ANNEXES

PERIODE 1

	Prévisionnel projet 2017-2019 à la signature	Prévisionnel Projets 2017-2019 TOTAL réactualisé : 32,09M€ HT	Réalisé projets 2017-2019 TOTAL 23,4M€ HT		Prévisionnel AERMC 2017-2019 TOTAL 5,25M€	Réalisé AERMC 2017-2019 TOTAL 6,37M€	
Volets							
1/ Préserver, redévelopper les fonctionnalités des rivières	4 827 654	4 827 654	2 374 080	49%	2 867 488	2 062 750	72%
2/ Améliorer et suivre la qualité des eaux de surface	19 895 845	19 895 845	15 729 271	79%	1 015 662	2 372 589	234%
3/ Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	4 480 321	6 125 971	4 919 203	80%	764 813	1 739 092	227%
4/ Animer, communiquer et sensibiliser	1 237 200	1 237 200	374 047	30%	598 932	198 010	33%
	30 441 020	32 086 670	23 396 601	73%	5 246 895	6 372 441	121%
hors Accords cadre PMM et AP	11 850 020	13 555 670	11 774 887	3	2 984 694	3 618 552	8
part PMM	18 591 000	18 531 000	11 621 714		2 262 201		21%

PERIODE 2

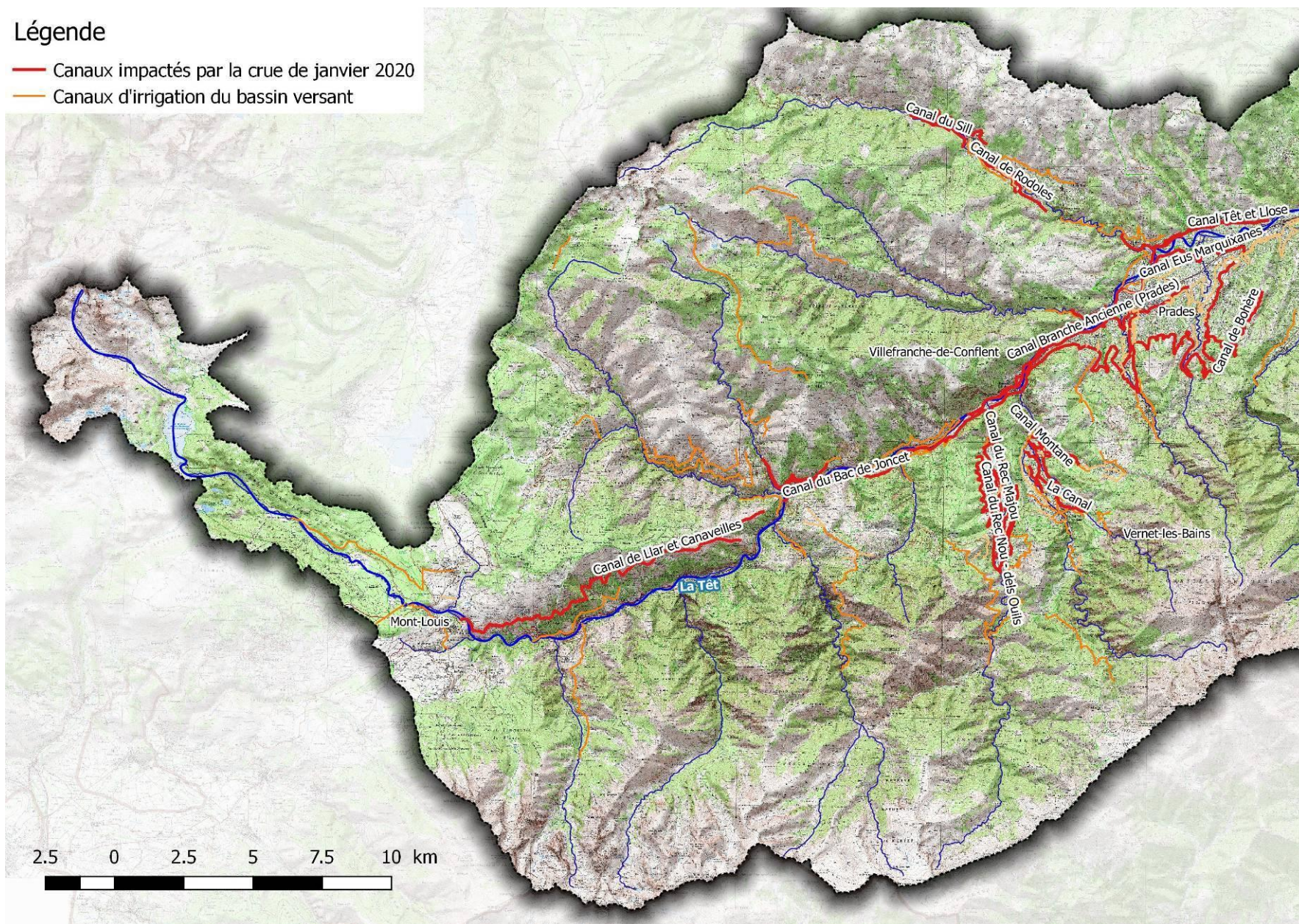
	Prévisionnel projets 2020-2022 établi en 2017	Prévisionnel projets 2020-2022 réactualisé	Prévisionnel AERMC 2020-2022	Prévisionnel CR 2020-2022	Prévisionnel CD66 2020-2022	Prévisionnel Feder 2020-2022	autofinancement
Volets							
1/ Préserver, redévelopper les fonctionnalités des rivières	1 977 081	5 734 482	1 558 378	247 080	270 477	120 000	3 538 546
2/ Améliorer et suivre la qualité des eaux de surface	160 000	26 405 217	6 044 066	0	1 434 342	0	18 926 809
3/ Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	4 415 036	13 292 818	1 398 615	771 973	1 459 084	3 859 865	5 803 281
4/ Animer, communiquer et sensibiliser	1 006 500	766 400	342 935	8 020	5 420	66 120	343 905
	7 558 617	46 198 917	9 343 994	1 027 073	3 169 324	4 045 985	28 612 541
hors Accords cadre PMM et AP	7 392 617	25 952 080	6 832 314	1 027 073	3 122 849	4 045 985	10 923 859
part PMM	166 000	20 246 837	2 511 680	0	46 475	0	17 688 682

Annexe 1 : Tableau de synthèse financière du contrat de rivière Têt-Bourdigou

Annexe 2 : Cartographie des canaux du bassin versant de la Têt impactés par les dégâts de la crue des 22 et 23 janvier 2020

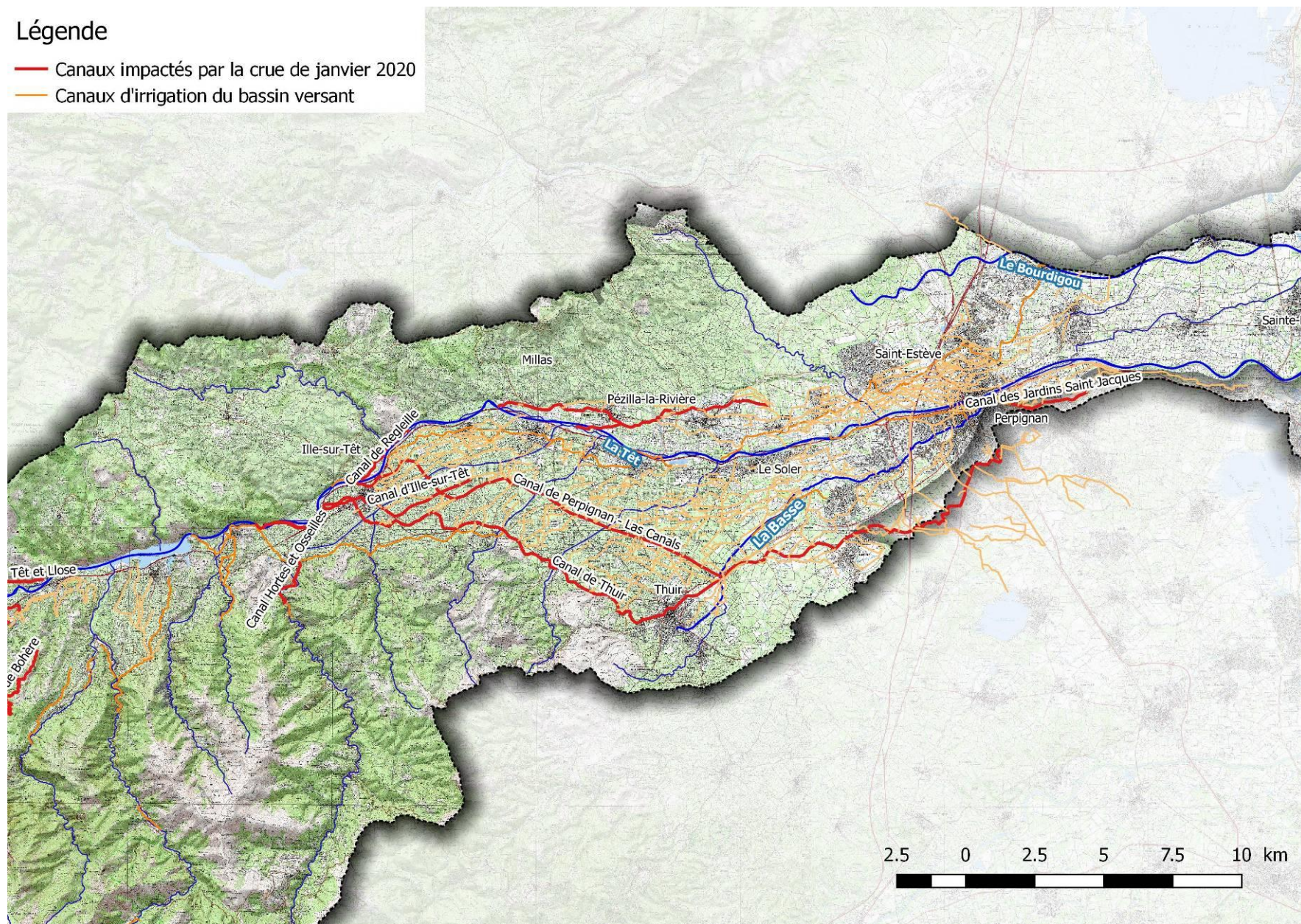
Légende

- Canaux impactés par la crue de janvier 2020
- Canaux d'irrigation du bassin versant



Légende

- Canaux impactés par la crue de janvier 2020
- Canaux d'irrigation du bassin versant



Liste exhaustive des canaux impactés

Par soucis de visibilité, les canaux n'apparaissent pas tous sur les cartographies ci-dessus, le tableau suivant liste de manière exhaustive les canaux qui ont déclaré leurs dégâts suite à la crue de janvier 2020 :

Canaux impactés	Localisation prise d'eau
Campôme	Castellane
Ville de Mosset	Castellane
Le Sill de Mosset	Castellane
Roudoule de Mosset	Castellane
Rec de Baix - Catllar	Castellane
Nouveau d'Olette	Evol
Ancien d'Olette	Evol
Canal Horts et Auxelles	Le Boulès
Balajat	Le Caillan
Rec del Moli -Llitera	Llitera
Canaux Rotja	Rotja
les 3 correcs -Corneilla de Conflent	Saint Vincent/Cady
Bac de Joncet	Têt amont
Branche Ancienne de Prades	Têt amont
Canal de l'Union de Prades	Têt amont
Bohère	Têt amont
Canaux de Vinça	Têt amont
Enconomary	Têt amont
Eus & Marquixanes	Têt amont
Têt et Lloze	Têt amont
Coumu de Ria	Têt amont
En Gorner en Casa	Têt amont
Canaveilles	Têt amont
Corneilla la Rivière	Têt aval
Jardins de St Jacques	Têt aval
Ille sur Têt	Têt aval
Thuir	Têt aval
regleille	Têt aval
Vernet et Pia	Têt aval
Las Canals	Têt aval
Pézilla la Rivière	Têt aval